



VILLE D'ARLON
Belgique

CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2022

Procès-verbal

Ordre du jour

Première partie : Séance publique conjointe – Conseil de l'Action Sociale et Conseil communal

1. Rapport annuel sur les synergies Ville-CPAS – Présentation 4
2. Présentation de l'avant-projet d'extension de la résidence de la Knippchen et de rénovation de la salle de sport de l'Ecole du Centre..... 5
3. Présentation d'une projection de la politique sociale locale et de différentes actions menées en 2022..... 21

Deuxième partie : Séance publique du Conseil communal

4. Partenariat entre la Ville d'Arlon et le CPAS d'Arlon dans le cadre du projet d'extension de la Résidence de la Knippchen et de la rénovation de la salle de sport de l'école du centre..... 38
5. Demande d'octroi de subventions auprès d'INFRASPORT préalable au projet de construction d'une nouvelle salle de sport à l'école communale du Centre..... 39
6. Approbation du Programme de Coordination Locale pour l'Enfance 2022-2027 40
7. Demande de classement de Guirsch comme "Plus beau village de Wallonie" 48
8. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 octobre 2022 52
9. Communication d'ordonnances de police de réglementation de la circulation..... 52
10. Intercommunale Imio : approbation des points de l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 13 décembre 2022..... 59

11. Intercommunale Sofilux : approbation des points de l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 14 décembre 2022.....	61
12. Intercommunale ORES : approbation des points de l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 15 décembre 2022.....	63
13. PIC - PIMACI 2022-2024 - Approbation des projets à inscrire dans le Plan d'Investissement Communal et dans le Plan d'Investissement « Mobilité active et intermodalité ».....	64
14. Marché de fournitures - Acquisition de matériel d'éclairage public pour l'aménagement de la Place Léopold, du Parc et des rues adjacentes - Approbation du cahier des charges modifié : insertion de formules de révision.	72
15. Adhésion à la centrale d'achat et au marché pour le recensement des éléments de voiries communales par mobile mapping de l'asbl Groupement d'Informations Géographiques (GIG).....	76
16. Travaux forestiers dans le cantonnement d'Arlon - Approbation des conditions et du mode de passation.....	79
17. Approbation de la démarche Zéro Déchet (ZD) pour 2023.....	82
18. Calcul du coût vérité de la gestion des déchets : budget 2023.....	84
19. Adoption d'une modification au règlement complémentaire à la circulation routière : création d'une zone d'évitement à la rue de Viville.....	94
20. Adoption d'une modification au règlement complémentaire à la circulation routière : autorisation de stationnement sur le trottoir à la rue du Waschbour.....	95
21. Adoption d'une modification au règlement complémentaire à la circulation routière : réservation d'un emplacement de stationnement aux personnes handicapées à l'école de Weyler...	96
22. Adoption d'une modification au règlement complémentaire à la circulation routière : Mise en zone bleue de la rue des Thermes romains.....	96
23. Approbation de la modification budgétaire n°2 pour l'exercice 2022 de la Fabrique d'Eglise de Waltzing.....	98
24. Remboursement du précompte immobilier à l'asbl Royale "Jeunesse Autelbas" pour l'année 2022.....	99
25. Remboursement du précompte immobilier à l'asbl "Union Sportive Waltzing" pour l'année 2022.....	99
26. Octroi d'un subside à l'asbl "JUDDU" dans le cadre du projet de construction d'une école de devoirs au Sénégal.....	100
27. Octroi d'une subvention à la « Ressourcerie Famenne, Ardenne et Gaume ».....	101
28. Adoption du règlement communal relatif à la taxe annuelle sur l'enlèvement et la gestion des déchets ménagers et y assimilés pour l'exercice 2023.....	86

29. Approbation des conventions concernant l'exploitation de deux établissements de jeux de hasard de classe IV..... 102

29.1. Plan Marshall II Vert - Arlon - Réaménagement du site dit "Ancien hôtel de police" : cinq exemplaires originaux de la convention relative à l'octroi d'un prêt pour investissement d'un montant de 86.744,36 €..... 103

PREMIERE PARTIE :

Séance publique conjointe – Conseil de l'Action Sociale et Conseil communal

+ + +

*Monsieur Vincent MAGNUS, en sa qualité de Président du Conseil Communal,
ouvre la séance publique à 19 heures et 05 minutes.*

+ + +

Présents :

Monsieur Vincent MAGNUS, Bourgmestre - Président;
Madame Carine LECOMTE, Monsieur Kamal MITRI, Monsieur Ludovic TURBANG, Monsieur Didier LAFORGE, Madame Anne LAMESCH, Echevins;
Madame Anne-Catherine GOFFINET, Monsieur Jean-Marie TRIFFAUX, Madame Marie NEUBERG, Monsieur Romain GAUDRON, Monsieur Matthieu SAINLEZ, Monsieur Henri MANIGART, Monsieur Morad LAQLII, Monsieur Paul KIAME, Madame Marie BLEROT, Monsieur Marc KERGER, Monsieur Raphaël GIGI, Madame Géraldine FROGNET, Monsieur Olivier WALTZING, Monsieur Philippe LANDRAIN, Monsieur Jean-Marie LAMBERT, Madame Vanessa WAGNER, Madame Patty SCHMIT, Monsieur Pierre-Philippe BALON, Monsieur Bruno ROBERT, Monsieur René TIMMERMANS, Monsieur Bernard BIREN, Conseillers;
Monsieur Alain DEWORME, Président du CPAS;
Mesdames Marie-Christine ANTOINE, Linda BERNARD, Nadia GILLET, Libye GODART, Francine THIRY, Conseillères de l'Action sociale
Messieurs Frédéric BACH, Paul FOGUENNE, Marc DI BELLO, Laurent NSABIMANA, Conseillers de l'Action sociale ;
Monsieur Cédric LECLERCQ, Directeur général de la Ville d'Arlon ;
Monsieur Jean-Michel BALON, Directeur général du CPAS d'Arlon ;

Excusés

Madame Isabelle CHAMPLUVIER, Conseillère ;
Madame Christiane LEDANT, Conseillère de l'Action Sociale

Monsieur MAGNUS – Je voudrais qu'on prenne d'abord une minute pour se lever et avoir une pensée pour Katarina DE BEIR, qui a pu pendant des années être au service de notre population et plus particulièrement au service du CPAS. C'est quelqu'un qui, lorsqu'elle se mettait sur la liste, se disait d'emblée : « *Je ne veux pas être conseillère communale, je veux être conseillère CPAS.* » Pour elle, c'était une priorité, et je crois que tous les groupes politiques ont d'ailleurs manifesté leur émotion suite à son décès que nous avons appris il y a maintenant quelques jours. Merci pour cette minute de silence.

1. Rapport annuel sur les synergies Ville-CPAS – Présentation

Monsieur MAGNUS - Nous allons commencer notre réunion conjointe. Je remercie nos conseillers CPAS d'être là, ainsi que toute l'équipe du CPAS qui est présente pour nous faire part de vos différents projets. Nous aurons l'occasion de vous écouter d'ici quelques minutes, mais le premier point à l'ordre du jour est le rapport annuel sur les synergies Ville/CPAS et je laisse la parole à notre Directeur général, et puis au Directeur général du CPAS.

Monsieur Cédric LECLERCQ – Mesdames et Messieurs les membre Conseil de l'Action Sociale et du Conseil communal, bonsoir. Comme vous aurez certainement pris connaissance du rapport annuel relatif aux synergies entre l'Administration Communale et le CPAS, je ne vais pas le présenter, mais je suis à votre disposition, avec mon Collègue Jean-Michel BALON pour bien entendu répondre à toutes vos questions.

Je pense d'ailleurs que Jean-Michel sera plus à même que moi de vous expliquer les défis devant lesquels le CPAS a été confronté depuis notre dernier rapport. Je serai donc pour ma part vraiment très bref, surtout au regard de l'ordre du jour de ce soir. Je profiterai juste de l'occasion qui m'est donnée pour saluer le travail remarquable accompli par nos collègues du CPAS, à l'heure où tant de gens, qu'ils viennent d'Ukraine ou d'Arlon, ont besoin d'eux. Et je les remercie chaleureusement pour leur précieuse collaboration.

Monsieur Jean-Michel BALON – Je vais être assez bref également, je ne vais pas revenir sur les collaborations entamées depuis des années et qui se sont poursuivies et renforcées. Mais force est de constater qu'en 2022, comme en 2020 et en 2021, ce sont des crises qui nous ont forcé à nous réunir autour de collaborations mises en place en urgence.

2022 aura été marquée par la guerre en Ukraine et la crise énergétique. Dès le premier jour de cette crise la Ville et le CPAS se sont réunis, se sont concertés, et ont collaboré pour faire face à l'afflux de personnes - essentiellement des femmes et des enfants qui ont dû fuir du jour au lendemain leur pays suite à l'invasion russe.

Si le CPAS a pris en charge la coordination de l'accueil, notamment via la création d'une cellule de crise et la désignation de Monsieur Pierre JACOB, Directeur du Service Social, comme Coordinateur local, il a pu compter sur un appui constant de la Ville. Des échanges réguliers avec le Collège, l'aide apportée par le Plan de Cohésion Sociale, la Maison des Associations, ainsi que le Service des Etrangers de la Ville, ont participé à gérer cette crise au mieux.

Il faut également saluer la mise à disposition d'un local par les Restos du Cœur pour servir à quelques reprises de lieu d'accueil lors des arrivées de bus, et pour accueillir des tables de conversations en français, qui se poursuivent encore aujourd'hui.

Et comment ne pas évoquer l'énorme travail mené par Madame Christine VANDERLOOVEN, Directrice de l'Ecole Industrielle et Commerciale de la Ville d'Arlon, qui a permis en quelques semaines d'ouvrir trois classes supplémentaires de français/langues étrangères, financées par le CPAS. Aujourd'hui encore, l'immense majorité des Ukrainiens accueillis à Arlon suivent des cours de français, facteur primordial d'intégration au sein de notre population.

Au niveau de la crise énergétique, les collaborations entre la Cellule Energie du CPAS et le Guichet de l'Energie se sont concrétisées par la confection d'un outil de prévention, présenté à Batibouw. La

Ville a également soutenu le CPAS au travers de l'allocation versée en 2021 pour la crise Covid, et qui aura finalement été redirigée vers le soutien aux familles en difficultés face à l'explosion des coûts de l'énergie.

Enfin, le CPAS et la Ville ont poursuivi en 2022 une collaboration intense dans le projet commun d'extension qui vous sera présenté tout à l'heure – l'extension de la Résidence de la Knippchen, et également la rénovation de la salle de sport et du réfectoire de l'école du Centre.

Je souhaite encore remercier le Collège, mais aussi Cédric LECLERCQ avec lequel c'est un réel plaisir de travailler et de collaborer régulièrement.

Monsieur MAGNUS – Merci beaucoup. Le Président du CPAS et moi-même ne pouvons que vous féliciter et vous remercier de cette bonne collaboration, qui est absolument indispensable sur cette réflexion que nous devons avoir ensemble sur l'avenir de nos deux institutions.

Monsieur DEWORME – Je pense effectivement qu'on peut se réjouir que nos deux administrations, celle de la Ville et celle du CPAS, qui ont tout de même des missions très différentes à devoir remplir, parviennent néanmoins à collaborer sur toute une série de sujets très importants.

Après discussion, le Conseil communal, réuni en séance conjointe avec le Conseil de l'action sociale :

Vu l'article 1122-11 CDLD ;

Vu le projet de rapport de synergie - année 2022 ;

Prend acte du rapport annuel sur les synergies - année 2022.

2. Présentation de l'avant-projet d'extension de la résidence de la Knippchen et de rénovation de la salle de sport de l'Ecole du Centre

Monsieur DEWORME – Cette construction, c'est un projet commun VILLE/CPAS. Evidemment le point de départ c'est le besoin d'extension de notre maison de repos. Dans la législature précédente il y avait un projet d'exploitation de 21 lits, et un projet sur le parking des Carmes. Différents postulants avaient fait des propositions de constructions mais finalement aucun de ces projets n'avait été retenu.

Le Conseil actuel a pensé qu'il fallait voir les choses un peu différemment et peut-être un peu plus en grand. Donc dès le début de la législature, nous avons pensé qu'il fallait des lits supplémentaires car on a une liste d'attente qui est absolument interminable, et nous sommes tombés d'accord sur le chiffre de 24. Cela peut paraître bizarre mais si vous additionnez 21 et 24 ça fait 45. Et 45 c'est trois fois 15, et 15 c'est la taille d'une unité - notamment d'une unité pour personnes désorientées. Voilà pourquoi ce chiffre.

On a aussi eu le souci de diversifier l'offre que nous proposons déjà aux personnes âgées. Je rappelle nos lits de MR, nos lits de MRS, le centre d'accueil et de soins de jour, les lits de courts séjours, la Résidence Service (qui est attenante à la Maison de repos) ; mais rien de spécifique, rien de particulièrement adapté aux personnes qui présentent des troubles cognitifs de type Alzheimer, et pas non plus de solution vraiment disponible pour l'accueil des couples.

Donc voilà un peu la finalité du projet. Mais on voit bien, là où se trouve la Résidence de la Knippchen, le long de la rue du Marquisat, ce n'est évidemment pas simple de construire. Et il n'y avait pas vraiment d'autre alternative que celle de construire en centre d'îlots, c'est-à-dire d'ajouter une aile perpendiculaire à la partie existante, en direction de l'arrière de l'Hôtel de Ville et l'arrière de l'école. Mais dans le chemin il y avait la salle de sport de l'Ecole du Centre qui doit être démolie pour être reconstruite.

Il y a eu une étude de faisabilité, il y a eu un cahier des charges pour désigner un auteur de projet... tout ça a pris un certain temps parce que construire en centre d'îlots c'est quelque chose de compliqué. Et puis il fallait bien entendu consulter l'Urbanisme qui avait des avis très pertinents, mais aussi très pointus sur la question. Il a fallu bien entendu en tenir compte.

Le jury qui a été constitué pour la circonstance a retenu le projet qui va vous être présenté ce soir. C'est un projet qui a rencontré la majorité des suffrages, notamment pour le côté pratique et fonctionnel de ce qui est proposé au niveau de la RK - c'est quand même l'aspect principal - mais également des éléments architecturaux qui sont à mon sens très importants. Notamment la salle de gym qui est démolie mais évidemment reconstruite. Mais elle va être reconstruite parallèlement aux remparts, ce qui va dégager un espace au sol, et aussi un espace de déplacement de mobilité, en particulier pour les résidents de la maison de repos, mais pas seulement. Cela permettra ainsi à nos résidents de rejoindre la rue Paul Reuter pratiquement de plain-pied, et le centre-ville par la même occasion. Car même si les trottoirs ont été refaits à la rue des Carmes, la déclivité fait que c'est quand même difficile pour nos personnes âgées de rejoindre le centre-ville à pied. Un autre élément architectural important me semble-t-il, c'est les trois terrasses ; une terrasse par niveau. Voilà je pense les arguments architecturaux principaux qui ont fait que nous avons adhéré à ce projet.

Monsieur le Directeur de notre Maison de Repos, Franck PIERRET, qui est évidemment impliqué et qui faisait partie du jury, qui a donné son avis sur la fonctionnalité, comme toute l'équipe de la RK, va nous dire un petit mot sur le bienfondé de donner une destination à cette nouvelle aile en faveur des personnes qui présentent des troubles cognitifs.

Monsieur MAGNUS – Je voulais d'abord voir s'il n'y pas de question concernant le point 1, sur le rapport annuel relatif aux synergies.

Monsieur Pierre-Philippe BALON – J'ai deux questions par rapport à cela. Une première, à la page 7 on parle de la reprise des activités de NOS LOGIS par le CPAS, est-ce que c'est en cours ? Je voulais juste savoir un peu comment ça avançait et si on parlait aussi de reprise d'autres services au niveau social que celui-là.

Et à la page 20 on parle dans les coûts du CPAS du matériel à usage unique pour un montant de 17.000 €. Je voulais savoir si vous avez déjà posé une réflexion sur un autre usage que du matériel unique à destination du service des repas à domicile ; et voir où vous en étiez dans vos réflexions à ce niveau-là.

Monsieur DEWORME – Effectivement vous savez que l'asbl NOS LOGIS est une asbl qui remplit depuis des années un rôle très important d'accueil des personnes fragilisées au niveau du logement, en offrant des logements de transit. J'en suis le président, et je me suis rendu compte qu'il y avait énormément de bonne volonté et de travail qui était fait, mais qu'il fallait je pense professionnaliser d'avantage la prise en charge des personnes que nous hébergeons. J'ai été suivi en cela par l'ensemble du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale de Nos Logis.

La structure de Nos Logis va donc évoluer, et elle est déjà occupée à évoluer. Elle a déjà évolué par rapport à la prise en charge sociale des personnes que l'on héberge, mais également des personnes

que l'on choisit d'héberger ; parce que là aussi la demande dépasse considérablement l'offre. J'y reviendrai tantôt lors de l'exposé social.

Quant au matériel disponible, différents essais ont été faits mais ils ne se sont pas avérés concluants. On voulait effectivement réduire la quantité de déchets produite, et ce qui nous a un peu sauvé dans cette histoire c'est qu'on a décidé d'utiliser des barquettes qui sont aujourd'hui recyclables dans nos sacs bleus. Donc voilà, il y a une solution pour limiter en tout cas les déchets qui ne seraient pas recyclables.

Monsieur PIERRET – Une petite présentation. Je suis Franck PIERRET, je suis au service du CPAS depuis 22 ans. Une douzaine d'années à la Direction de la Résidence de la Knippchen. Mon quotidien est partagé avec ma collègue Stéphanie PIERARD, nous partageons la Direction à deux.

Face à l'enjeu du vieillissement les maisons de repos et de soins accueillent de plus en plus de personnes âgées, et de plus en plus de personnes âgées avec des troubles cognitifs. En Région Wallonne il y a eu une radioscopie réalisée par l'Union des Villes et Communes, la dernière en date en 2019 nous indique que 44% des résidents des maisons publiques sont désorientés.

J'ai donc tout de suite comparé avec notre établissement, chez nous à la Résidence de la Knippchen on relève actuellement près de 30% de nos résidents qui ont des troubles cognitifs. C'est quasiment un tiers de notre population. Je souhaite également préciser que notre liste d'attente ne désemplit pas. Nous avons quelques 680 personnes inscrites sur notre liste d'attente, des personnes qui sont soit des personnes demandeuses et qui viennent directement du domicile, mais aussi des personnes d'autres institutions pour lesquelles les familles souhaitent un rapprochement. Je cite ce fait parce qu'il y a fort à croire que dans ces personnes il y a aussi des personnes atteintes de troubles cognitifs, qui viendraient aussi grossir le chiffre que je vous ai annoncé initialement.

En plus de cette réalité il faut savoir que l'AWIPH demande à ce que les maisons de repos et de soins s'inscrivent dans une démarche de qualité d'amélioration continue de leurs établissements.

C'est pourquoi, avec toutes ces raisons, le gestionnaire CPAS a décidé d'apporter un nouvel élan. Un nouvel élan dans sa prise en charge de la personne avec des troubles cognitifs. Un nouvel élan qui passera par la construction d'une nouvelle extension immobilière. La nouveauté consiste en la création de deux unités pour personnes atteintes de troubles cognitifs. Les unités qu'on appelle à tort « Cantou ». En fait « Cantou » cela désigne une autre appellation mais c'est pour bien vous faire comprendre avec des termes connus.

Concrètement il est question de construire deux étages qui seront réservés aux personnes atteintes de troubles cognitifs. Il y aura donc 15 lits par étage pour un total de 30 lits. L'unité pour personnes désorientées, en fait c'est une sphère, une sorte de cocon à l'intérieur de la maison de repos. On y retrouve du personnel fixe, volontairement dynamique, et qualifié sur la question des troubles cognitifs, ce qui est rassurant pour les résidents et pour les familles.

On y retrouve également un projet de vie spécifiquement adapté, avec par exemple les réflexions sur les critères d'inclusion, une réflexion sur les histoires de vie... ce sont des exemples pour vous dire que le Cantou n'est pas l'espace entre guillemets où on va mettre les gens difficiles ; c'est vraiment un projet de vie, un projet bien étudié, avec une architecture spécifique. Parce que le gestionnaire prévoit également une architecture qui comprendra des espaces de déambulation sécurisée, avec beaucoup de lumière naturelle, et même des espaces cuisine pour permettre également l'intégration des familles. L'environnement ne sera pas de type hospitalier. Il ressemblera à une maison collective. C'est-à-dire qu'il n'y aura pas de murs blancs, ce seront des murs colorés, comme chez soi.

L'environnement sera sécurisant mais ouvert. L'environnement sera donc aménagé avec des meubles anciens, des vieilles horloges par exemple.

Enfin, et pour terminer, dans cette nouvelle extension il est prévu un troisième étage de 15 chambres supplémentaires. Et là on compte y accueillir des couples, avec des chambres qui permettront des accès, des communications, pour permettre aux couples de se retrouver.

En conclusion on se retrouve face à une nouvelle offre de 45 lits supplémentaires, pour un site qui permettra d'héberger à terme un total de 147 résidents.

Madame HUBERT – Je suis Marie-Sophie HUBERT, Architecte du bureau ETAU. Notre bureau est situé à Bruxelles et nous travaillons principalement dans le secteur des soins de santé, nous avons une expérience assez importante dans le secteur des maisons de repos.

Pour ce projet très spécifique nous nous sommes associés avec Jacques DAVIN du bureau l'ARCHE CLAIRE, c'est un bureau que nous connaissons car nous avons d'autres projets ensemble, et c'est un projet que nous voulions mener à bien puisque c'est dans le centre d'Arlon. Il était donc important que ce projet soit parfaitement intégré, et l'apport de Jacques et de sa bonne connaissance du terrain était vraiment très importante.

Nous nous sommes associés, au niveau de la stabilité, avec le bureau GNI Consulting, qui est également un bureau d'Arlon, et le bureau FELGEN également de la région. Et puis en PEB nous avons EG Energy, et en acoustique ATS. Pour mener un tel projet il y a donc une équipe qui est assez importante.

La philosophie du projet et ses enjeux : On le voit sur le plan, la maison de repos de la Knippchen est située rue du Marquisat, dans le haut du site. Elle est en connexion avec plein de bâtiments qui ont des fonctions publiques. Il y a la maison de repos, le centre culturel l'Académie, l'école, les bâtiments communaux, l'Hôtel de Ville. Et au centre de tout cela il y a la cour de récréation.

Le défi pour cette extension de la maison de repos c'était de proposer un projet qui préserve les qualités de la maison de repos, parce que cette maison est vraiment de grande qualité. Il est rare encore aujourd'hui de trouver des maisons de repos en plein centre-ville parce que bien souvent ce sont des projets très vastes, et c'est beaucoup plus facile de les implanter sur des terrains vierges que de les retrouver en pleine ville. Donc ici c'est vraiment un défi de réussir cette maison de repos dans le cœur de la Ville et de favoriser toutes ces connexions intergénérationnelles, grâce à tous ces bâtiments et tous ces publics qui sont présents sur le site. Ce sera préserver les qualités, créer des circulations et des ouvertures paysagères, et construire bien évidemment un bâtiment durable et écologique, connaissant tous aujourd'hui les problèmes d'énergie.

Il y a une très grande déclivité sur ce site de plusieurs étages, et nous avons proposé un projet qui va s'inscrire dans le site par strates. Au niveau du bas du site, par rapport à l'école, nous allons proposer l'implantation de la nouvelle salle de sport qui va se mettre parallèlement au rempart existant. Et nous allons démolir le réfectoire qui empiète pour le moment sur la cour de récréation, et on va l'intégrer dans le rempart de manière à donner un peu plus de place à la cour de récréation.

Au premier étage nous allons construire une première unité de 15 lits qui va se déployer en partie sur la salle de sport, et en porte à faux sur le site qui n'est pas couvert au rez-de-chaussée. On verra dans le plan d'implantation que ça va créer un porche d'entrée par rapport à l'école. A l'étage supérieur nous allons créer à nouveau une deuxième unité de 15 lits. Et comme on va travailler sur la gradation volumétrique et sur des orientations un peu différentes, on va créer des terrasses et des jardins naturels qui vont être en connexion avec chaque niveau.

Voilà le premier étage qui lui va se mettre en connexion avec le rez-de-chaussée. Et puis nous avons un comble technique qui couvrira le bâtiment. Voilà la forme volumétrique qu'on va retrouver - on va donc trouver un bâtiment qui va se mettre perpendiculairement à la maison de repos actuelle de manière à ne pas prendre les vues des chambres existantes. On propose un profil étroit par rapport au bâtiment existant pour garder et préserver les vues tant du bâtiment existant que de l'extension que l'on va proposer. En effet, on aura des vues intéressantes de part et d'autre, des vues qui seront dégagées.

Voilà le plan d'implantation où l'on retrouve l'Hôtel de Ville, l'école, le bâtiment communal, les écoles maternelles, le centre culturel, et la maison de repos ici sur le haut du plan. On voit la proposition d'implantation de notre bâtiment qui se met perpendiculairement à la maison de repos et le jeu des terrasses et jardins qui vont pouvoir s'inscrire grâce à la gradation volumétrique.

Et ce qui est aussi intéressant dans ce projet c'est que comme notre bâtiment est ouvert au rez-de-chaussée, il y a un lien et une intégration paysagère qui va pouvoir se faire avec l'espace situé à l'arrière de l'Hôtel de Ville. L'idée c'est de supprimer ce parking et d'en faire un espace paysager qui permettrait ainsi de relier les différents lieux : l'Hôtel de Ville, la salle polyvalente que l'on va trouver en lien avec l'école et qui va aussi être ouverte au public - c'est une salle qui pourrait fonctionner de manière autonome par rapport et indépendamment de l'école. Cela va nous permettre de créer une sorte de petite agora en lien avec cette place, pour des événements un peu publics. Et puis dans le prolongement on va retrouver la cour de l'école.

L'organisation, un point important au niveau de cette nouvelle extension, c'était l'habitabilité et la fonctionnalité du projet. Comme l'a décrit Monsieur PIERRET c'est important puisqu'on va s'adresser à un public particulier, sensible. Et l'architecture a un rôle important par rapport à ces personnes qui ont des troubles cognitifs, notamment par rapport à l'orientation, à la déambulation, et aussi au niveau sensoriel.

Chaque unité de 15 lits est une unité autonome. C'est une unité un peu fermée de manière à ce que les résidents puissent habiter cette unité en toute sécurité. Et comme cette unité est fermée, il était important de lui donner des espaces extérieurs pour que les résidents ne soient pas enfermés en permanence à l'intérieur. C'était l'atout de notre projet, qu'à chaque niveau on ait ces espaces extérieurs qui vont permettre des déambulations pour les résidents, tant des déambulations intérieures, avec des boucles qui peuvent être créées, mais aussi des déambulations intérieures/extérieures vis-à-vis du jardin.

Une importance également pour ces personnes c'est la lumière naturelle, pour s'orienter par rapport au temps qui passe – le soleil se lève, se couche...cela permet de donner des notions de temps, et aussi de prendre conscience si la lumière est un peu plus importante ou un peu moins importante, si on est en été ou en hiver...restimuler tous ces éléments cognitifs est très important. Ce sont donc des éléments architecturaux qu'on va mettre en place dans le projet, et les deux unités de vie pour personnes désorientées vont avoir des designs un peu différents, résultants de la gradation volumétrique.

On a une première unité s'ouvrant sur un jardin qui est sud-ouest. A l'étage supérieur on va avoir une seconde unité qui va s'ouvrir sur le jardin nord-est. Et ainsi on va proposer des différentes unités, avec des ambiances différentes pour ne pas avoir une maison de repos uniforme. On retrouvera les mêmes objectifs, ces liens avec les jardins, les déambulations intérieures, les déambulations extérieures, et un apport important de lumière naturelle.

Et enfin au premier étage on a des lits un peu plus classiques. On les a placés à ce niveau puisqu'on est en lien avec la maison de repos existante, et cette aile va donc pouvoir fonctionner avec le niveau 1 de maison de repos.

Et à nouveau, pour sortir d'une structure hospitalière qui n'est qu'un alignement de chambres, on a ici cette cassure qui va déjà couper l'alignement, et puis on va retrouver un espace de vie central pour apporter de la lumière dans cette circulation.

Voilà de manière un peu plus détaillée pour que vous compreniez bien les différents enjeux. Ici on est au niveau du sol, au niveau du rez-de-chaussée et de l'école. On va avoir un espace ouvert, en partie avec un porche car le bâtiment à l'étage supérieur va revenir ici, ce qui va permettre de créer un préau pour l'école. Cette dernière était en manque de préau, et ici il sera beaucoup plus généreux. Cela va aussi créer un porche d'accueil par rapport à la salle polyvalente qui peut fonctionner de manière indépendante, et qui va s'ouvrir sur une placette - une agora, pour permettre des événements intérieurs ou extérieurs. Cette position permet également un accès très aisé par rapport à la cour de récréation pour permettre les activités sportives intérieures et extérieures.

Puisqu'à l'étage on va construire le long du rempart, en dessous de cette construction de la maison de repos, on va en profiter pour installer le réfectoire pour l'école qui est aujourd'hui dans une annexe. On va également installer des sanitaires car les sanitaires sont à ce jour vraiment obsolètes pour des enfants. Par cette position on va pouvoir aussi réguler l'accès et ces espaces tant pour les maternelles que les primaires – les maternelles auront leur propre accès avec des sanitaires directement accessibles depuis la cour de récréation, et de même, les primaires auront leur propre accès de ce côté-ci avec leurs sanitaires.

Et on va trouver un grand réfectoire avec une cuisine didactique. A nouveau, c'est un espace indépendant qui pourrait être accessible et ouvert à d'autres activités en dehors des cours. Cette salle polyvalente - cette salle de sport, a une grande hauteur. C'est ce qui va donner aussi de l'intérêt à ce porche d'entrée car on ne va pas se trouver dans un espace enfermé, mais au contraire dans un espace qui est assez dilaté car aura une salle avec une hauteur d'un peu plus de 5 mètres. En montant à l'étage on aura les vestiaires pour cette salle de sport, un local technique, et une vision sur la salle de sport. Et à l'arrière on a les espaces de circulation, ascenseurs et escaliers, qui vont nous permettre de relier la maison de repos et de recréer quelque part un plain-pied de la maison de repos, qui est située deux étages au-dessus par rapport à ce niveau de la ville et à la maison communale.

A l'étage, au-dessus de la salle de sport, on déploie cette unité autour des chambres et d'un espace de vie généreux s'ouvrant sur cet espace extérieur, sur la toiture jardin, la toiture terrasse. On va créer une déambulation. On arrive dans ces unités par les escaliers et les ascenseurs, et le principe c'est d'arriver aussi comme à la maison, comme dans une maison, on arrive par un hall et puis on débouche dans l'espace de vie. On ne va pas traverser des couloirs de chambres avant d'arriver à l'espace de vie, on essaie de retrouver des analogies par rapport à la vie que les résidents ont connu dans leur habitation.

A l'étage supérieur on retrouve le même principe d'organisation. On profite de la terrasse qui est donnée par l'aile qu'on a vue en dessous pour avoir ce jardin qui s'inscrit en lien avec l'espace de vie, et puis toutes les fonctions logistiques. On va trouver, chaque fois en lien avec ces espaces de vie, le bureau infirmier, ce qui va permettre des déambulations des résidents en toute sécurité, surveillée mais sans contrainte.

Au premier étage on retrouve l'unité plus classique de maison de repos, avec ses chambres. Comme on l'a dit, il y a 5 chambres qui sont un petit peu plus grandes, et puis il y a 5 groupes de 2 chambres qui sont des chambres communicantes pour les couples.

On a également profité de l'extension pour améliorer le séjour existant. Car actuellement il y a un grand restaurant au rez-de-chaussée mais ce n'est pas toujours évident de descendre pour tous les résidents. Il y a des petits séjours qui se sont installés, au départ ils n'étaient pas prévus pour devenir des salles à manger mais ils le sont devenus au fil du temps, notamment avec le Covid. Cela a permis d'avoir des séjours indépendants les uns des autres, et on profite donc de l'extension pour améliorer cet espace de séjour existant.

Le volume de toiture dans lequel on retrouvera l'aile technique. On a besoin d'installer les techniques dans les combles puisqu'on se connecte au niveau du bâtiment existant pour avoir toujours les niveaux de plain-pied au rez-de-chaussée et au premier étage.

Voici le profil du bâtiment. On voit l'arrière de la maison de repos existante, le porche d'entrée qui est créé par la maison de repos et qui revient au-dessus de ce passage ouvert. On voit les jeux de terrasses qui sont donnés à différents étages. Cette implantation permet aussi de préserver le jardin existant de la maison de repos, ce jardin a beaucoup de qualités et est fort apprécié, on vient très peu empiéter dessus.

Voici d'autres profils. On voit ici vraiment toute la complexité du projet, avec le dénivelé qui correspond au rez-de-chaussée de la maison de repos, et l'autre dénivelé de la cour d'école. La grande hauteur qui est proposée pour la salle de sport permettant de créer un porche et qui est assez dilatée dans sa volumétrie. Et puis le jeu des différents étages, avec une gradation volumétrique qui va être marquée par le jeu des toitures. Et ici le revêtement de la toiture qui revient sur le dernier étage pour accentuer encore la gradation volumétrique par les matériaux qui sont proposés.

Toutes les chambres sont des chambres individuelles, dont certaines pourront être communicantes. Elles sont équipées avec un mobilier adapté, intégré. Il y a un cabinet de toilette qui suit tous les prescrits de l'AVIQ, qui met quand même de plus en plus l'accent sur l'autonomie du résident afin qu'il puisse un maximum se déplacer et avoir des aires de transferts suffisantes pour se mouvoir dans le cabinet de toilette.

Au-delà de ça on a prévu une très grande porte coulissante pour que ce cabinet de toilette soit directement accessible depuis la chambre, et que le lit puisse même être rapproché du cabinet de toilette et de l'évier. Cela va permettre à l'infirmière de prodiguer des soins de manière ergonomique puisqu'elle aura un accès direct à un évier et ne devra plus travailler avec des bassins et autres.

Cette double porte a aussi l'avantage que lorsqu'on donne les soins au résident elle se rabat sur le sas d'entrée, ce qui permet d'assurer l'intimité du résident pendant la pratique des soins. Et on procède avec une double porte, ce qui permet au résident de décider de la position de son lit. Soit une position plus MRS s'il est moins autonome. Soit une possibilité de position plus MR si le résident a un peu plus d'autonomie, ce qui lui permettra de dégager d'avantage l'espace de vie au niveau de sa chambre. Et puis il y a 5 chambres qui sont un peu plus grandes et un peu plus confortables. Elles sont travaillées dans le sens de la longueur de manière à avoir un espace de vie proche de la fenêtre, et l'espace de nuit.

Voilà quelques vues 3D qui résument le projet. On voit la cour de récréation, le réfectoire qui est encastré dans le rempart, le porche d'entrée, l'agora proche de la salle polyvalente, la première unité de 15 lits qui va se déployer en L. La seconde qui va se déployer de l'autre côté, qui est en lien avec le rez-de-chaussée, et puis celle qui se situe au premier étage en lien avec le premier étage de la maison de repos. On va mettre en valeur le rempart, on va travailler avec des matériaux un peu similaires à ceux de la maison de repos - des panneaux d'éternit dans des teintes qui se raccrochent à

celles du rempart. Et puis pour la maison de repos un enduit clair, lumineux, avec une toiture en ardoise. Voilà une vue depuis ce qui est parking actuel à l'arrière de l'Hôtel de Ville, là où il y aurait une volonté de proposer à terme un espace plus végétal, qui serait en lien également avec la cour de récréation.

Monsieur SAINLEZ – Merci pour cette belle présentation. J'ai une question un peu plus technique. On est bien dans un îlot du centre-ville, un îlot public même, de bâtiments publics. On sait tous la crise qu'on est en train de vivre, plus qu'une crise d'ailleurs, au niveau de l'énergie. Et je me demandais si en parallèle le temps n'était pas venu d'avoir une réflexion plus poussée au niveau des techniques de production de chaleur, ventilation, froid etc... car ici ça s'y prête très bien et ça pourrait justement donner lieu à des connexions très utiles et importantes pour tout cet îlot, et même au-delà. Je voulais donc savoir si vous aviez déjà ceci en parallèle dans votre tête, je suppose que oui. Et si un budget était aussi afférent au niveau énergie, et aussi au niveau de la technique de ces systèmes qui seraient présentés... il y a plusieurs systèmes possibles et je pense que vous êtes aussi spécialisés là-dedans. Et encore, des espaces techniques qui seraient nécessaires par rapport justement à ces connexions aux autres bâtiments. C'est donc plutôt la question que moi je me posais au niveau de ce projet.

Monsieur DEWORME – Il faut dire qu'effectivement on a été très sensible au niveau du Conseil de l'Action Sociale, et je pense au niveau du Collège aussi, on peut le dire, à être innovants en la matière. Et si bien entendu on veut que les budgets soient respectés, il y a peut-être une exception que l'on peut faire, et c'est justement dans ce domaine-là. Parce que le contexte est celui qu'on connaît, et que la position centrale au milieu d'autres bâtiments publics pourrait peut-être nous amener à des solutions qui seraient intéressantes d'un point de vue écologique.

Mais c'est vrai que c'est une affaire de spécialistes, il y a eu une réunion pas plus tard qu'hier encore sur la question. Différentes questions sont posées et restent ouvertes, des études doivent être faites, des chiffres doivent être avancés. Mais je pense que les spécialistes peuvent en dire plus long que moi là-dessus.

Madame HUBERT – Cet été on a eu effectivement une visio avec l'Echevine de l'Environnement et le Responsable Technique de la Ville, parce qu'en effet c'est un point important. Et pas mal de pistes sont lancées aujourd'hui. Car s'il y a bien une fonction qui demande beaucoup d'énergie c'est la maison de repos, c'est un bâtiment occupé 24h/24h avec un public fragile, avec des besoins. Et donc il y a le problème du chaud, mais il y a aussi le problème du froid, on le voit avec l'évolution des températures, on a de plus en plus de surchauffe dans les bâtiments. Aujourd'hui on a donc à l'étude différentes possibilités, mais de proposer une solution mixte. On ne va pas se départir tout de suite de l'énergie fossile, mais on étudie les possibilités de géothermie, de pompes à chaleur, de rafraîchissement par la géothermie. On implantera déjà un chauffage sol pour permettre les évolutions et la réversibilité des installations, couplées probablement avec les installations existantes qui ne sont pas très vieilles et qui peuvent venir en backup de ces solutions un peu innovantes mais maîtrisées. Parce qu'on sait qu'une pompe à chaleur fonctionne bien, mais pas sur des températures très froides, il faut donc dimensionner les équipements au plus juste pour que le gaz puisse venir pallier les périodes un peu plus difficiles.

La réflexion est donc vraiment en cours et c'est un gros sujet sur lequel on est en train de travailler. Notre bureau d'études a fait des simulations dynamiques du bâtiment pour déterminer les périodes, le comportement du bâtiment, les périodes de surchauffe, ce qui est admis, ce qui ne l'est pas. Car l'AWIC a des prescrits très précis par rapport aux températures qui peuvent être atteintes dans le bâtiment, et la nécessité d'avoir un local qui permet de regrouper les résidents et qui assure une température maximum de 27°. Mais ici on va aller un peu au-delà car il faut aussi assurer le confort

pour les résidents qui sont dans des unités spécifiques et qui en temps de canicule n'iront pas se mélanger avec les autres résidents. Tout ça est donc envisagé et étudié pour le moment.

Madame NEUBERG – Merci pour cette très belle présentation. C'est évidemment un très beau projet pour la Résidence de la Knippchen et pour tous les résidents.

J'avais néanmoins quelques questions. Est-ce qu'il y aura des synergies entre les résidents du centre d'accueil de jour ? Est-ce qu'à un moment il y a une connexion entre une zone de Cantou et le centre d'accueil de jour ? Est-ce que vous utilisez les paliers qui sont déjà dans le rempart ?

Madame HUBERT – Nous n'avons pas prévu de connexion puisque le centre d'accueil de jour a son jardin spécifique. On ne va pas mélanger l'accueil de jour avec l'unité spécifique.

Madame NEUBERG – Le jardin qui donne sur la droite, est-ce que c'est la continuité du centre d'accueil de jour ? J'ai du mal à me représenter sur le plan.

Madame HUBERT – Le centre d'accueil de jour est à cet étage-ci, sur le côté. L'unité suivante, si je monte, je suis sur la toiture de ce qu'on a construit précédemment. Le jardin ici est à un niveau plus bas, et ce jardin qui est sur la toiture est au même niveau que le jardin existant de la maison de repos actuelle.

Madame NEUBERG – D'accord, donc le jardin va un peu surplomber.

Madame HUBERT – Il y a des jeux qui permettent d'individualiser.

Madame NEUBERG – Parfait, donc entre les services eux-mêmes il n'y aura pas de synergie directement.

Madame HUBERT – Le principe de l'accueil de jour, c'est qu'il y a effectivement cet accueil spécifique, mais que ces personnes qui sont dans l'accueil de jour puissent aussi profiter des activités qui sont données dans la maison de repos. Donc il y a une mobilité des résidents de l'accueil de jour vers la maison de repos. Pas forcément vers l'unité pour personnes désorientées, puisque là ce sont des unités un peu plus spécifiques. Mais maintenant c'est à voir aussi avec le projet qui sera mis en place par la maison de repos.

Madame NEUBERG – Je vous remercie. Par rapport aux chambres pour les couples, donc deux chambres séparées reliées par une porte j'imagine. Qu'en est-il lorsque les couples arrivent ? Il faut déjà je suppose qu'il y ait deux places disponibles pratiquement en même temps dans la maison de repos. Mais malheureusement qui dit « maison de repos » dit que potentiellement un décès est possible. Ça veut dire qu'un moment un couple partage deux chambres qui communiquent, et puis du jour au lendemain l'un se retrouve avec une nouvelle personne à leur côté. Est-ce que c'est quelque chose que vous avez aussi intégré dans votre projet de vie ? On ne change pas aussi facilement un résident de chambre.

Madame PIERARD – C'est en effet une réalité, et je pense que d'emblée, dès l'entrée, c'est quelque chose qui doit apparaître dans le projet de vie de l'institution et qui doit être clairement expliqué aux familles et aux résidents pour qu'ils s'y préparent également. Donc il se peut à un moment donné qu'on ait en effet deux personnes qui utilisent ces chambres à portes communicantes, et qui ne sont pas des couples. Mais en tout cas ça va être un jeu à un moment donné de transfert qui se fera. Dès qu'on a une chambre libre qui se libère dans la partie maison de repos, la personne qui aurait intégré récemment la chambre avec la porte communicante pourra être transférée vers une chambre individuelle. On a déjà une chambre avec une porte communicante au niveau du court séjour, qui est

utilisée principalement par des personnes qui n'ont pas de liens familiaux. Il est arrivé qu'on ait des couples, donc c'est quelque chose qu'on intègre vraiment dès le début dans la discussion avec les personnes qu'on accueille.

Madame NEUBERG – Une troisième question : au niveau de l'accès via le nouveau porche il y aura je suppose un accès sécurisé afin que tout le monde ne puisse évidemment pas utiliser cet accès direct vers la maison de repos. Comment allez-vous gérer cet accès via l'arrière de l'Hôtel de Ville ?

Madame HUBERT – On a quand même un accès pour les pompiers qui doit être maintenu et qui va passer sous ce porche pour arriver à l'intérieur de la cour d'école, donc ça c'est une contrainte. L'idée c'est donc d'avoir une première fermeture par un système de grilles coulissantes pour permettre, quand la grille est ouverte, de donner un libre accès notamment à la salle polyvalente. Et une seconde grille qui permettrait de contrôler tout visiteur qui viendrait pour une activité en dehors de l'école, le soir ou autre. Donc toujours sécuriser la cour d'école mais en donnant le libre accès à l'espace polyvalent. De la même manière, depuis la maison de repos on peut accéder aux circulations verticales, prendre l'ascenseur et puis descendre pour se retrouver au niveau du porche d'entrée et du parvis de l'Hôtel de Ville, et ce de manière sécurisée puisqu'il y aurait cette grille sécurisée par apport à l'activité de la cour d'école – des jeux de ballons et autres.

Et un souhait de la Directrice, c'est aussi d'avoir cette salle polyvalente qui puisse être directement accessible depuis la cour d'école. Et c'est là qu'on propose d'avoir cette seconde grille, qui quand l'école fonctionne, la première grille pourrait être fermée – ainsi les enfants sont en sécurité. Ils peuvent bénéficier du bâtiment qui surplombe, qui crée le préau naturel. Ça dilate aussi leur espace de cour de récréation. Et ils sont en lien direct avec la salle polyvalente – la salle de sport, pour permettre ces interactivités « intérieur/extérieur ».

Madame NEUBERG – Est-ce que le public pourra aussi utiliser l'accès pour arriver à la maison de repos ?

Madame HUBERT – Pourquoi pas. Ça c'est à déterminer avec des contrôles d'accès, peut-être de la parlophonie... il y a des choses qui peuvent être mises en place pour permettre effectivement ces accès depuis le bas de la ville.

Madame NEUBERG – Par rapport à la vue, on a évoqué qu'il n'y avait pas de gros problème de vue, il y a des chambres qui sont sur le côté latéral de la résidence – des chambres de résidence service, qu'en est-il de leur vue avec ce nouveau bâtiment ?

Madame HUBERT – Finalement, notre bâtiment est un bâtiment qui est beaucoup plus bas que la maison de repos actuelle – puisque nous on se raccorde à la maison actuelle, au niveau de son rez-de-chaussée et de son premier étage. Donc pour la Résidence Services il y a quand même une certaine distance qui est maintenue entre les divers bâtiments. Les espaces verts sont maintenus et elle va bénéficier également de cette vue sur les différents jardins.

Madame NEUBERG – Par rapport aux parkings de l'Hôtel de Ville, vous avez précisé que ce nouveau projet verrait la suppression de parkings – est-ce qu'on a une idée du nombre de parkings qui seront supprimées ?

Madame HUBERT – Non, pas pour l'instant. Ils trouvaient que dans notre proposition architecturale, la partie que l'on développe, il y a moyen de qualifier ce lieu. Pour le moment c'est un peu un « no man's land », les voitures se garent un peu n'importe comment, alors que ça pourrait être un lieu beaucoup plus vert, beaucoup plus végétalisé. Et cela mettrait d'avantage en valeur les remparts de la ville. Donc c'est d'avoir ce principe un peu d'une coulée verte qui traverse cet intérieur

d'îlots et qui lui apporte d'avantage de qualité puisqu'on a des bâtis qui sont assez importants. Et donc ce serait de ne plus avoir la voiture autant à proximité et que cet espace puisse trouver qualité, d'autant qu'on a cet espace polyvalent qui peut déboucher intérieur/extérieur, et avoir des synergies par rapport à un espace qui serait plus de qualité que du parcage de voitures.

Madame NEUBERG – Monsieur le Président peut confirmer qu'il n'a pas déjà essayé d'évaluer le nombre de parkings qui va être donné à vocation de ce nouveau projet ?

Monsieur PIERRET – Je veux juste préciser une chose. Le Fonctionnaire délégué demande qu'on étudie la transformation du parking extérieur de l'Hôtel de Ville en espace végétalisé dans la demande de permis d'urbanisme. Mais en sachant qu'il n'exigerait sa mise en œuvre qu'au moment où le projet de l'autre côté de la rue Paul Reuter serait mis en service. Puisque de l'autre côté, là où on a le parking provisoire, un jour un projet immobilier se mettra en place avec des parkings souterrains. C'est le jour où la maison communale bénéficiera de ces nouveaux parkings en face que le parking actuel serait transformé en espace végétalisé. Mais on nous a demandé de l'étudier dès à présent dans le cadre du permis d'urbanisme.

Madame NEUBERG – On aura donc deux fois des travaux ?

Monsieur DEWORME – Il y a bel et bien une perte d'un certain nombre de places de parkings, celles qui se trouvent en regard de la salle de gymnastique, côté Hôtel de Ville. Mais pas de l'ensemble des places.

Madame NEUBERG – Non bien sûr mais ça fait entre 5 et 8 places, spécialement de parkings pour le personnel. C'était juste pour avoir une idée.

Cette nouvelle extension va évidemment faire en sorte que le CPAS va devoir engager des membres du personnel. Est-ce que vous avez déjà une idée justement pour ces trois « extensions » ? Une idée du personnel tant infirmier que soignant de manière générale, et peut-être d'autres services également ?

Monsieur DEWORME – C'est vrai qu'on a déjà parlé ici des difficultés de personnel. On connaît tous les difficultés de personnel infirmier, notamment au niveau de Vivalia. Je rappellerais aussi la prime communale qui a été accordée au personnel de soins du CPAS, et que ces dispositions ont permis de compléter nos équipes. On avait un manque de personnel infirmier qui nous mettait quand même en difficulté.

Et ces dispositions qui ont été votées ici même nous ont permis de remplir le cadre infirmier qu'il est nécessaire d'avoir. C'est vrai que le personnel infirmier, et le personnel tout court, ça pose un problème. Mais je pense qu'il faut tout de même inscrire ça un peu dans la durée, puisqu'ici on parle d'un projet de travaux qui démarreraient dans le courant 2024 et qu'il y a au bas mot deux années de travaux qui sont prévues. Il y a un peu d'eau qui couler sous les ponts d'ici là. Et on a vu qu'avec les mesures que nous avons prises on avait été capables de remplir nos cadres, contrairement à l'hôpital par exemple. Voilà, on ne désespère pas que la situation puisse s'améliorer d'ici là, mais c'est vrai que si c'était demain matin qu'il fallait engager ce serait problématique.

Madame NEUBERG – Je vous remercie, mais je pense que vous ne répondez pas vraiment à ma question. En fait je vous demande simplement combien de personnes allez-vous consentir à engager pour mener à bien ce projet d'extension, sachant qu'il y a certainement des normes à respecter en termes de personnel infirmier ?

Monsieur Jean-Michel BALON – Je n'ai pas les chiffres sous la main donc je ne sais pas répondre à votre question.

Madame NEUBERG – D'accord, donc ces nouvelles extensions vont quand même générer des activités pour les futurs résidents, et donc il faudra également du personnel annexe. Là où je m'inquiétais c'est suite à un article de Vivalia qui mentionnait le fait que la fiscalité française allait changer pour le personnel infirmier, et n'allait donc évidemment pas dans le sens de faciliter le recrutement. C'était simplement pour attirer l'attention sur ce point de vue-là.

Monsieur DEWORME – C'est vrai qu'il y a toute une polémique dans la presse par rapport au personnel infirmier frontalier français, qui vient travailler soit à l'hôpital soit dans les maisons de repos. Nous ne sommes que peu concernés par ça heureusement, puisque nous n'avons qu'un seul membre de notre personnel qui est frontalier français, et qui a d'ailleurs déjà démissionné.

Au niveau de l'hôpital on s'attend par contre à ce qu'il y ait des difficultés beaucoup plus importantes encore que celles qu'on connaît aujourd'hui si ce moratoire, qui est un an, devait ne pas être prolongé au-delà, nous laissant le temps de nous réorganiser au niveau hospitalier.

Mais dans certaines maisons de repos – et je pense à la maison de repos qui dépend du CPAS de Florenville par exemple – autre commune frontalière, mais de la France – c'est différent. J'ai été en contact avec Catherine HABARU, la Présidente du CPAS d'Aubange, qui est en charge de la maison de repos d'Athus, et elle me disait que pour elle c'était beaucoup plus préoccupant étant donné le fait qu'elle avait, de mémoire, quatre infirmières frontalières susceptibles de quitter très rapidement le poste. Et Virton est dans une situation un peu intermédiaire aussi.

Monsieur GAUDRON – Je pense qu'on a là un beau projet, le Conseil de l'Action Sociale a aussi fait le bon choix de pouvoir voir un projet plus grand, avec 45 chambres ; c'est un besoin qui est réel, on l'a rappelé avec les listes d'attente. Et on a la chance d'avoir une maison de repos en plein centre-ville, ce qui est une opportunité pour permettre à la personne âgée de continuer à « vivre la ville ». Tout ça est très positif.

Je souligne aussi l'exploit d'arriver à « caser » 45 chambres en intérieur d'îlots et de reconstruire la ville sur la ville, ce qui est une bonne chose plutôt que d'aller artificialiser des terres ailleurs. C'est intéressant cette idée de terrasse. Si on considère tout comme des maisons on peut se dire que pour une unité c'est peut-être un peu dommage d'avoir sa terrasse au nord. Mais sur le plan on a quand même l'impression qu'il y a une certaine longueur. Est-ce que vous pouvez me garantir que ça a été étudié pour qu'il y ait quand même des arrivées de lumière directe et d'ensoleillement pour les résidents qui seront à cet étage-là ? Et puis m'est venue aussi la question du budget, du coût de ce projet.

Madame HUBERT – Aujourd'hui il y a déjà un premier jardin qui est dans le rez-de-chaussée, dans le prolongement du rez-de-chaussée actuel de la maison de repos. Celui qu'on va proposer est en continuité et donc un peu plus éloigné des bâtiments, c'est un jardin qui va vivre. Et il faut savoir qu'on n'est pas forcément à la recherche d'un jardin au sud. Avec la chaleur des derniers étés on ne va pas se mettre au sud, il est plus intéressant de se mettre au nord car il n'y fait pas aussi chaud. Mais c'est un jardin qui va très bien fonctionner, puisque ceux qui existent aujourd'hui sont vraiment bien occupés par les résidents. Je n'ai aucun doute sur le fonctionnement de ces jardins, même ceux qui sont plus au nord-est.

Madame LECOMTE – Ce projet d'extension induit des travaux de démolition et de reconstruction de parties de l'Ecole du Centre. Tout à l'heure vous avez parlé du réfectoire et je précise quand même

qu'il s'agit du réfectoire des maternelles. Le réfectoire des primaires nous l'avons inauguré il y a peu de temps, et il est tout neuf.

Au vu effectivement de la vétusté de ce réfectoire des maternelles, ainsi que des sanitaires, et aussi du nombre insuffisant de sanitaires – il y a deux WC, et qui sont en mauvais état ; c'était donc une opportunité. Et je dirais que c'est une opportunité pour autant évidemment qu'on puisse peut-être obtenir des subsides, donc introduire un dossier de subsides auprès de la Fédération Wallonie Bruxelles. Je pense notamment à cette enveloppe d'un milliard que le Ministre DARDENNE a consenti pour la rénovation des bâtiments scolaires. Je dis que c'est important puisqu'ici en l'occurrence, ces travaux de démolition et de reconstruction sont sur fonds propres en ce qui concerne la Commune, il faut donc être attentif à l'intérêt d'aller chercher des subsides. C'est d'ailleurs le cas aussi pour la salle de gymnastique puisqu'il y a déjà eu des contacts avec Infraspports, qui est d'ailleurs très intéressé par ce beau projet et assez confiant par rapport aux subsides qu'on pourrait obtenir.

Madame FROGNET – Je relaye une question : est-ce que vous avez envisagé d'installer des panneaux photovoltaïques sur la toiture du nouveau bâtiment ?

Et moi, à titre personnel, j'aurais plutôt une remarque qu'une question. Ce projet est évidemment très très beau. Mais il est aussi en centre-ville et il va impacter énormément de gens : l'école, les résidents de la maison de repos, les occupants de l'Académie, les employés ici, les habitants du quartier, probablement que ça impactera les commerces, et puis ceux qui viendront en ville... je suis contente de ce projet et en même temps je me dis qu'on va encore déguster pendant deux ans avec d'autres travaux en centre-ville.

Madame HUBERT – Par rapport aux panneaux solaires il faut savoir que la maison de repos actuelle a déjà des panneaux solaires thermiques sur ses toitures. Et nous envisageons des panneaux solaires sur nos toitures, notamment pour le fonctionnement de la pompe à chaleur. Mais tout ça est à l'étude – panneaux solaires, géothermie... on est en train de voir quels sont les équipements d'énergie durable qu'on peut mettre en place pour avoir une réponse assez exemplaire pour cette extension.

Madame GOFFINET – Merci beaucoup pour ce beau projet. Je trouve que c'est vraiment intéressant d'avoir travaillé en intérieur d'îlots, je me rappelle les discussions qu'on avait eu précédemment. Cette manière de construire permet aussi d'avoir la possibilité d'étendre le nombre de chambres et de pouvoir anticiper aussi les besoins futurs.

J'ai quelques questions. Certains de mes collègues en ont déjà abordées mais je voulais aller un peu plus loin. Par rapport au parking, j'ai bien compris que le Fonctionnaire délégué souhaitait qu'il y ait des zones de verdurisation à l'arrière de l'Hôtel de Ville. J'ai cru comprendre au vu des regards des uns et des autres que ce n'était pas dans l'intention tout de suite d'enlever tous ces parkings, mais que néanmoins il y en a qui vont disparaître. Donc je pense, si j'ai bien compris, que l'accès à l'arrière de l'Hôtel de Ville sera bien sûr maintenu, en tout cas dans un premier temps. Même s'il y a un parking qui va se faire en face plus tard, je pense qu'il est essentiel de maintenir des espaces pour les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite qui viennent à l'Hôtel de Ville, ainsi que pour le personnel et les services de tous les jours. Est-ce que vous pouvez donc bien préciser qu'il y a bien le maintien de l'accès à l'arrière ?

Madame HUBERT – Ce qui est traité ici est un peu un plan directeur. C'est élaborer la conception et qu'il puisse évoluer ultérieurement par rapport à cette problématique de parkings et d'autres réponses qui pourraient être apportées, afin que l'on puisse avoir une vision de ce que cela pourrait devenir. Mais quand est-ce que cela le deviendra, ça je ne peux pas y répondre. On essaie quand même de penser les choses par rapport à ce souhait de refaire venir un peu la nature en intérieur d'îlots. On sait aussi que la végétation en intérieur d'îlots dans les centres-villes, c'est bénéfique par rapport aux

effets d'îlots de chaleur. Donc c'est tout ce travail de déminéraliser un peu les espaces intérieurs d'îlots, afin que ce soit bénéfique pour l'ensemble des usagers et des riverains.

Madame GOFFINET - Vous avez déjà donné une première partie d'explication mais je n'arrive pas à visualiser les circulations entre l'école et les personnes âgées qui pourront bénéficier de cet accès pour être de plain-pied avec la rue Paul Reuter, je trouve vraiment un point très important à valoriser. Pour qu'il puisse y avoir accès mais pour aussi protéger les enfants, qu'il n'y en ait pas un qui s'échappe...j'essaye de comprendre avec vos grilles mais je ne vois pas.

Madame HUBERT – Voici le plan d'implantation, on installe la nouvelle circulation verticale à la jonction entre le bâtiment existant de la maison de repos et notre proposition. Et quand on se met dans cet implantation-là, on va le voir par rapport au plan du rez-de-chaussée, on arrive à l'ascenseur. Et cet ascenseur nous permet d'accéder de plain-pied à la salle polyvalente et nous permet d'accéder dans cet espace intermédiaire entre la salle polyvalente et la cour d'école. Cette cour qui peut être cour d'école ou pas, selon le traitement des barrières qui serait mis en place. On a un accès assez naturel, on passe ici dans cet espace sous le bâtiment, et puis on arrive au sas d'entrée de la salle polyvalente qui donne accès à cette circulation verticale et nous amène directement, soit aux étages des unités pour personnes désorientées, soit au rez-de-chaussée où on va retrouver cette circulation qui est vraiment en lien avec l'entrée actuelle de la maison de repos et la batterie d'ascenseur qui existe. Le nouvel ascenseur va être situé au dos des ascenseurs existants.

Madame GOFFINET – Il va falloir gérer quelque part les envies de personnes âgées pour pouvoir utiliser cet accès pour se rendre en centre-ville.

Madame HUBERT – Ça va être de la gestion par contrôle d'accès ou par des horloges ... il y a beaucoup de moyens qui sont possibles, de manière à assurer l'accès pour tous. Et puis il y a aussi une volonté d'intergénérationnel. On a la chance d'avoir l'école et de profiter de cet espace qui peut permettre des activités dans cette grande salle polyvalente, entre personnes âgées, entre les résidents de la maison de repos, et des enfants. Mais aussi que les enfants puissent monter dans la résidence. Ces enfants on peut-être leurs grands-parents dans la résidence, ce sont des liens qui peuvent se faire de manière beaucoup plus naturelle. On analysera comment contrôler, mais il y a la parlophonie, les contrôles d'accès, etc., différents types possibles.

Madame GOFFINET – Par rapport à la future ancienne maison de repos, toutes les vues sont orientées vers la maison de repos, mais je n'arrive pas à identifier les volumes par rapport au bâtiment qui est en front de voirie (le réfectoire de l'école) – si je comprends bien le bâtiment va toucher l'école ?

Madame HUBERT – On vient rejoindre le bâtiment d'école, on se met contre le bâtiment.

Madame GOFFINET – On se trouve à quel niveau par rapport à l'école ?

Madame HUBERT – On se trouve au premier étage de l'école.

Madame GOFFINET – Je posais la question car dans un « futur du futur », comme le gabarit du bâtiment nouvellement construit est plus haut, ça permet d'envisager quand même des perspectives pour peut-être recréer un étage supplémentaire dans l'école.

Madame HUBERT – Oui, c'est d'ailleurs une vue que l'on doit étudier et qui nous a été demandée par le Fonctionnaire délégué puisqu'on voit qu'on est entouré. Voici le profil de l'Hôtel de Ville, le gabarit est haut, tous les gabarits environnants sont très hauts, et c'est cette partie-là de l'école qui est

un peu plus basse qui pourrait éventuellement être rehaussée ultérieurement en fonction des besoins. Le projet permet donc une extension et une rehausse de ce volume.

Madame GOFFINET – C'est ça que je voulais avoir. Une confirmation que ça peut permettre une extension pour l'école ou un service de la Ville, ou même pour la maison de repos. C'est important d'intégrer cette notion-là pour répondre aux besoins futurs.

Vous avez parlé de verdurisation mais là je vais me tourner plus vers l'Echevine de l'Enseignement. Comme il va y avoir beaucoup des travaux dans cet espace-là ne devrions-nous pas profiter de l'occasion pour étudier peut-être aussi une verdurisation de la cour de récréation ? Evidemment il y a la partie pour les enfants qui veulent jouer plus à des jeux de ballons, mais étant donné que tout est fort minéralisé peut-être que ce serait intéressant d'étudier cet aspect-là avec les enseignants.

Et enfin, mais ça c'est plus une observation, je ne suis pas très fan d'avoir tout un bâtiment de couleur blanc clair, compte tenu de l'environnement qui est plutôt dans des couleurs pierre.

Madame HUBERT – L'idée est d'avoir un bâtiment qui soit clair, pour ne pas fermer les espaces.

Monsieur MAGNUS – Avant de passer à la prochaine question, puisque ça fait déjà deux fois qu'ils ont voulu tenter de poser la question de savoir combien cela coûte. Vous pouvez donc nous donner le budget.

Madame HUBERT – Pour le moment on est en train d'étudier les estimations qui vont probablement un peu évoluer en fonction des choix techniques qui seront faits. Mais aujourd'hui on est à une estimation de 6.500.000 € HTVA.

Monsieur WALTZING – Je venais un peu aussi dans l'idée des coûts. Mais avant de poser la question liée au coût et au nombre de lits - on a parlé de tous les étages sauf d'un : la toiture. Il y a un espace plat qui est prévu pour la technique, est-ce que sous la toiture c'est de l'espace perdu ? Je sais qu'au niveau urbanistique on aime bien les toitures à deux pans. Est-ce qu'on ne peut pas faire des trompe-l'œil avec la partie la plus avancée à deux pans, et la partie arrière qui serait un jardin paysager pour le deuxième étage de la résidence actuelle ? Est-ce qu'il n'y a pas moyen de développer quelque chose de plus vert à ce niveau-là ?

Et la deuxième question, est-ce qu'on est sûrs, vu l'envergure des travaux, qu'on a fait le maximum que l'on pouvait faire pour accroître le nombre de lit dans cette résidence ? Est-ce que c'est le budget qui nous limite ? Ou pourrions-nous au contraire, suivant les hauteurs que nous avons, avoir la deuxième toiture dont je parlais juste avant pour l'espace paysage, mais augmenter d'un étage, ne fût-ce que pour dix lits, et garder une perspective. Ou plus tard dans une perspective d'agrandir avec l'école de devant, et de monter tout de suite. Qu'est-ce qui nous limite ?

Madame HUBERT – C'était le nombre de lits. Après il faut savoir qu'en Wallonie une maison de repos c'est maximum 150 lits. Donc il y a déjà ceux qui existent. Je ne sais pas exactement le nombre total de lits mais on n'est pas très loin des 150.

Monsieur MAGNUS – On est à 147 lits.

Madame HUBERT – Et pour ce qui est de l'occupation du volume de toiture, il y aura les installations techniques nécessaires pour cette extension. Et il faut savoir que comme on se raccroche au niveau existant de la maison de repos, puisqu'on veut que les niveaux soient en continuité, on n'a pas beaucoup de hauteur entre planchers. On va donc devoir travailler par ces combles techniques et mettre les installations plutôt en parapluie qui vont courir dans ces combles ; et puis redescendre pour

ne pas prendre trop de hauteur à chaque niveau par le jeu des gaines de ventilation et autres qui deviennent très très importantes.

Monsieur Pierre-Philippe BALON – Merci pour cette présentation et ce beau projet. Comme mon confrère Monsieur GAUDRON, c'est vrai que je voulais souligner qu'effectivement c'est un beau projet où on voit qu'on sait faire pas mal de choses sur un petit espace, c'est une belle qualité de ce projet. Je voulais aussi souligner les collaborations qu'il y a eu avec le personnel et parmi les projets c'est celui qui avait eu l'adhésion du personnel, donc c'est un bon point et sais que je dormirais bien ce soir.

Au niveau de la salle de gym actuelle est-ce qu'on saura toujours bien conserver l'usage récréatif, qui est en effet un usage plus polyvalent puisque c'est utilisé pour les carnivals, Noël, etc.

Et une deuxième question, au niveau de la fresque de Louis THILMANY, est-ce que dans le projet elle sera conservée ou est-ce qu'elle disparaît ?

Madame HUBERT – Il y a différents accès possibles tout en isolant la cour de récréation. Donc c'est justement dans le but de maintenir les différentes activités qui sont offertes aujourd'hui, et que cette salle soit la plus polyvalente possible et qu'il y ait un maximum d'usage. On est à peu près dans les proportions de la salle qui existe. Donc ce qui existe aujourd'hui pourra être maintenu dans la nouvelle proposition.

Monsieur Jean-Michel BALON - Si elle est à gauche de l'escalier, elle est maintenue ; si elle est à droite de l'escalier, elle est perdue.

Monsieur GAUDRON – Elle est partiellement perdue. Vu que la question de la verdurisation a fait un peu débat, avec l'enjeu verdurisation ou parking je voulais aussi réinsister sur ce point-là. Je pense qu'il ne faudra pas enterrer trop vite la proposition du Fonctionnaire délégué que je trouve intéressante. Et peut-être remettre dans la balance aussi, que si on reprend l'ancien projet, qui lui nous proposait bien moins de chambres avec je pense un bon nombre de places de parkings en moins, on est peut-être là dans un équilibre plus intéressant.

Madame BLEROT – Juste une petite réflexion qui dépasse un peu le cadre. Je pense que si on veut pour l'avenir vraiment continuer à prendre soin de nos aînés face au défi du logement, l'énergétique etc., c'est impérieux que la Commune se penche aussi sur des modes d'habitats alternatifs, comme les habitats kangourous, ou les habitats groupés, pour trouver des solutions créatives. Et d'ailleurs j'ai entendu que la Commission des Aînés se réunit bientôt pour parler de ce sujet. C'est intéressant aussi d'entendre ce qu'ils ont à dire par rapport à leur habitat.

Après discussion, le Conseil communal, réuni en séance conjointe avec le Conseil de l'action sociale :

Vu la présentation faite par Monsieur Alain DEWORME, Président du Conseil de l'Action Sociale, Monsieur Franck PIERRET, Directeur de la Maison de repos "Résidence de la Knippchen" et Madame Marie-Sophie HUBERT, du bureau ETAU, dans le cadre du Conseil conjoint Ville d'Arlon/Conseil de l'Action Sociale, et relative au projet d'extension de la Résidence de la Knippchen et de rénovation de la salle de sport de l'Ecole du Centre ;

Prend acte de cette présentation ;

3. Présentation d'une projection de la politique sociale locale et de différentes actions menées en 2022

Monsieur MAGNUS – C'est une projection de la politique sociale locale, et de différentes actions menées en 2022. On sait que c'est un moment fort attendu parce que vous allez nous expliquer un peu tout ce que vous avez fait durant cette année. Et c'est toujours avec beaucoup de dynamisme, d'enthousiasme et de motivation que vous venez nous présenter ces différents projets.

Monsieur DEWORME – C'est l'occasion à mon équipe de montrer directement eux-mêmes les réalisations qui sont maintenues au sein du CPAS. Bien entendu le Conseil organise les choses, c'est évident, c'est notre rôle. Mais le but principal c'est impliquer, mettre en valeur le travail qui est fait par les agents du CPAS. A l'ordre du jour on a ce point qui est obligatoire, qui est celui de la présentation par le Président du CPAS d'une vision de la politique sociale qui est menée, et de la réalité sociale aussi.

Ça n'a échappé à personne, on est dans une législature particulièrement compliquée. Crise sanitaire, crise énergétique, crise migratoire avec les Ukrainiens. Ce sont évidemment des conditions qui ont rendu le travail du CPAS beaucoup plus difficile encore que ce qu'il est d'habitude.

Dans ce contexte tout à fait particulier et difficile, on aurait pu s'attendre à ce que le nombre de RIS sur notre commune, qui est donné comme dernier revenu possible à des personnes pour qu'elles continuent à vivre dans la dignité, soit en augmentation, ce n'est pas le cas. Vous voyez les tableaux qui nous indiquent qu'il y a même plutôt une petite diminution du nombre de RIS. C'est étonnant, surtout si on voit en remontant un peu plus en arrière, dans les années 2003-2004 qu'il y avait là une véritable augmentation.

C'est quand même quelque chose qui peut paraître paradoxal. Evidemment ça nous a interpellé et on s'est dit : « *Mais qu'est-ce qui peut bien expliquer que sur Arlon on ait ce chiffre de RIS ?* » Il y a trois hypothèses, trois explications, trois éléments de réponse que nous avons pu apporter :

Le premier c'est la problématique du logement. Ça n'a échappé à personne que se loger à Arlon, et même garder un logement à Arlon est parfois bien difficile. L'explication de cette non-augmentation du nombre de RIS tient en partie, en tout cas selon nous, au fait que nous avons 43 bénéficiaires du RIS qui ont quitté la Commune d'Arlon parce qu'ils ne pouvaient plus répondre aux charges locatives. Un autre chiffre important, toujours en matière de logement, c'est celui de personnes qui sont en adresse de référence au CPAS d'Arlon (adresse administrative au CPAS). Nous avons aujourd'hui atteint le chiffre de 78 personnes en adresse de référence, c'est un chiffre qui n'avait jamais été atteint auparavant. On a longtemps navigué autour d'une trentaine de personnes. Avoir une adresse de référence permet aux personnes concernées d'avoir le droit à une mutuelle, et aux droits fondamentaux ; comme avoir un compte en banque par exemple. Qui sont ces gens ? Ce sont les SDF 'classiques' dont on a parfois parlé ici. Mais il y a beaucoup plus d'autres personnes que les SDF, qui sont souvent la pointe émergée d'un iceberg. Des personnes qui n'ont pas de logement propre, qui sont des mal-logés, ils n'ont pas de logement à eux, ou qui sont logés chez des amis, dans la famille, ...et ils ont donc une adresse administrative chez nous.

Peut-être plus positif, c'est l'insertion socio-professionnelle. On a souvent dit que c'est un des chevaux de bataille du CPAS que de vouloir pousser au maximum à la mise à l'emploi. Et je pense que c'est effectivement quelque chose qu'il faut chercher à promouvoir. Le CPAS n'a pas vocation à être un espèce de distributeur automatique de RIS. Non pas du tout. J'ai même envie de dire au contraire, on veut pouvoir permettre aux gens de remonter dans un ascenseur social qui leur permet

de reprendre leur propre vie en mains. Le travail est une valeur fondamentale qui doit nous permettre de vivre dignement.

Vous allez voir les taux de mise à l'emploi qui sont ceux du CPAS d'Arlon On a pris comme année de référence l'année 2019, une année hors crise si on peut dire. Et vous voyez qu'Arlon se situe à peu près sur la moyenne de la Flandre en ce qui concerne la remise à l'emploi, bien avant la Région Wallonne ou la Région Bruxelloise, ou encore même la moyenne nationale. Un gros effort est fait chez nous par les équipes de l'insertion professionnelle pour obtenir ces chiffres. Et si on nous compare alors aux grandes villes wallonnes, on voit Arlon en tête. Vous voyez combien il y a de différence par rapport à Liège par exemple, Charleroi, Mons, ou même à Namur.

Là aussi je pense que c'est important de souligner ça, parce que c'est le reflet d'une dynamique à l'intérieur du CPAS d'Arlon. Par exemple dans les dix premiers mois de 2022 c'est 75 bénéficiaires du RIS qui ont retrouvé un emploi à temps plein. Vous connaissez la mesure Article 60, dans les 75 personnes qui ont retrouvé un boulot il y en a 27 qui ont retrouvé du travail via la mesure Article 60. Les autres sont passés directement du CPAS au monde du travail 'classique'. Donc ça c'est la deuxième explication que je voulais vous proposer pour justifier le fait que le RIS chez nous n'avait pas augmenté comme on aurait pu s'y attendre.

Le troisième élément c'est le soutien que nous apportons aux étudiants. En effet depuis des années on est convaincus que la formation est quelque chose de fondamental pour accéder précisément au monde du travail, et que beaucoup de jeunes en difficultés ont besoin d'un soutien, parfois même d'un soutien financier. Mais la plupart du temps d'un soutien financier et d'un accompagnement dans la poursuite de leurs études. On suit à peu près une cinquantaine d'étudiants pour l'instant, toutes filières confondues – on ne fait aucune distinction à ce niveau-là. Et je pense que c'est vraiment quelque chose qu'on peut mettre en avant, le taux de réussite pour l'année scolaire qui s'est terminée est de 78%, on est bien au-delà de ce qui se fait d'habitude avec nos étudiants adolescents ou jeunes adultes.

Voilà trois facteurs qui expliquent que les RIS n'augmentent pas tellement. Aussi au niveau de Nos Logis. On a donc repris socialement la mission de Nos Logis et on peut avancer le chiffre de 87,5% de personnes qui ont quitté Nos Logis et qui ont retrouvé un logement. C'est un chiffre dont on est assez fiers surtout qu'on vient seulement de commencer ce travail au niveau du logement. Mais il y a quand-même 189 demandes pour 35 appartements, ça vous donne aussi une idée du décalage qui persiste néanmoins à ce niveau-là.

Et autre chiffre un peu plus noir aussi c'est celui des violences conjugales. On enregistre que 41% des admissions les douze derniers mois sont le résultat de violences conjugales pour lesquels on a fait appel à un logement d'urgence.

Si on ne parlait que du RIS on aurait une vision un peu tronquée de ce qui se passe. Je voudrais aussi rappeler que notre épicerie sociale EPICOEUR que nous exploitons en collaboration étroite avec la Croix-Rouge locale, a enregistré 10.600 visites au cours des 10 premiers mois de l'année 2022, ça correspond à une augmentation de 44% par rapport à l'année passée. On voit bien toute l'utilité que cela représente. Et EPICOEUR sert à 353 ménages et plus de 860 bénéficiaires. Donc voilà une autre réalité sociale de notre commune.

On va aborder, et c'est là que l'équipe va intervenir, 4 points. On va faire le focus sur la situation énergétique. C'est une crise majeure qui touche l'ensemble de la population et pas uniquement les plus précarisés. Je voudrais juste dire à ce sujet-là que la fréquentation de nos permanences a augmenté de 37% entre 2019, donc notre année de référence, et les 10 premiers mois de cette année-

ci. C'est évidemment très important. Quant aux aides octroyées elles sont en augmentation de 281%, toujours entre 2019 et les dix premiers mois de cette année. On aura plus après 12 mois.

Madame LECOMTE – Si tu m'y autorises, vu que tu parlais de la problématique du logement, tu parlais de 189 demandes pour les 35 logements de transit. A titre de comparaison on peut aussi revenir sur le nombre de demandes pour un logement social aux Habitations Sud-Luxembourg - il y a dans l'assistance certes plusieurs administrateurs : pour 429 logements qu'elles possèdent et qui sont tous occupés, il y a 644 demandes ; pour LOGESUD dont je suis la présidente, il y a 40 logements sur Arlon qui sont pris en gestion pour 326 demandes. C'est vraiment un problème.

Monsieur DEWORME – C'est bien, c'est vrai que ça élargit un peu la question du logement. On va donc écouter Madame MANZI, sur la crise énergétique. Et puis il y aura le point sur l'Ukraine, ça a été demandé tout à l'heure donc on va improviser. Et puis il y aura le projet MIRIAM qui sera présenté aussi. Mais je vous assure que ce sera concis, on a voulu respecter quand même aussi un timing. Et puis sur une mesure tout à fait nouvelle, qu'on appelle « capteur d'emploi », notre capteuse d'emplois est là parmi nous et elle va prendre aussi la parole tout à l'heure. Mais d'abord Madame MANZI pour la situation énergétique.

Madame MANZI – Bonjour, je suis Hélène MANZI, je suis assistante sociale au sein de la cellule énergétique depuis 2012. Donc depuis 2012 le CPAS d'Arlon a décidé de créer une cellule exclusivement à charge des problèmes d'ordre énergétiques. Les missions principales étaient axées sur deux pôles : aide financière et aide prévention. Il faut savoir que toute personne qui a des difficultés de paiement au niveau de sa facture intermédiaire ou de régularisation peut solliciter une intervention du fond financier au niveau du Fond énergie ou du Fond social de l'Eau. Une enquête sociale est alors réalisée, et en fonction de cette dernière le Comité Spécial d'Action Sociale décidera, soit d'une prise en charge partielle soit du total de la facture d'énergie. C'est donc grâce au Fond social et au Fond énergie qu'il y a toutes ces aides qui sont possibles.

Pour ceux qui se chauffent au mazout une allocation de chauffage est attribuée sur base de certaines conditions : bénéficiaire d'intervention majorée, revenu modeste, ou être en médiation de dettes ou en règlement collectif de dettes. Avant la crise l'allocation était plus ou moins de 210 € pour 1500 litres, mais depuis la hausse spectaculaire des prix le montant peut aller jusqu'à 700 € pour 2000 litres, tout cela pour une année civile. Ceux qui se chauffent au pétrole n'ont pas été oubliés non plus parce qu'ils peuvent également bénéficier d'une allocation forfaitaire de 456 € par an.

En matière de prévention, grâce à la collaboration avec le groupe Action Surendettement, nous avons un conseiller énergie qui assure deux permanences par semaines au sein du CPAS d'Arlon. Donc toute personne qui le souhaite peut se présenter et peut alors donner des conditions sur des trucs et astuces pour consommer moins, comment choisir un fournisseur moins cher, ou comment obtenir des primes pour avoir une meilleure isolation de son logement.

Nous avons aussi en matière de prévention la Commission Locale d'Energie qui est constituée de trois assistantes sociales, des représentants du Conseil de l'Action Sociale - pour le moment c'est Monsieur NSABIMANA et puis un représentant de chez ORES. On se réunit plus ou moins 3 ou 4 fois par an, plus particulièrement en hiver. Car ceux qui sont reconnus clients protégés, qui se chauffent au gaz et qui ont un compteur à budget, ont encore une aide financière supplémentaire octroyée via la CLE (Commission Locale d'Energie). Donc on se réunit, il y a une enquête sociale qui est réalisée, et si la Commission décide d'attribuer une aide cette aide peut aller jusqu'à 30% encore plus cher - enfin moins cher par rapport au tarif social spécifique. L'aide est attribuée pendant la période du 1^{er} novembre jusqu'au 15 mars.

Pourquoi je parlais du tarif social spécifique ? Le tarif social spécifique c'est une mesure sociale fédérale réservée à certaines catégories de personnes. Souvent les conditions c'est soit bénéficier du RIS, de la GRAPA (Allocation pour Personnes handicapées), ou être en médiation de dettes. Pour certains l'application du tarif social spécifique est presque automatique et pour d'autres ils doivent parfois d'adresser à leurs organismes de paiements pour avoir les attestations nécessaires.

Le tarif social spécifique est le tarif le plus avantageux du marché parmi les tarifs pratiqués par les fournisseurs d'énergie. Il peut aller de 20 à 30% moins cher, donc il est vraiment intéressant pour ceux qui sont dans les conditions. Ce tarif social spécifique est le même chez tous les fournisseurs et chez tous les gestionnaires de réseau.

La Cellule Energie face à la crise énergétique : il faut savoir que depuis le début de la crise énergétique le CPAS a vu arriver un autre type de public par rapport au public habituel. Nous pouvons dire que pour la plupart des gens qui se présentent aujourd'hui à nos permanences, s'il n'y avait pas eu cette crise on ne les aurait pas vus franchir la porte du CPAS. Afin de faire face à cet afflux de demandes et de pouvoir proposer un meilleur accompagnement et un meilleur accueil, on a dû un peu se réorganiser. Donc depuis le 1^{er} septembre on a une 3^{ème} permanence en plus. Une 3^{ème} assistante sociale est venue renforcer notre équipe et on a aussi une ligne et adresse mail directe pour la Cellule Energie. Et cela pour permettre à ce nouveau public, dont le plus souvent ce sont des gens qui travaillent, de pouvoir constituer leur dossier sans devoir se présenter physiquement et prendre un jour de congé... on constitue tout le dossier à distance. Aujourd'hui il est désormais possible de tout faire à distance et cela leur garanti aussi une meilleure discrétion à ce niveau-là.

On peut constater maintenant au niveau de la crise énergétique qu'on a ce nouveau type de public ; on a donc la classe moyenne – souvent le couple travaille, les problèmes rencontrés ce sont évidemment les factures astronomiques qui sont réclamées par les fournisseurs. Il faut dire que maintenant les fournisseurs ne sont plus très flexibles et imposent des montants dont les gens doivent parfois passer par chez nous pour qu'on puisse faire comprendre au fournisseur que la personne ne saura absolument pas payer et qu'il va falloir négocier des plans de remboursement.

Quelques chiffres : Monsieur DEWORME en a déjà parlé. On constate une hausse à tout point de vue, au niveau de la fréquentation des permanences. Les chiffres qui sont révélés aujourd'hui sont de janvier à octobre 2022, donc il se pourrait aussi que ça soit encore beaucoup plus important et difficile d'ici la fin de l'année.

Au niveau des aides octroyées on est à plus de 281% par rapport à 2019, l'année avant le Covid. Au niveau des personnes en défaut de paiement gaz et électricité plus de 132 %. Et pour les personnes en défaut de paiement d'eau, là c'est encore 291%, c'est catastrophique.

Je vais terminer par le tarif social conjoncturel. À l'instar des autres CPAS de la Région Wallonne le CPAS d'Arlon a décidé de simplifier aussi la procédure d'accès au tarif social conjoncturel. Cette mesure sociale de la Région Wallonne a d'abord été prise lors de la crise Covid 19 et elle a dû être prolongée vu le contexte actuel. Elle concerne vraiment toutes les personnes qui rencontrent des difficultés pour payer leurs factures énergétiques.

Pour être dans les conditions il faut être BIM ou avoir des allocations de chômage, des indemnités de mutuelle. La Région Wallonne a laissé aussi au CPAS la possibilité de pouvoir octroyer l'attestation pour bénéficier du tarif social spécifique après une enquête sociale. C'est cette enquête sociale, c'est cette procédure qui va être beaucoup plus simplifiée. Il faudra par exemple des personnes qui sont isolées : si elles se présentent chez nous et qu'elle peuvent démontrer que la facture d'acompte correspond à plus ou moins 10% des revenus nets mensuels, ou alors pour les ménages où ça va jusqu'à 15 % des revenus nets, ce sera beaucoup plus facile de dire « telle personne remplit les

conditions pour pouvoir bénéficier du tarif social conjoncturel. » Il faut dire que l'application du tarif social conjoncturel a été prolongé jusqu'au 31 août 2023.

Monsieur DEWORME – Merci. Nous ferons les questions après et nous allons laisser la parole à Elodie qui va nous expliquer la question Ukrainienne. C'est l'occasion aussi pour nous de rappeler le nombre important de familles arlonaises qui se sont portées volontaires pour accueillir au pied-levé pratiquement des familles ukrainiennes. C'est 164 familles qui se sont proposées. 79 ont finalement accueilli et ne se sont souvent pas seulement contenté d'accueillir, puisqu'elles ont également accompagné les personnes qu'elles accueillait dans toute une série de démarches, comme l'ouverture d'un compte bancaire par exemple, la recherche d'un logement etc... Mais Elodie GEORGES qui a beaucoup travaillé dès le début sur cette question, va vous faire un peu le topo, un peu du passé et aussi de l'actualité.

Madame GEORGES – Bonsoir, comme l'ont dit Monsieur DEWORME et Monsieur BALON tout à l'heure, l'année 2022 a clairement été notamment marquée par cette crise Ukrainienne. Ce qui a demandé du coup au CPAS de se réorganiser une nouvelle fois, de s'adapter, de créer de nouveaux outils et de nouveaux partenariats.

Ce qu'on va vous proposer maintenant c'est vraiment un petit flashback pour comprendre comment tout a dû être créé dans l'urgence, et se refaire petit à petit en fonction des informations qu'on recevait. Il y a quelques dates clés qui vous sont proposées ici. D'abord le premier mars, pendant les congés de carnaval, il y a eu une réunion d'urgence qui s'est tenue ici à la commune pour discuter de l'accueil des Ukrainiens C'est ce jour-là directement que la cellule solidarité Ukraine a vu le jour au niveau du CPAS. Elle a été coordonnée comme on l'a dit tout à l'heure par Pierre JACOB. Une adresse mail a directement été créée et un appel à la solidarité au niveau de la population arlonaise a été lancée dès ce jour-là.

Ce qu'il faut savoir aussi c'est qu'on a été informé très rapidement que des Ukrainiens allaient l'arriver sur Arlon, et donc on a réagi finalement très rapidement, comme pendant la crise du Covid. On s'est servi en fait de ce qu'on avait pu faire dans l'urgence à ce moment-là pour réutiliser nos mécanismes et essayer de retrouver et de créer de nouveau outils.

Dès le lendemain de cette réunion, le 02 mars, avec Lucie BOUTE, on a mis de côté notre travail quotidien pour vraiment se concentrer uniquement sur le travail de l'accueil des Ukrainiens. On a été rejointes une quinzaine de jours plus tard par Daphné DEFOSSE, une de nos collègues de l'insertion sociale, et par Claire PIERRARD, et Ala YEMELYANOVA qui a été engagée pour nous aider au niveau de la traduction. Ce qui n'était pas du luxe.

La mission qu'on a eu en premier lieu c'était vraiment de pouvoir répertorier les propositions d'hébergement et d'aides diverses qui arrivaient en nombre de la part des Arlonais. Juste pour vous situer, dès le 2 mars on avait déjà reçu 22 propositions d'hébergement et 5 propositions d'aides diverses (que ce soit en termes de traduction, d'aides alimentaires, de dons de vêtements, d'accompagnement etc.). Et une semaine plus tard on avait déjà pas moins de 70 familles qui s'étaient proposées pour héberger des personnes Ukrainiennes et ça n'a pas désempli à la suite de ces jours-là. C'est également cette semaine-là, le 8 mars, que le Gouverneur de la Province de Luxembourg a affrété trois bus pour l'Ukraine. Dans la foulée on a décidé aussi de se préparer à cet arrivage et on a donc organisé une réunion le 9 mars au CPAS pour coordonner le travail des différents services. A cette réunion il y avait la Ville, l'équipe du Gouverneur, le CPAS, la Croix-Rouge et la Police. Le travail s'est très rapidement intensifié pour notre cellule, on a pris le temps d'analyser chaque proposition d'hébergement qui avait été faite, de contacter les familles d'accueil pour faire correspondre au mieux les besoins des Ukrainiens et les propositions des Arlonais – est-ce que la famille pouvait accueillir des enfants en bas âge, des familles avec des personnes à mobilité réduite,

des animaux...toutes des questions qui paraissent bêtes mais qui étaient vraiment importantes pour faire matcher au mieux les familles. Le travail a commencé là et a continué au fur et à mesure des semaines.

Le retour des bus du Gouverneur était prévu pour le 11 mars, donc dès le 10 au soir on s'est retrouvés chez le Gouverneur avec toute son équipe pour vraiment essayer de pouvoir mettre les personnes au meilleur endroit possible. On a travaillé très tard ce soir-là, je pense jusqu'à 23h de mémoire, et on est revenu le lendemain matin très tôt pour finaliser les derniers contacts avec les familles d'accueil afin que les premiers bus soient directement accueillis à Arlon.

C'est comme ça que le 11 mars, après un long périple, 164 réfugiés Ukrainiens sont arrivés à la salle du Printemps et ont pu rencontrer leur famille d'accueil. C'étaient principalement des femmes et des enfants, même s'il y avait quelques hommes, notamment des hommes un peu plus âgés. Pour vous situer, le plus jeune enfant avait 3 semaines et la personne la plus âgée avait 87 ans.

Parmi tous ces réfugiés-là il y en a 51 qui sont restés sur Arlon, d'autres ont été accueillis sur d'autres communes voisines. On a eu la chance de pouvoir compter ce soir-là et cette journée- là sur la diaspora ukrainienne d'Arlon qu'on remercie vivement. Puisque là ce n'était pas que d'un seul traducteur que nous avons besoin mais d'énormément, pour mettre tout le monde en contact et faciliter les échanges. Donc on a pu remettre les différentes informations aux familles d'accueil et aux Ukrainiens.

Ce qu'il faut aussi se rendre compte c'est que certains Ukrainiens sont arrivés sans aucune valise, sans aucun bagage, et la première question c'était : « je ne sais pas quoi mettre demain comme vêtements je n'ai rien. » C'est là où on s'est dit que notre réunion du 9 mars était bien une bonne idée car on a pu directement mettre les personnes en contact, notamment avec la Croix-Rouge pour que les choses puissent se mettre en place assez rapidement et trouver des solutions. Après ce premier moment d'échange tout le monde a installé Google Traduction et l'aventure a débuté pour les familles d'accueil et les familles Ukrainiennes.

Et en attendant d'autres arrivées, qui sont arrivés un peu après, une séance d'information a été mise en place le 22 mars à destination des premiers Ukrainiens et des familles d'accueil. Ça nous a permis de pouvoir communiquer les informations qu'on avait à ce moment-là - quelles démarches effectuer pour bénéficier d'un titre de séjour en Belgique, comment faire pour bénéficier de l'aide du CPAS, d'une mutuelle etc.

Ce qu'il faut juste comprendre c'est que la complexité de notre travail résidait dans le fait que c'était vraiment une crise, mais pour tout le monde, pour toutes les instances, pour tous les services. L'information qu'on avait un jour pouvait être totalement différente le lendemain. Ça a donc demandé beaucoup de souplesse à notre niveau, mais ça en demandait aussi aux familles d'accueil qui devaient aussi jongler en fonction des informations, et d'un jour à l'autre on pouvait se contredire. C'était donc vraiment une difficulté pour toutes ces familles, et pour les Ukrainiens qui eux en plus ne comprenaient pas trop ce qui se passait, c'était vraiment compliqué.

En parallèle, le 24 mars, on a également organisé un bus pour pouvoir amener ces premiers Ukrainiens à Bruxelles, puisqu'il fallait pouvoir se rendre là-bas pour avoir leur attestation de personne déplacée, et commencer leur démarche auprès de l'Administration communale d'Arlon, etc. C'était de nouveau un grand périple organisé avec les familles d'accueil et avec des bénévoles pour pouvoir être présents lors de cette excursion entre guillemets

On a également très rapidement mis en place une page sur le site Internet de la Ville, pour pouvoir communiquer en français et en ukrainien les différentes informations utiles pour les premiers jours d'arrivée de ces personnes.

En plus des trois bus qui ont été affrétés par le Gouverneur, il y a quatre autres bus qui sont arrivés à Arlon : deux qui étaient organisés par FEDASIL et deux via les initiatives citoyennes. C'est donc 40 personnes supplémentaires qui ont été placées en famille d'accueil via les bus qui sont arrivés. Mais en dehors de ces bus - on ne s'est pas cantonnés à ces personnes-là - il y a vraiment des personnes qui sont arrivées via leur connaissances, des familles, ou parce qu'elles avaient entendu parler par des personnes sur Internet qu'il y avait des possibilités notamment sur Arlon.

Et donc pour que les Ukrainiens puissent arriver à échanger et à se retrouver – parce qu'on se doute bien qu'ils avaient besoin, avec ce qu'ils vivent dans leur pays – on a mis tout d'abord en place des permanences au Resto du Cœur, qui ont été tenues notamment par l'équipe du Plan de Cohésion Sociale de la Ville, à partir du 19 avril. Et là on a eu la chance de pouvoir compter sur des bénévoles qui se sont proposés à venir pour la traduction justement, et aider dans ces échanges au quotidien.

Là, c'est un peu anecdotique pour vous mais pour nous c'était assez impressionnant, c'était notre local de crise sur la gauche de l'image, où vraiment on a essayé de reprendre la carte de la Ville d'Arlon et essayer de mettre les Ukrainiens plus ou moins aux mêmes endroits. Pour qu'ils ne soient pas isolés à un niveau, on a répertorié les familles d'accueil qui s'étaient proposées, et les Ukrainiens qui étaient déjà hébergés, et on a essayé vraiment de créer tout un réseau pour qu'ils puissent se retrouver. Et à droite c'est une image de l'arrivée des bus à la salle du Printemps le 11 mars.

Bien sûr, en parallèle comme il a été dit tout à l'heure, l'Ecole Industrielle a mis en place trois classes pour les cours de français à destination des Ukrainiens. On a eu 70 personnes d'Arlon - il y en a eu d'autres communes qui ont quand même pu intégrer les cours - qui sont inscrites et qui ont participé régulièrement d'avril à juin. Et les cours ont repris en septembre avec toujours un bon nombre de personnes qui participent.

En plus de ça on a eu la chance de pouvoir compter sur Valérie ABSIL et Bernard LENELLE, deux bénévoles qui animent des tables de conversations le mercredi matin et le vendredi matin. Ils poursuivent ça depuis le mois d'avril et ça permet vraiment aux Ukrainiens d'apprendre des choses pratiques sur : comment commander un baguette chez le boulanger, ...des choses vraiment du quotidien.

Après, la gestion de crise, c'est vraiment de l'accueil en urgence. On a dû trouver une certaine vitesse de croisière et penser à la suite, parce qu'il fallait bien qu'on reprenne notre travail habituel. Donc progressivement l'équipe de base de la cellule de crise est retournée à son travail initial et a été remplacé par Pauline BARBIER et Diana GERARD qui sont deux nouvelles assistantes sociales engagées à la suite d'appel à projet qui ont été remportées par le CPAS en 2022. Donc accompagnées de nos traductrices elles aident les Ukrainiens dans leur recherche de logement et elles se chargent de leur accompagnement social, tout en gardant un contact avec les familles d'accueil.

L'hébergement en famille d'accueil c'est globalement bien passé sur Arlon. On a quand-même néanmoins rencontré, il faut l'admettre, des difficultés liées notamment aux codes culturels et aux différents modes de vie, aux problèmes de compréhension et d'échanges d'informations. Mais également, et surtout je pense, à l'accueil que l'on pensait temporaire et qui finalement s'est éternisé et qui dure toujours pour certaines familles. Cela peut devenir long d'avoir quelqu'un au quotidien chez soi. Pour soulager certaines familles on a d'ailleurs procédé à des changements de familles d'accueil en cours de route pour que tout puisse continuer à bien se passer pour tous.

La cellule de crise et notre psychologue Clémence LEHEUT du CPAS sont intervenus en soutien moral et psychologique pour les familles d'accueil et pour les personnes Ukrainiennes quand le besoin s'est fait ressentir. Et les différentes difficultés rencontrées nous ont permis à nous, au fur et à mesure, de préparer au mieux les familles d'accueil qui souvent se sont proposées un peu sous le coup de

l'émotion, et ne se rendaient pas compte à quel point cela allait pouvoir un peu les désarçonner et modifier leur quotidien. C'était aussi préparer au mieux l'arrivée des Ukrainiens, leur réexpliquer les codes de la vie en Belgique avant que le changement de famille d'accueil puisse se faire.

Mais alors cette cohabitation elle a également permis de belles rencontres. Une famille d'accueil a notamment organisé un repas pour que tout le monde puisse échanger, famille d'accueil et Ukrainiens – et on a également reçu des témoignages touchants. Je vous ai mis un peu quelques passages, comme vous pouvez voir sur cette diapo, certains Ukrainiens ont déjà trouvé un logement indépendant. Mais comme on l'a dit tout à l'heure le logement reste problématique de toutes façons sur Arlon, peu importe la population. Et donc pour ceux où ce n'est pas le cas, on a la chance que maintenant l'équipe du Gouverneur a pu mettre en place des logements des hébergements collectifs. Il n'y en a pas sur Arlon, mais pour prendre un exemple, Marbehan vient d'ouvrir cette semaine et on a la chance de pouvoir offrir cette transition-là pour soulager les familles d'accueil qui s'épuisent aussi, et de pouvoir offrir un logement transitoire avant de pouvoir trouver un logement individuel.

Une nouvelle fois on tenait vraiment à remercier les familles d'accueil, les bénévoles qui ont bousculé leur quotidien, très souvent dans l'urgence, qui ont pris du temps pour aider, pour accompagner. Et on peut dire en tous les cas que tout au long de cette crise de l'Ukraine la solidarité a vraiment résonné à Arlon et ça c'était vraiment un point très important.

On revient juste avec les derniers chiffres – certains ont déjà été donnée par Monsieur DEWORME tout à l'heure. Donc en effet il y avait 164 familles qui s'étaient proposées à l'hébergement au tout départ de la crise, il y en a 79 qui ont accueillis et 26 qui accueillent toujours des Ukrainiens à l'heure actuelle, certaines depuis le mois de mars, ça commence déjà à faire quelques mois.

On a 40 personnes qui se sont proposées comme bénévoles pour des aides vraiment diverses. Et au total on a 180 Ukrainiens qui sont arrivés sur Arlon depuis le début de la crise – sur les 180 il y en a 105 qui sont toujours sur la commune, 46 donc qui sont toujours en famille d'accueil ou dans leur propre famille, et 59 qui ont trouvé un logement indépendant sur Arlon. Il y a 75 Ukrainiens ont quitté la commune, soit ils sont retournés en Ukraine, d'autres sont partis ailleurs en Europe, dans d'autres communes belges, ou en logement collectif.

Monsieur DEWORME – On peut remercier Elodie GEORGES pour la précision et la complétude du propos. Je crois que c'est la première fois qu'on a vraiment une présentation complète de la crise Ukrainienne, merci beaucoup.

Le focus suivant on va le mettre sur le projet MIRIAM. Le projet MIRIAM c'est un appel à projet pour lequel nous avons été lauréat et qui vise, grâce à un subside fédéral, à soutenir les familles monoparentales ; on sait qu'elles sont particulièrement exposées à la précarité.

Madame Claire PIERRARD – Bonsoir. Le projet MIRIAM est un projet qui vise l'empowerment des mères seules au CPAS. L'acronyme de MIRIAM est Minimum Income Reform – Innovation and eMpowerment of women. À savoir qu'en Belgique, il y a une famille sur quatre qui est une famille monoparentale - plus d'un enfant sur cinq vit dans une famille monoparentale.

En 2002, le CPAS a décidé de renforcer l'accompagnement et le soutien des mamans solos et donc de participer au projet MIRIAM. Ces dernières années ce programme a été mis en place dans différents grands CPAS au niveau de la Belgique.

Je vais laisser place à la vidéo qui expliquera mieux le concept du projet et je reviendrais vers vous après. C'est une vidéo qui a été réalisée par le SPP Intégration Sociale.

En début de cette année le CPAS a répondu à l'appel à projet. Il y en a 33 en Belgique qui ont été sélectionnés, dont le CPAS d'Arlon. Il s'agit d'un projet d'un an, reconductible deux fois, qui va couvrir en tout une période de 3 ans, donc de 2022 à 2025. Chez nous il a démarré en septembre, c'est tout récent.

Il y a deux travailleurs à mi-temps qui ont été désignée comme cases managers : ma collègue Daphnée , qui est assistante en psychologie, et moi-même. Pendant les vacances d'été, avant que le projet débute concrètement en septembre, il y a une présélection qui a été réalisée auprès de toutes les assistantes sociales du CPAS et il y a une quarantaine de mamans solos qui ont été répertoriées. Donc là il est un peu prématuré de vous donner un premier bilan mais je peux déjà vous dire qu'il y a une dizaine de mamans qui adhèrent au projet et qui participent aux séances collectives qui se déroulent deux fois par mois.

Le groupe se construit, une cohésion se crée. On se rend de plus compte de son effet porteur, il y a différentes activités qui sont programmées pour l'année : la participation à des jeux géants, un goûter avec la rencontre des enfants respectifs des mamans, la participation et la présentation d'intervenants extérieurs pour présenter différents sujets auxquels les mamans sont demandeuses. Il y a déjà des choses qui sont en train de se mettre en place et qui sont en programme cette année.

Au niveau individuel c'est quelque chose qu'on a pu déjà aussi remarquer c'est que les principales difficultés sont les difficultés liées au logement, le bien être psychologique et alors le manque de relation social. C'est vraiment quelque chose qui ressort particulièrement.

En parallèle aussi à savoir que le projet MIRIAM est suivi par une équipe de scientifiques qui compare en fait l'évolution des participantes au projet MIRIAM et des mamans solo qui ont un suivi individuel d'ordre plus conventionnel au niveau du CPAS.

Monsieur DEWORME – Je reviens à ce qui est socioprofessionnel et à l'emploi. Avec les capteurs d'emploi, on va dire la 'capteuse d'emplois', il s'agit de Madame Laurence MIRKES. L'objectif est de la mise à l'emploi directement du CPAS vers le secteur privé. On a vu qu'il y avait déjà cette tendance-là qui existait, mais c'est ça qu'on veut renforcer. Mais d'abord Marvin, qui est le responsable de l'insertion socioprofessionnelle.

Monsieur Marvin GOFFINET – Bonsoir. Je voulais juste faire une petite introduction par rapport à ce nouveau subsidé, qui a une durée de 3 ans, pour l'engagement d'un capteur d'emploi. La mission principale, l'objectif c'est au final de développer des mises à l'emploi face au contrat article 60 et sous contrat article 61. Le contrat article 60 c'est le CPAS qui est l'employeur et qui va mettre à disposition d'une asbl ou d'un service public, mais c'est également possible avec les entreprises privées, ce qui est un peu méconnu. Et l'article 61 c'est une prime de tutorat qui est octroyée par le CPAS à l'entreprise, et c'est cette entreprise qui est l'employeur.

Il faut savoir que pour ce subsidé-là seulement deux CPAS dans la province ont été sélectionnés, il y a le CPAS d'Arlon et le CPAS de Marche. Les critères de sélection étaient basés sur le nombre de revenus d'intégration sociale et du nombre d'entreprises présentes sur le territoire. Donc vu que c'est une mission nouvelle, on a dès le début rédigé une convention avec le CPAS de Marche pour pouvoir travailler en collaboration avec eux, pour partager un peu les bonnes pratiques. Et ensemble essayer d'arriver à ce que cette nouvelle mission soit une grande réussite.

En 2021, moi je voulais parler un petit peu des contrats. Et comme vous le voyez il y a 72 contrats Article 60 dans secteur public. Donc là le partenariat est déjà très présent. C'est 72 contrats différents qui ont été répertoriés sur cette année-là. Au niveau du secteur privé il y a 56 contrats qui ont pu débiter aussi en 2021, c'est donc aussi un très beau chiffre. Mais ici dans ces contrats-là, ce n'est pas

réellement avec des partenariats qu'ils ont été créés mais plus avec l'accompagnement de toute l'équipe de l'insertion, dans l'envoi de candidatures, dans le job-coaching qui est réalisé au niveau des différents rendez-vous.

L'idée c'était un petit peu de développer ces partenariats avec les entreprises privées. Alors pourquoi est-ce qu'au final on avait moins de partenariat ? Je pense que c'est parce qu'il y avait un manque de temps au niveau de l'équipe, de prendre contact régulièrement avec des entreprises pour voir s'il y a des possibilités. Et la deuxième chose c'est que l'outil qu'on avait en 2021, on n'utilisait que l'Article 61. La prime de tutorat c'est 250 € donc ce n'est pas forcément hyper attractant pour les entreprises. Moi j'avais vraiment à cœur au final de pouvoir travailler sur la mise à l'emploi, sous contrat Article 60, avec les entreprises privées. Il y a beaucoup de CPAS qui ne le font pas, je pense par méconnaissance par ce que ce n'est pas connu par tout le monde. Mais aussi surtout parce qu'il y a des CPAS qui ont vécu des expériences qui étaient vraiment difficiles, compliquées, où l'entreprise dit : « *Moi je ne veux plus avoir la personne chez moi dès demain.* » Et vu que le CPAS est l'employeur le contrat de travail il continue – il n'y a peut-être pas les éléments pour faire rompre le contrat.

Donc beaucoup de CPAS ont été en difficulté. Nous ce qu'on a fait ici avec la capteuse d'emploi, c'est vraiment de travailler sur une convention qui puisse vraiment cadrer au final le partenariat, pour éviter un peu des difficultés. Et que l'entreprise puisse comprendre aussi qu'il y a vraiment un caractère social dans ces contrats. Et l'objectif c'est qu'il y ait une évolution du travailleur au fur et à mesure, pour qu'à la fin de ce contrat Article 60, lorsque la personne ouvre le droit de l'allocation de chômage, elle soit prête pour pouvoir poursuivre le contrat, mais sans au final être à l'emploi du CPAS.

Par rapport à ces missions-là moi je vais laisser la parole à Laurence, notre capteuse engagée depuis le 3 octobre, Elle va vous parler un peu de toutes les démarches qui ont déjà été réalisées et des perspectives pour la suite.

Madame MIRKELS– Je continue à utiliser le masculin parce que le féminin, « *capteuse* », « *caprice* », je ne m'y retrouve plus. On va rester donc du « capteur ».

Donc, la mission du capteur d'emploi elle est double. D'un côté je pars du profil d'un bénéficiaire qui est prêt à passer dans le domaine de l'emploi. Et je vais prospecter au niveau des entreprises – regarder une entreprise qui recherche un profil qui correspond à celui du candidat auquel je pense ; ça c'est une façon de rentrer dans les missions. Et puis à côté de ça je vais de manière plus large rencontrer les entreprises et les informer des avantages des dispositifs Articles 60 et 61.

A travers un contrat Article 60 – 61 l'objectif est double pour le bénéficiaire, puisque d'une part il va acquérir une expérience professionnelle supplémentaire, et d'autre part il va travailler un temps nécessaire pour ouvrir à nouveau un droit aux allocations de chômage.

Pour les entreprises, et ça c'est le corps du message que je leur transmets, il y a plusieurs avantages, dont trois principalement :

- 1) La connaissance du candidat : d'une part quand on arrive avec un candidat c'est un candidat qu'on connaît, avec un profil précis (forces, faiblesses, etc.) de manière à ce que je puisse défendre la candidature du bénéficiaire en question.
- 2) Une intervention financière moindre pour l'entreprise puisqu'elle est dans une fourchette comprise entre 833 et 1524 € par mois pour un temps plein, pour l'article 60. Tandis que pour

l'article 61 on parle de prime de tutorat, le système est différent et là ça se chiffre à hauteur de 250 € par mois.

- 3) Le suivi du travailleur pendant toute la durée de son contrat ; à savoir que généralement, sans vouloir tirer de grandes généralités, les problèmes quand on a un parcours ou un épisode de vie difficile, les problèmes sont multiples et dans des secteurs différents – et donc le suivi de ce travailleur va permettre de le rendre pleinement disponible dans son passage à l'emploi, puisqu'il sait que le CPAS reste à ses côtés pour trouver des solutions.

Concrètement maintenant, le projet a démarré et a déjà connu des avancées dans 4 domaines. A commencer par celui de la communication. Puisque ce métier de capteur d'emploi est nouveau, il est nécessaire de le faire connaître. Et pour ça plusieurs supports de communication ont été élaborés et diffusés. De manière plus précise, il y a une brochure à destination des entreprises qui a été conçue et qui commence à circuler. Si vous êtes intéressés j'en ai un petit stock ici près de moi.

Donc une brochure, un post sur la page Facebook du CPAS au moment où j'ai prêté serment, un article dans la brochure Vivre à Arlon. Vous l'avez compris, d'abord il faut faire savoir que ça existe, il faut faire circuler l'information et rendre ça attrayant et intéressant, justement pour que ça circule. On a déjà adapté notre communication suite à une première expérience pour rendre le message plus percutant. Une convention de partenariat avec les entreprises a été rédigée, ça permet vraiment de préciser les modalités de fonctionnement. Et ça reprend un ensemble d'engagements à respecter par le CPAS et par les entreprises. Ça c'était pour la communication.

Et puis, depuis octobre deux entreprises ont déjà été rencontrées, avec – on est très optimistes et on ne va pas aller trop vite – mais peut-être une mise à l'emploi qui se profile à l'horizon. Au niveau des contacts, j'en ai noté cinq mais en fait il y en a plus. Je commence à prendre connaissance du profil des candidats qui sont prêts à passer à l'emploi. Et puis d'autre part je consulte les offres d'emploi, ça c'est un peu mon quotidien, j'ai le nez dedans en permanence. Et puis je cherche le matching, et une fois que j'identifie une entreprise qui recherche un profil qui correspond au profil d'un candidat, alors je démarche et je fais connaître les mesures et ce qui est possible.

Au niveau des contacts des partenaires de l'insertion socio-professionnelle - dans notre jargon l'ISP - j'ai déjà pu présenter ce qui était le métier de capteur d'emploi lors de l'instance Bassin emploi formation – IBEF. Cette instance réunit des opérateurs ISP, que ce soit pour l'emploi ou pour la formation. Cela a suscité pas mal d'enthousiasme. D'autre part nous avons rencontré la Mission Régionale pour l'Emploi du Luxembourg (MIRELUX) pour envisager leurs modalités de collaborations futures, ce qui me semble être important. Il y a des choses qui ont été exprimées, et puis après il faut que le projet vive vraiment pleinement pour voir à partir de quand on transmet l'information, etc.

Au niveau des perspectives, d'une part, en ce qui me concerne très précisément, il y a des formations article 60-61 que je vais suivre et qui sont données par la fédération du CPAS. C'est en distanciel, mais ça va vraiment me permettre d'approfondir la matière, parce qu'il y a toute une série de cas de figures vraiment spécifiques et qu'il est bon de connaître. C'est fin novembre début décembre.

Les contacts avec les candidats vont se poursuivre mais là il y a une vitesse de croisière à trouver avec mes collègues agents de l'ISP, pour que dès qu'une nouvelle personne entre en suivi, je prenne connaissance de son profil et que ça rentre quelque part dans mon portefeuille de candidats. J'aurai un portefeuille de candidats, un portefeuille d'entreprise, et en essayant de trouver la bonne concordance entre les deux

J'ai fait des demandes, je n'ai pas encore de réponse, mais il est prévu que je rencontre les associations d'entreprises – à savoir l'Association Commerciale et Industrielle d'Arlon (ACIA), le Business Network International (BNI Arlon en Action) et la Chambre de Commerce et d'Industrie du Luxembourg Belge - de nouveau dans cette idée de diffuser l'information au plus grand nombre de personnes qui pourraient être intéressées.

Au niveau des contacts avec les partenaires ISP ça va se poursuivre, il y a déjà un rendez-vous de rencontre avec le Forem qui est planifié ainsi qu'une collaboration avec les autres CPAS. Mais pour ça nous devons d'abord rédiger une convention de collaboration. Donc de nouveau dans l'idée de partir avec un cadre qui est quand même suffisamment clair pour éviter des soucis.

Je terminerais juste en disant que comme on ne manque pas d'ambition notre objectif c'est que d'ici la fin du projet, en tout cas tel que subsidié actuellement, on a quand même l'ambition de rencontrer et d'avoir fait le tour des entreprises de la région - et d'avoir un rendez-vous en face à face avec chacune de ces entreprises.

Monsieur Jean-Michel BALON – Lors de ce conseil conjoint nous avons eu l'occasion de mettre en avant certaines actions menées par le CPAS ces derniers mois. Bien sûr je souhaite remercier tous les agents présents mais également ceux qui ne sont là ce soir et qui ont contribué à lancer ces nouveaux projets enthousiasmants, dans un contexte de crise.

Je souhaite également remercier le Conseil de l'Action Sociale pour son soutien et ses encouragements. Je souhaite surtout profiter de ce Conseil pour mettre en avant et remercier l'ensemble de nos équipes qui œuvrent au quotidien dans nos missions, au cœur de la société. Merci et bravo à eux tous. Car malgré la crise sanitaire, malgré les craintes légitimes, ils ont été là pour prendre soin des résidents, des enfants, des bénéficiaires. Nous sommes un service public, nous sommes au service du public - et particulièrement du public le plus fragilisé. C'est une mission remplie par chacun des agents du CPAS, de la Résidence de la Knippchen, du Préambule, du Service Social, des repas à domicile, du Lavoir, mais aussi par le service technique et par l'administration.

C'est une mission remplie avec énergie, avec conscience, avec engagement. Quand on me demande ce qu'on fait au CPAS j'ai toujours envie de répondre simplement en toute modestie : « que tous les agents du CPAS sont des superhéros ». Malheureusement nous n'avons pas de pouvoirs magiques. Mais avec écoute, avec humanité, avec respect, nous cherchons à aider les gens à aller mieux. Si c'est un réel bonheur de travailler au sein d'une telle équipe je ne peux m'empêcher d'avoir quelques craintes pour l'avenir. Malheureusement nous sommes entrés dans une ère où les crises se succèdent et deviennent peu à peu la norme ; une norme anormale – source de stress et d'épuisement pour nos agents. Si par moment nos équipes ont pu retrouver du sens et de l'énergie dans les remerciements et les applaudissements, nous devons malheureusement faire face à des lendemains qui déchantent. Quel sera l'avenir réservés aux métiers de l'humain sans valorisation de ceux-ci ? Comment offrir des soins et pas seulement des soins médicaux, mais de l'attention, du temps et de l'affection. Comment prendre réellement soin sans sentiment de soutien ?

Aujourd'hui en tant que Directeur général, je constate une pénurie d'infirmiers, de soignants, d'assistants sociaux, d'éducateurs. Et pourtant nous savons à quel point ces métiers sont essentiels. Alors à l'approche de Noël je me permets de faire un vœu, le vœu d'une prise de conscience, le vœu d'une véritable réforme qui offre à nos agents la place et le soutien qu'ils méritent au cœur de notre société. Merci à toutes et tous pour votre écoute.

Madame SCHMIT – Je rejoins vraiment ce que Jean-Michel a dit. J'adore les Conseils conjoints, je les trouve les plus intéressants et je suis toujours épatée de cette équipe qui vient toujours avec plein de dynamisme, qui présente plein de projets. Bravo.

J'ai quand même deux petites questions. Je me demandais quel rôle jouait maintenant le CPAS par rapport à Nos Logis ? Je sais qu'il y a quelque chose mais je ne sais pas quoi exactement.

Monsieur DEWORME – Nos Logis est en voie de dissolution en tant qu'asbl, mais la mission va être reprise par le CPAS. Il y a déjà une partie de la mission qui est reprise par le CPAS, c'est ce que je disais tout à l'heure quand je parlais de l'accompagnement social, du recrutement déjà des personnes, des candidats pour rentrer à Nos Logis. Mais également de leur suivi et de s'occuper de leur trouver un autre logement que celui de transit.

Ça c'est un travail qui est déjà fait maintenant depuis plusieurs mois. Il y a aussi une collaboration entre le service technique du CPAS et l'agent de la Ville qui travaille sur place, mais qui était parfois bien isolé. Et donc il y a cette collaboration également, et les autres choses sont en chantier. Mais il y a une volonté de l'asbl elle-même d'aller jusqu'à une dissolution dans le courant de la législature.

Madame SCHMIT – Par rapport au projet MIRIAM est-ce qu'il y a des synergies qui sont faites aussi avec le CPAS de Marche ? Etant donné que le CPAS de Marche est le seul CPAS avec Arlon à avoir ce projet-là.

Madame MIRKELS – Nous avons des réunions très régulières avec Bruxelles et différents CPAS qui ont adhéré au projet, dont le CPAS de Marche. On collabore via ces réunions-là.

Madame SCHMIT – Encore une petite chose : étant donné que le CPAS a quand même beaucoup de contacts avec les violences conjugales, je l'encourage à intégrer la plateforme. Ce serait très chouette.

Monsieur KERGER – Tout d'abord merci à toute l'équipe pour les belles présentations. Et je peux m'imaginer que le travail ne manque pas et ne fait qu'augmenter. Je vous encourage donc à poursuivre. J'ai essayé un peu de résumer tout ce que vous venez de dire, mais ce n'était pas évident, je tiens à vous le dire, et c'est tout à votre honneur.

J'ai trois questions. Tout d'abord concernant la cellule Energie, on se rend compte, et vous l'avez bien signalé, qu'il y a de plus en plus de personnes qui ont des problèmes face à l'augmentation du coût de l'énergie. Je me disais qu'il y a des personnes, auparavant, qui ne connaissaient pas le CPAS et qui ne savaient pas où s'adresser. Je me suis demandé si vous aviez fait une communication efficace, et en dehors des réseaux sociaux, pour toucher toutes les personnes qui pourraient éventuellement pousser votre porte. Ce n'est pas facile pour ces personnes, j'en ai rencontré l'une ou l'autre. Le CPAS a toujours une petite connotation tout à fait fautive auprès des gens. Mais est-ce que vous avez fait une communication plus large que les réseaux sociaux ? Car il existe aussi la fracture numérique.

Vous avez aussi parlé du tarif social conjoncturel. Nous avons vu partout que Liège avait démarré, et puis la Région wallonne a repris la main. Est-ce que ce tarif social conjoncturel sera appliqué automatiquement ou est-ce qu'il y aura un travail de l'assistante sociale qui va revoir chaque cas pour éventuellement adapter ? Vraisemblablement ici, avec ce tarif-là, on va dépasser le cadre habituel des bénéficiaires du CPAS.

Pour Solidarité Ukraine, on a vu les chiffres, il y a eu un bel élan ici à Arlon. Je crois qu'on peut remercier toutes les familles et les équipes, quand on voit tout le travail que vous avez fait. C'était vraiment en urgence, il fallait être sur le pont tous les jours et tous les soirs. Maintenant, il faut dire quand même qu'il y a des familles qui s'essouffent – et on les comprend. On a vu qu'il y avait des réfugiés qui partaient dans des institutions à gauche et à droite, mais est-ce que vous avez des réponses

plus positives, une aide plus positive ou plus efficace du Fédéral ou de la Région, pour aider à répartir ces personnes de façon plus structurelle, et ne plus se reposer sur des familles ?

Monsieur DEWORME - Pour ce qui est de faire connaître les mesures, je pense qu'elles sont relativement connues par la population, et on sait qu'il y a de l'aide à destination de la population générale arlonaise, disponible à partir du CPAS. Je pense que cette notion-là existe. Mais c'est vrai qu'il y a des freins aussi, et on le constate régulièrement, à venir à l'intérieur du bâtiment du CPAS. Qu'a-t-on fait pour essayer de passer à côté de cet effet-là, de le contourner ? On a une ligne directe et on a créé aussi une adresse Internet, ce qui anonymise largement les demandes de renseignements qu'on peut avoir. Je pense qu'on s'est rendu relativement proche de la population, mais c'est vrai que le CPAS garde une connotation – qu'on le veuille ou non – et qu'on va essayer d'éviter d'aller au CPAS autant que faire ce peu. Beaucoup de gens vont aujourd'hui dans leurs économies personnelles pour éviter de devoir recourir à une aide extérieure, alors que les choses sont pourtant organisées pour répondre à ce besoin-là. On le constate et c'est difficile. Je pense qu'il y va aussi de la dignité, de l'appréciation de chacun, de la situation, et chacun réagit aussi de ce qu'il est. Il y a parfois une solidarité familiale qui s'instaure plutôt qu'une solidarité par rapport au CPAS. Ce sont d'autres formes de solidarité qui ont de la valeur également.

Concernant la prime régionale conjoncturelle, c'est quand même un problème qui nous a tracassé et on a suivi l'actualité de près au niveau du CPAS. En deux mots, il y a le tarif social 'énergie' fédéral – qui a été rappelé par Mme MANZI tout à l'heure. Et puis le Ministre Wallon de l'Energie Philippe HENRY a dégagé une enveloppe de 10 millions à destination des habitants de Wallonie qui étaient dans le besoin. Comment est-ce que ça a été opérationnalisé ? De façon assez légère et, pour tout dire, un peu discutable quand même, même si l'intention est généreuse. Pour moi, il y avait une brèche dans la manière dont les choses étaient organisées, et le CPAS de Liège s'est engouffré - est-ce qu'il a eu des informations avant les autres ? Je ne sais pas. Toujours est-il que les demandes venant de Liège affluaient et qu'une partie importante de cette enveloppe est déjà « bouffée » si je peux dire, alors que nous lançons seulement les choses. Pourtant vous avez vu que nous ne sommes pas peu réactifs sur un tas de choses, et sur ce dossier-là non plus. Le temps qu'on y voie clair, les Liégeois avaient déjà considérablement avancé. Je pense qu'ils ont été effectivement un peu désavoués par le Ministre, qui peut difficilement faire marche-arrière. Je pense que si nous avions fait une répartition par commune, comme ça existe dans beaucoup d'autres aides, en disant qu'avec l'enveloppe des 10 millions, on fait un prorata au nombre de RIS ou en fonction d'autres critères, on aurait sans doute été plus juste dans la manière dont cette enveloppe de 10 millions va être distribuée, à mon avis inégalement entre tous les habitants de Wallonie.

Monsieur KERGER – Concernant l'Ukraine, je pense que les familles ont besoin de souffler pour différentes raisons, et on le comprend bien, mais est-ce que vous êtes aidés par le Fédéral ou la Région ?

Monsieur DEWORME - Moins par le Fédéral, si je peux dire, mais il y a quand même les initiatives qui sont importantes. Tout d'abord il n'y a plus que 26 familles qui accueillent - on avait parlé de plus de 70. C'est vrai que les familles qui étaient le plus en difficultés dans leur situation de famille accueillante ont été soulagées. Il n'en reste plus que 26. L'aide vient principalement de l'initiative du Gouverneur de notre Province avec l'ouverture de centres d'hébergement collectif. On a parlé de Marbehan tout à l'heure, et c'est celui qui est le plus proche de chez nous. Mais nous avons dirigé un certain nombre d'Ukrainiens qui étaient sur Arlon vers Vielsalm – le premier à être ouvert sur la Province – et nous n'avons pas d'autres solutions que celle-là, ce qui est déjà bien. Donc oui, les solutions s'ouvrent progressivement.

Monsieur GAUDRON – À mon tour je voulais féliciter les équipes du CPAS, et ce qu'on a pu voir encore aujourd'hui, au travers des différentes présentations, c'est cette capacité d'adaptation face à

ces crises successives que l'on a connues. J'avais noté la même chose que Jean-Michel BALON, peut-on encore parler de crise quand on est incessamment en crise. Est-ce qu'on n'est pas dans une mutation profonde de notre société, qui va faire qu'avec un changement plus large de paradigme, ces crises vont persévérer ?

Les CPAS sont en première ligne par rapport à cela, donc je voulais vous tirer mon chapeau. On voit aujourd'hui qu'à Bruxelles, tous les mercredis, les CPAS sont en grève. Avec la particularité que c'est d'une part les agents qui font grève – comme dans la plupart des grèves – mais également les employeurs. Et leurs fédérations soutiennent ce mouvement parce que la situation devient complètement invivable chez eux. Ma crainte est qu'avec l'évolution que l'on va connaître, ce soit la même chose chez nous. Aujourd'hui, un assistant social à Bruxelles gère 200 dossiers. Est-ce qu'on peut encore estimer que c'est avoir une bonne gestion et que l'on peut avoir un travail social correct dans ces conditions ? Tout notre chapeau pour ce travail.

J'avais une seule question qui rejoignait à nouveau la question des clients conjoncturels protégés, et avec tout le questionnement que l'ensemble des CPAS a eu suite à la position de Liège. Jusqu'à ce soir je n'avais ni lu ni entendu les critères du CPAS d'Arlon. Je vois que l'on se calque sur ce qui avait été aussi proposé par Liège, et cela me semble être une bonne chose. Je pense que c'est important qu'on insiste auprès de la population sur cette possibilité. Alors, je peux comprendre la crainte d'un afflux massif et de pouvoir gérer cela au niveau du CPAS, mais c'est quand même une aide importante pour ceux qui peuvent en bénéficier. Ça me semble donc primordial de pouvoir attirer l'attention d'un public très large, si vous êtes un ménage et que 15 % de vos revenus sont accaparés par les factures énergétiques. On sait qu'aujourd'hui cela concerne énormément de ménages dans nos communes, ce serait bête de s'en priver, à partir du moment où on a défini des critères et que d'autres CPAS bénéficient aussi de cette malle. Même si, je te rejoins Alain, Liège s'est profilé dans une faille, et que derrière ça ait mis à mal d'autres structures et centres. Il est important que la population soit au courant et qu'elle puisse juger si elle peut bénéficier de cette aide et d'y faire recours.

Monsieur DEWORME - Tout à fait, c'est bien notre volonté, et on voulait profiter du Conseil conjoint. Il est vrai que l'on a abordé beaucoup de sujets et que la question de la RK était sans doute au centre de la réunion conjointe, mais c'était pour moi l'autre point très important. Nous voulions profiter de ce Conseil conjoint pour lancer un message auprès de la population arlonaise : c'est vrai que nous avons repris les critères liégeois à l'unanimité du Comité spécial du service social, nous avons dit « *Pourquoi est-ce que les Liégeois auraient davantage droit à une aide que nous ?* » Non, ces critères-là ont été définis, sont déjà d'application et sont favorables à la population. Si l'enveloppe est là, pourquoi est-ce qu'on se montrerait plus coercitif dans l'attribution des aides que les Liégeois ? Un Arlonais vaut bien un Liégeois.

Monsieur KIAME – On vit dans une période qui est de plus en plus dure et qui demande beaucoup de solidarité et d'entraide dans tous les domaines, que ce soit social, médical ou autre. Actuellement des étudiants sont en kot en dehors de la ville, et leurs charges ont augmenté pour leurs parents. Est-ce que quelque chose est prévu par les CPAS afin d'aider les parents à combler cette surcharge de coût de leur kot ? Que ce soit Namur, Bruxelles, Liège ou non.

Deuxièmement, je voulais savoir quels étaient les profils de métier que vous êtes en train de rechercher pour aider les articles 60 et 61 avec les entreprises, et quel profil d'entreprise est en train de rechercher des gens actuellement.

Madame Laurence PIERLOT – C'est encore un peu tôt, pour répondre de manière précise et correcte.

Monsieur DEWORME - J'ai un élément de réponse : je suis allé chercher un paquet de frites dernièrement, et le friturier m'a dit « *Je n'en peux plus, j'ai trop de boulot, je vais devoir fermer les weekends. C'est insupportable, et je ne trouve personne pour travailler chez moi* ». Je trouve quand même cela invraisemblable. Tout simplement, c'est principalement le secteur Horeca, mais d'autres secteurs également.

Monsieur KIAME - Et pour les étudiants ?

Monsieur DEWORME - La situation familiale est examinée dans son ensemble, avec les frais, et c'est à la lumière de l'enquête sociale – Marc en parlait, elles seront simplifiées s'il y a une forte demande demain. Nous ne voulons pas qu'il n'y ait pas d'enquête sociale, elle doit avoir lieu. Il est évident qu'on ne va pas non plus accorder des aides sans qu'on ait pris le minimum de précautions en matière de vérification des choses. Nous ne voulons pas être abusés non plus.

Monsieur KIAME - Dans ce que vous allez pouvoir faire, j'espère que vous aurez les moyens, car en calculant, 15 % de revenus nets de factures électricité et énergie, cela concerne beaucoup de population. Cela peut concerner environ 20 % de la population, soit plus que 15 % de revenus nets.

Monsieur Jean-Michel BALON – La crainte est que le premier qui fait la demande soit le premier servi, et que le Gouvernement n'ait pas prévu suffisamment de moyens par rapport à ces ambitions.

Monsieur KIAME – Je vous remercie pour tout ce que vous faites.

Madame GOFFINET – Je voulais remercier l'ensemble du personnel pour ces présentations. Cela permet de mettre en valeur le travail qui est fait, de le faire connaître, et d'avoir aussi un écho dans la presse pour faire connaître toutes les possibilités qu'offre le CPAS, et que le personnel est à disposition en ces temps difficiles. Il est vrai que tout le monde n'ose pas frapper à la porte, et d'avoir créé cette adresse mail permet de répondre à une certaine demande. Mais je pense qu'il faut encore faire connaître ces services. Je félicite tout le personnel et ce qui est mis en place, et je leur dis aussi courage parce que ça ne doit pas être facile tous les jours de faire face à la détresse qui est croissante actuellement.

Le second élément que je voulais soulever, pour en revenir aux familles ukrainiennes, il en reste 26. Le Gouverneur a mis des solutions de logements collectifs en place, mais j'insiste pour qu'un accompagnement soit fait auprès des familles qui ont encore des familles ukrainiennes, car sur la durée, c'est long. Elles sont parfois elles-mêmes en difficultés, et n'arrivent plus à prendre du recul. Il y a peut-être un accompagnement à faire. Je sais que trouver un logement est difficile, mais pour certaines familles, cela devient vraiment problématique et c'est difficile pour elles d'en parler avec la famille d'accueil ou de faire des démarches. Il faut peut-être réfléchir à travailler avec les Ukrainiens pour faciliter l'intégration dans la société, en dehors de la vie de famille.

Monsieur SAINLEZ – Je me joins à tout ce qui a été dit pour remercier les intervenant-e-s, et pour rejoindre les observations des deux Directeurs généraux du CPAS de ce soir, sur la difficulté que l'on a vue, notamment la grève à Bruxelles. Également ce weekend, il y a un témoignage assez poignant sur RTL d'une assistante sociale du CPAS de Vielsalm, qui décrivait d'une belle manière les difficultés auxquelles elle devait faire face au quotidien. Je pense que ce soir, vous l'avez montré Monsieur le Président, cet élargissement du tarif social est réellement une excellente nouvelle.

Nous étions tous un peu interpellés et interloqués par ce qui s'est dessiné à Liège, mais finalement, quand on réfléchit un peu à la chose, c'est une idée qui part à la base et qui monte vers le Gouvernement. C'est comme ça que les choses se font. Les 10 millions d'euros dont on parle sont évidemment insuffisants, d'autant plus que Charleroi a embrayé assez vite sur Liège, et d'autres villes

aussi. Le combat est le budget 2023 au niveau de la Région Wallonne. Les balises qui sont mises ici sont les mêmes que Liège, et tant mieux vu que ça uniformise à la base les balises qui n'est pas une mauvaise chose, mais je pense que le combat des CPAS et des communes est d'obtenir justement une enveloppe conséquente pour 2023. Parce que ce qu'il se passe en 2022 est catastrophique pour beaucoup de ménages, et malheureusement avec le passage du fixe vers la variable pour un nombre conséquent de foyers, il y a un décalage important dans le temps. Les régularisations sont en train de tomber de plus en plus maintenant, mais j'ai bien peur que le début 2023, vous le savez tous, soit pour le CPAS une période très difficile. Honnêtement je pense que nous devons tous pousser ici pour que la Région Wallonne augmente drastiquement son budget prévu à cet effet, et ça doit aussi être l'occasion de le dire.

Madame NEUBERG – Je voudrais évidemment féliciter les équipes parce qu'au-delà de l'aspect financier auquel on voit surtout le CPAS, c'est surtout une réponse humaine immédiate à une situation sociale difficile. Je voulais donc vous féliciter pour votre capacité d'adaptation, parce que je pense que s'il y a bien un service qui fait preuve d'adaptation à tout niveau, ce sont vraiment les services de manière générale du CPAS - de l'administration et tous les membres du personnel, à chaque problématique, qu'elle soit de la personne âgée à la maman avec enfant. Ce sont cette capacité et cette réactivité à s'adapter qui font que tous les projets mis en place réussissent. Bravo à tout le monde pour tous les efforts que vous déployez au quotidien.

Monsieur DEWORME – Je voulais remercier l'ensemble de l'assistance qui a rendu hommage au travail du CPAS. On fait ça aussi de temps en temps au Bureau Permanent, au Comité Spécial, au Conseil, de remercier les équipes. Je suis content que le retour vienne ici des Conseillers communaux. Merci.

Monsieur MAGNUS - Merci à vous pour ces merveilleuses présentations. Je voudrais me joindre à mes collègues qui se posent la question de savoir si les crises ne sont pas récurrentes. J'ai un autre domaine, en tant que Bourgmestre, dans lequel j'ai la chance de pouvoir participer, qui est tout ce qui est dans le service des pompiers. Dites-vous bien qu'eux aussi se posent la même question que vous : est-ce que les crises ne sont pas un phénomène sur lequel on doit travailler en se disant que c'est récurrent, et que ce ne sont plus des crises exceptionnelles avec des moyens exceptionnels comme nous en avons connues ? C'est là aussi, au niveau humain, avec l'AMU on est encore à une étape plus loin ; car nous sommes avec des gens qui ont des problèmes de santé importants, mais aussi dans le cadre dans leur boulot « climatique » - inondations, sécheresse, feux. On vit une période où il faut certainement se remettre en question, remettre en question son travail, ses structures et avoir une autre vision de la société que celle que nous avons auparavant. Merci beaucoup.

Après discussion, le Conseil communal, réuni en séance conjointe avec le Conseil de l'action sociale :

Vu la présentation faite par

- Monsieur Alain DEWORME, Président du Conseil de l'Action Sociale,
 - Madame Eliane MANZI, assistante sociale en charge de la cellule énergétique,
 - Madame Elodie GEORGES, assistante sociale en charge de l'accueil des réfugiés ukrainiens,
 - Madame Claire PIERRARD, employée d'administration en charge du projet MIRIAM,
 - Monsieur Marvyn GOFFINET, responsable du service insertion, et Madame Laurence MIKES, capteur d'emploi,
- dans le cadre du Conseil conjoint Ville d'Arlon/Conseil de l'Action Sociale, et relative à la projection de la politique sociale locale et de différentes actions menées en 2022 ;*

Prend acte de cette présentation.

+ + +

22h00 : Monsieur le Bourgmestre Vincent MAGNUS suspend la séance

+ + +

22h05 : Monsieur le Bourgmestre Vincent MAGNUS rouvre la séance

+ + +

DEUXIEME PARTIE :
Séance publique du Conseil communal

Présents :

Monsieur Vincent MAGNUS, Bourgmestre - Président;
Madame Carine LECOMTE, Monsieur Kamal MITRI, Monsieur Ludovic TURBANG, Monsieur Didier LAFORGE, Madame Anne LAMESCH, Echevins;
Madame Anne-Catherine GOFFINET, Madame Marie NEUBERG, Monsieur Romain GAUDRON, Monsieur Matthieu SAINLEZ, Monsieur Henri MANIGART, Monsieur Morad LAQLII, Monsieur Paul KIAME, Madame Marie BLEROT, Monsieur Marc KERGER, Monsieur Raphaël GIGI, Madame Géraldine FROGNET, Monsieur Olivier WALTZING, Monsieur Philippe LANDRAIN, Monsieur Jean-Marie LAMBERT, Madame Vanessa WAGNER, Madame Patty SCHMIT, Monsieur Pierre-Philippe BALON, Monsieur Bruno ROBERT, Monsieur René TIMMERMANS, Monsieur Bernard BIREN, Conseillers;
Monsieur Alain DEWORME, Président du CPAS;
Monsieur Cédric LECLERCQ, Directeur général;

Excusée

Monsieur Jean-Marie TRIFFAUX et Madame Isabelle CHAMPLUVIER, Conseillers

4. Partenariat entre la Ville d'Arlon et le CPAS d'Arlon dans le cadre du projet d'extension de la Résidence de la Knippchen et de la rénovation de la salle de sport de l'école du centre.

Monsieur MAGNUS – On vous demande, ici, de prendre une double décision : premièrement sur l'utilisation de la propriété communale qui se fait à l'arrière de l'Hôtel de Ville. Nous en avons parlé suffisamment, on ne va pas réexpliquer le principe ; deuxièmement, le principe d'un marché public conjoint entre le CPAS et la ville, puisqu'on a la salle de sport de l'école qui devra faire partie de l'ensemble de ce projet. On devra aussi mettre au point une convention entre le CPAS et la ville, de manière à régler les droits et devoirs de chacun, et surtout les modalités de participations financières et juridiques. C'est pour ça que l'on vous demande simplement aujourd'hui de concéder un droit réel démembré. De quel ordre sera-t-il ? Est-ce qu'on part vers un usufruit ? Vers une copropriété ? Vers un bail emphytéotique ? Tout cela doit encore être réfléchi, ce n'est pas encore aujourd'hui que l'on peut répondre à ces questions. Cela aurait pu être des questions posées tout-à-l'heure, c'est la réponse qu'on aurait dû donner, également pour le principe du marché public pour avancer dans ce dossier.

Après discussion, le Conseil communal :

Vu la présentation en séance de l'avant-projet d'extension de la Résidence de la Knippchen et de la rénovation de la salle de sport de l'école du centre ;

Considérant que l'étape suivante consiste à lancer la 'phase projet' et à élaborer le cahier spécial des charges des travaux ;

Considérant que ce projet, porté par le CPAS d'Arlon en concertation avec le Collège communal, implique l'accord de la Ville d'Arlon d'une part, sur l'utilisation de la propriété communale sise à l'arrière de l'Hôtel de ville et de l'école du centre, dans le but susvisé, et d'autre part, sur le principe d'un marché public conjoint de travaux, sachant que la Ville d'Arlon devra supporter la part des investissements relatifs à la salle de sport de l'école du centre et les honoraires d'auteur de projet y relatifs à compter de la phase 'projet' ;

Que le Conseil communal et le Conseil du CPAS seront amenés ultérieurement à approuver d'une part, la convention réglant les aspects fonciers entre la Ville et le CPAS, que le Comité d'Acquisition d'immeubles préparera dès que le dossier de projet sera suffisamment avancé, et d'autre part, le cahier spécial des travaux, que l'auteur de projet préparera ;

Qu'un accord de principe du Conseil communal sur ces points est indispensable avant d'engager la phase suivante ;

À l'unanimité,

Décide de donner son accord quant à l'implantation du projet sur propriété communale et de concéder les droits réels démembreés nécessaires à la réalisation du projet ;

Décide d'approuver le principe d'un marché public de travaux conjoint entre la Ville d'Arlon et le CPAS d'Arlon relatif au projet d'extension de la Résidence de la Knippchen et de la rénovation de la salle de gymnastique de l'école du centre.

5. Demande d'octroi de subventions auprès d'INFRASPORT préalable au projet de construction d'une nouvelle salle de sport à l'école communale du Centre.

Monsieur MAGNUS – Toujours dans le même ordre d'idées, tout-à-l'heure, nous avons parlé de la subvention auprès d'Infrasports, et c'est Carine qui en a parlé, en s'adressant à notre Échevin des Sports.

Monsieur LAFORGE – C'est évidemment un excellent projet qui nous a été présenté ce soir, et qui permettra une mutualisation intergénérationnelle entre différents acteurs. On peut citer les clubs sportifs, l'école communale, et aussi la Résidence de la Knippchen avec ses résidents. Pour rappel, cette reconstruction fait l'objet d'une fiche dans notre schéma de développement sportif. On vous demande donc d'accepter, ce soir, la demande de recevabilité, afin de solliciter des subsides auprès d'Infrasports pour ce projet de construction d'une nouvelle salle de gymnastique à l'école du Centre. Par ailleurs, on a déjà pu présenter aussi ce projet à Infrasports qui, comme l'a dit Carine, nous suit, et a trouvé ce projet très intéressant. Vous connaissez le principe, vu qu'on a eu plusieurs points de ce genre au Conseil communal.

Après discussion, le Conseil communal :

Vu le rapport au conseil communal en séance du 17 novembre 2022.

Attendu le nouveau décret relatif aux subventions octroyées à certains investissements en matière d'infrastructures sportives, une demande d'octroi de subvention permettant de juger de la recevabilité du dossier doit être introduite à Infrasports sur base d'une délibération du Conseil Communal sollicitant cette subvention.

Attendu la demande concerne la construction d'une nouvelle salle de gymnastique en lieu et place de l'actuelle qui sera reprise dans le projet global d'extension du home de la Knipchen.

Attendu que le projet porte sur :

Le projet d'extension du home communal de la Knipchen comprend, entre autre, une augmentation du nombre de chambres pour des résidents. Le bâtiment qui abritera ces chambres sera situé au-dessus de la salle de gymnastique actuelle. Pour la réalisation de ce projet, la démolition de l'actuelle salle de gymnastique est nécessaire. Le nouveau bâtiment comprendra une nouvelle salle de gymnastique située au rez-de-chaussée avec un accès direct à la cour de l'école.

Attendu que l'estimation des travaux n'est pas encore évaluée à ce jour.

À l'unanimité,

Décide de solliciter l'octroi de subvention auprès d'Infrasports pour le projet de construction d'une nouvelle salle de gymnastique à l'école du Centre.

6. Approbation du Programme de Coordination Locale pour l'Enfance 2022-2027

Madame LECOMTE – Si les communes ont un rôle primordial à jouer en matière d'enseignement, singulièrement en matière d'enseignement fondamental, elles ont aussi pour mission de proposer aux mêmes enfants un accueil de qualité en dehors de l'école, c'est-à-dire avant et après l'école, le mercredi après-midi, les weekends, et pendant les vacances scolaires. Pour ce faire, la Ville a décidé d'adhérer au dispositif ATL – Accueil temps libre – qui s'articule en trois secteurs : l'Accueil extra-scolaire, l'Ecole des Devoirs, et les centres de vacances. C'est l'ONE qui s'est vu confier la mise en application des dispositions réglementaires prévues dans ces trois secteurs.

Qu'est-ce que cela suppose, d'adhérer au dispositif ATL ? Cela implique de coordonner l'accueil des enfants de 2 ans ½ jusqu'à 12 ans durant leur temps libre sur tout notre territoire, sous la houlette d'un coordinateur ATL - en l'occurrence Madame Bénédicte JADOT – qui se concerta avec la commission communale de l'accueil, qui a été renouvelée début de cette mandature. C'est au travers d'un programme CLE - coordination locale pour l'enfance - élaboré tous les 5 ans, que peut être rencontré l'objectif de développer qualitativement l'offre d'accueil temps libre sur le territoire de notre commune. Madame JADOT va nous en faire la présentation, pour autant que vous le validiez, et qu'il reçoive ensuite l'agrément de l'ONE. Il constituera la feuille de route de l'ATL pour notre commune, de 2023 à 2024. Pour être complète, l'ONE octroie une subvention de coordination aux communes qui disposent d'un programme CLE, d'où l'importance de le valider aujourd'hui. Cette subvention est destinée à la rémunération du coordinateur ATL, ainsi qu'à ses frais de fonctionnement. Ce subside est calculé sur base de la population d'enfants de 3 à 12 ans, domiciliés sur notre territoire, et ces chiffres sont fournis chaque année par l'INDSE.

Madame Bénédicte JADOT – Dans le Programme CLE, nous avons deux parties, dont la première est l'état des lieux qui reprend les informations concernant la commune. On peut voir ici qu'au niveau du nombre de familles concernées – qui ont des enfants entre 2 ans ½ et 12 ans, on a 14.233 familles sur la commune d'Arlon. Au niveau des enfants, on a 3.462 enfants de 2 ans ½ à 12 ans, donc dans l'état des lieux, nous avons aussi relevé toutes les écoles, les opérateurs, etc. Au niveau des écoles, il y a trois réseaux d'enseignement sur Arlon : il y a 15 implantations au niveau du réseau communal, 5 implantations au niveau du réseau libre, et 1 implantation au niveau du réseau WBE.

Au niveau des enfants, nous devons toucher 3.950 enfants, donc 3.462 domiciliés sur la commune, et 488 qui sont scolarisés sur Arlon, mais qui ne sont pas domiciliés dans la commune. On a ensuite

les modalités de répartition des moyens : on a les dépenses principales, avec 1.541.148,83 €, et les subventions à hauteur de 691.027,72 €.

Pour la liste des opérateurs, avec demande d'agrément AES, il y en a trois sur la commune d'Arlon, dont évidemment l'administration communale. Au niveau de celle-ci, on a l'accueil extra-scolaire qui compte ses 13 implantations. Nous avons les plaines de jeux, avec deux implantations, chaque été – une à Waltzing et une à Callemeyn. On a l'école Buissonnière qui se situe à Weyler, et qui est une initiative de Vie Féminine, et une Ecole pour Tous qui se trouve dans les locaux de l'Athénée Royal.

On a, ensuite, les opérateurs sans demande d'agrément AES, notamment les clubs sportifs, au nombre de 51 sur la commune d'Arlon. Nous avons, après, les associations culturelles et artistiques, où la commune d'Arlon en compte 19. Nous avons les stages et les plaines (centres de vacances) où il y a en 7. Pour ce qui est des milieux d'accueil, ce sont essentiellement les écoles des devoirs, au nombre de 8.

Quand on fait l'état des lieux, on peut voir qu'il y a beaucoup de choses sur Arlon. Je n'en avais pas idée jusque-là, mais, effectivement, je trouve que la commune d'Arlon est bien fournie pour les enfants de 2 ans ½ à 12 ans.

Nous avons ensuite fait un rappel des besoins qui sont ressortis dans l'état des lieux 2017. On avait noté un manque de collaboration entre les milieux extrascolaires et les associations culturelles, sportives et les académies. Depuis 2017, nous avons déjà travaillé dessus ; un manque d'activités les deux dernières semaines des congés d'été, où depuis deux ans, on avait essayé de mettre en place un partenariat entre la Maison de la Culture et le Plan de Cohésion Social, qui permettait de combler encore une semaine. Maintenant, comme les rythmes scolaires ont changé, on est un peu dans une année de transition, et on verra un peu comment les gens vont fonctionner, et comment ils vont changer leurs habitudes. On a déjà vu des changements ces vacances-ci dans tous les milieux d'accueil – je ne parle pas que communaux – où tout le monde était full. Les parents avaient vraiment un besoin d'accueils d'enfants.

En ce qui concerne le constat de l'analyse des besoins relevés dans l'état des lieux 2022, pour faire cela, j'ai fait un questionnaire, sur base du questionnaire de l'Observatoire de l'Enfance. Ce n'est pas moi qui ai inventé les questions, elles sont données par l'Observatoire de l'Enfance. Il y a trois questionnaires, un pour les parents, un pour les enfants, et un pour les opérateurs. Ce questionnaire doit être diffusé à un maximum de personnes possible. On a dû utiliser, essentiellement, les réseaux d'école pour toucher toutes les familles. Au niveau des enfants, on a utilisé le service d'accueil extrascolaire, les plaines de jeux, les stages et autres. À partir de là, nous avons eu toutes nos réponses, et nous avons pu analyser un peu quelles étaient les attentes des parents, des enfants, et des opérateurs.

Au niveau de l'OEJAJ, ils nous demandent de relever systématiquement trois thématiques qui ont été le plus souvent mentionnés pour chaque groupe d'acteurs. Pour les parents, ce qui a été répertorié, c'est la qualité de diffusion de l'information - ce n'est pas l'information en elle-même, mais la qualité de diffusion ; l'offre d'activités, surtout culturelles et artistiques, extérieurs et intergénérationnelles pour les enfants de 2 ans ½ à 9 ans ; l'accompagnement à la scolarité. Au niveau des opérateurs d'accueil, ce sont l'information des parents, les infrastructures d'accueil, le partenariat et la collaboration. Au niveau des enfants, ce sont la qualité des infrastructures et l'aménagement des locaux (en lecture, etc.), le manque au niveau de l'offre d'activités (théâtre, sortie, etc.), et l'information concernant les activités.

Au niveau du manque d'information, on s'est rendu compte qu'il y avait 81 % des parents qui ne connaissent pas la coordination ATL – et non l'accueil extrascolaire. On a 95 % des parents qui ne

connaissent pas le site internet de l'ATL. Or, il y a un site internet au niveau de la commune. Il va donc falloir que l'on retravaille tout cela.

Pour les difficultés des parents liées au coût, ça touche essentiellement les périodes avant et après l'école, et les mercredis après-midi.

Concernant le manque d'aide aux devoirs pour certaines tranches d'âge, les parents sont globalement satisfaits de l'aide aux devoirs apportée aux enfants de moins de 10 ans, mais pour la suite, il y a un manque, surtout pour les 10-11 ans et les 12-15 ans.

Pour le manque d'offre d'activités culturelles, artistiques et extérieures pour certaines tranches d'âge, on constate que les parents sont globalement satisfaits des activités proposées aux enfants de plus de 6 ans, mais on peut noter un manque pour les enfants de 2 ans ½ à 5 ans. Effectivement, au niveau artistique et culturel, c'est plus difficile pour les tout-petits, donc il y a un travail à faire.

Pour le manque d'offre d'activités intergénérationnelles pour certaines tranches d'âge, durant les vacances, les parents sont globalement satisfaits des activités proposées pour les enfants de plus de 10 ans, mais on peut noter un manque pour les enfants de 2 ans ½ à 9 ans. C'est pendant les vacances, donc ce n'est pas non plus l'intergénérationnel en période scolaire, parce qu'on a plus d'activités à proposer à ce moment-là.

Pour le besoin d'améliorer la diffusion d'information, on a un fascicule qui regroupe plusieurs opérateurs qui a été réalisé en été 2022. L'initiative est bonne, mais doit être améliorée afin que la diffusion de ce dernier soit faite au printemps. On l'a sorti trop tard.

Concernant le manque de partenariat et de collaboration, on constate que la fonction de la coordination ATL est plus claire maintenant, mais ce qui est principalement attendu de la coordination, c'est l'organisation de rencontres entre opérateurs, pour partager et échanger des pratiques. Certains opérateurs sont également demandeurs de réunir leurs animateurs/trices avec les accueillantes extrascolaires pour des temps pédagogiques, et/ou formatifs. C'est quelque chose que nous avons mis en place en accueil extrascolaire avec le personnel. On a une partie de l'équipe qui est éducateur, et on a une partie qui n'est pas spécialement formée, qui n'a pas le diplôme d'accueillant d'enfants. Depuis 1 an ½, ils ont commencé une formation pour avoir cette attestation d'accueillant d'enfants. On s'est rendu compte qu'au lieu d'aller faire la formation ailleurs – c'est compliqué, car ce sont des formations qui se font en 4 modules de 4 jours – et si on doit prendre 20 personnes pour les envoyer 4 jours de suite, ce n'est pas gérable. On avait demandé à faire venir la formation sur Arlon, et on a pu bénéficier de cette formation-là gratuitement – elle a été reprise dans le programme de l'ONE – et cela s'est fait à Arlon. On l'a fait pour nous, donc c'est quelque chose que l'on peut envisager aussi pour les différents opérateurs. Au lieu de prendre les 20 de chez nous, on en prendra un peu partout, mais on préfère les formations ici sur la commune.

Pour ce qui est du besoin de repenser l'aménagement de certaines structures, les parents, les enfants et les animateurs constatent qu'il serait bon de revoir l'aménagement : aménager un coin lecture, séparer les groupes d'enfants (maternel et primaire), afin que chacun bénéficie d'activités adaptées, et essayer de trouver des alternatives à l'occupation des réfectoires.

Au niveau de la commission communale d'accueil, on a discuté, sur base des relevés des besoins, et on a établi les types d'accueil à créer, ou à renforcer sur la Commune : c'est l'accompagnement à la scolarité, les activités culturelles, les activités artistiques, les activités extérieures, et les activités intergénérationnelles.

En conclusion, les besoins retenus lors de la consultation des résultats par la CCA sont : la qualité de la diffusion de l'information aux parents, l'offre d'activités culturelles, artistiques, extérieures et intergénérationnelles, l'accompagnement à la scolarité, les infrastructures d'accueil, le partenariat et la collaboration.

On a scindé en deux parties. Tout d'abord, les besoins à rencontrer prioritairement :

- L'information aux parents : nécessité de centraliser l'information, et de la diffuser assez tôt, pour que les parents puissent inscrire leurs enfants à temps ;
- L'offre d'activités : nécessité de développer davantage les activités culturelles, artistiques et extérieures, relatives à l'environnement, et intergénérationnelles pour les enfants de 2 ans ½ à 5 ans ;
- Les infrastructures : nécessité de repenser l'aménagement des locaux et des espaces extérieurs de certains lieux d'accueil.

Pour les besoins moins prioritaires à rencontrer :

- L'offre d'activités : nécessité de développer davantage les activités extérieures et relatives à l'environnement pour les enfants âgés de 6 ans à 9 ans ;
- Partenariat et collaboration : besoin pour les opérateurs de se rencontrer pour se connaître, développer de bonnes pratiques, ainsi que de développer des partenariats en vue de proposer des stages plus diversifiés, et de mutualiser leurs ressources.

Les autres points d'attention sur lesquels travailler : il semble nécessaire de mener une réflexion sur l'accompagnement aux devoirs pour les enfants scolarisés de la 3^{ème} primaire à la 6^{ème} primaire.

On a défini les objectifs pour le programme CLE 2022 – 2027, ça cela va être notre base de travail, donc effectivement pour 5 ans. Et donc tous les ans on va établir un plan d'action, généralement on fait ça au mois de juin. Pour l'année scolaire qui suit, ce plan d'action-là partira de ce qui a été décidé là, on choisira quelques objectifs à travailler. Et fin d'année on fait le rapport d'activités, qui sera d'ailleurs proposé au prochain conseil pour le rapport d'activités de l'année passée, pour voir si on a bien avancé.

Les perspectives : Améliorer l'information vers les parents. Pour améliorer la diffusion de l'information vers les parents la CCA suggère les actions suivantes : maintenir la réalisation de la brochure ATL et améliorer sa diffusion. Cette brochure présente les activités des opérateurs qui le souhaitent, coordonnées, infos pratiques, plus les descriptifs. Elle devra par contre être réalisée dès janvier pour être publiée fin mars. Là ce n'est pas évident parce qu'il faut que tous les opérateurs jouent le jeu ou alors qu'on se dise « *On a décidé telle date, tant pis pour ceux qui ne sont pas dedans.* »

Alimenter l'information sur le Net : En complément de la brochure, la coordinatrice ATL développera la page ATL sur site Internet de la Commune. Sur cette page on retrouvera les missions de la coordinatrice ATL, le programme CLE, et toutes les activités proposées sur la commune pour les enfants de 2,5 ans à 12 ans. Et avec un descriptif de celle-ci, ainsi que des informations pratiques (coordonnées, tarif, âge et agenda). Et puis créer la page Facebook ATL et y présenter toutes les activités de l'ATL.

Ensuite développer l'offre d'activités. Donc développer d'avantage des ateliers/stages pour étoffer l'offre d'activités culturelles et artistiques pour les enfants de 2,5 à 5 ans. La coordinatrice ATL réunira les opérateurs potentiels, comme la ligue Laïque, la Maison de la Culture, la Bibliothèque, l'Académie des Beaux-Arts, le Musée etc. afin de développer des ateliers artistiques et culturels qui ne se sont pas encore rencontrés, et pour mettre en lumière ce qui existe déjà.

Développer les activités extérieures et relatives à l'environnement pour les enfants de 2,5 à 5 ans. Pour cet objectif aussi la coordinatrice ATL réunira les opérateurs potentiels, centre Adeps, Maison du Tourisme, et Service Environnement de la Ville, pour développer d'avantage des activités extérieures et relatives à l'environnement, et ce prioritairement pour les enfants de 2,5 ans à 5 ans, et de manière secondaire pour les enfants de 6 à 9 ans. De 6 à 9 on le fait déjà, en tout cas au niveau de l'Accueil Extra-Scolaire de la Ville d'Arlon - c'est un atelier qu'on a beaucoup développé, et pour mettre en lumière ce qui existe déjà.

Poursuivre et développer les partenariats : Maintenir la collaboration entre d'une part l'Accueil Extra-Scolaire et d'autre part le Musée Gaspar et la Bibliothèque. Maintenir le partenariat entre l'école des devoirs Apprentis'sages et la Maison de la Culture une semaine, durant la dernière semaine d'août.

Et puis aménager l'aménagement de certaines infrastructures. Donc là c'est travailler l'aménagement des locaux et des espaces extérieurs de l'Accueil Extra-Scolaire avec l'équipe d'accueil des enfants, et les enfants. La coordinatrice ATL organisera des temps pédagogiques dans les différents lieux d'accueil qui le souhaitent pour travailler la question de l'aménagement, et puis sondera les avis et les besoins spécifiques des enfants.

Donner un retour des parents, des enfants et des opérateurs aux personnes responsables par rapport aux infrastructures concernées. La coordinatrice ATL prendra contact avec les gestionnaires des locaux, leur expliquera les retours des questionnaires, et ils réfléchiront ensemble à comment répondre à leur besoin d'aménagement, de matériel et de sécurité, dans les limites du réalisable.

Poursuivre l'embellissement de l'Espace Milan : C'est un bâtiment qui est utilisé par les scouts, les guides, les plaines de jeux, la Maison des Jeunes et bien d'autres choses. C'est un super endroit. Depuis quelques années dans le cadre de la Maison des Jeunes, des fresques ont été réalisées sur les murs extérieurs du bâtiment. Les couloirs sont en cours de rénovation dans le cadre des activités de l'AES. Et l'objectif est de poursuivre cet embellissement.

Et ensuite poursuivre l'entretien des plaines de jeux (espaces ludiques) construites sur la commune. Donc l'objectif est de maintenir l'entretien et l'embellissement des espaces ludiques de la commune. Cet entretien étant réalisé par le Département Technique – Service de l'Environnement. Et aussi de les faire connaître et les rendre accessibles aux différents opérateurs et au public concerné, parce que là aussi il y a quand même beaucoup d'endroits, comme à Frassem, qui sont super sympas, et je pense qu'il y a beaucoup de gens qui ne le connaissent pas.

Développer d'avantage les partenariats et la collaboration : La coordinatrice réunira les opérateurs pour qu'ils partagent les bonnes pratiques ainsi que pour développer des partenariats en vue de proposer des stages plus diversifiés et de mutualiser les ressources de chacun. L'organisation de ces rencontres sera mise en place dans le cadre du Plan d'Action.

Poursuivre l'organisation des plaines de jeux pendant les congés d'été : L'objectif est de maintenir l'organisation des différentes plaines de jeux et des différents stages durant chaque congé scolaire, et éventuellement, afin de diversifier l'offre, de pouvoir organiser des plaines de jeux communales également durant les congés d'automne, de détente et de printemps, dans la mesure du réalisable. On y réfléchit déjà un petit peu. La difficulté actuellement c'est qu'on travaille avec des étudiants, et les étudiants en âge de devenir animateurs aux plaines, malheureusement ils ne sont pas en congé en même temps que les enfants de primaires pour le moment. Ça risque de changer, si ça change tant mieux. Si on arrive peut-être à organiser en mixant les accueillantes et les étudiants...il y a une demande au niveau des parents.

Modalités de collaboration entre les opérateurs de l'accueil. Il existe depuis quelques années une collaboration entre d'une part, l'AES, et d'autre part, le Musée Gaspar et la Bibliothèque. Un partenariat est aussi né entre l'école des devoirs Apprentis'sages et la Maison de la Culture, une semaine durant la dernière quinzaine d'août.

Modalités d'information aux usagers potentiels : Une brochure présentant les activités d'été des opérateurs qui le souhaitent est née en 2022. Elle devra par contre être réalisée dès janvier pour être publiée fin mars. Le site Internet de la commune compte une page ATL qui reprend une partie des opérateurs, le travail de la coordinatrice ATL sera de la compléter et de la tenir à jour.

Quelques activités sont publiées sur la page Facebook de la commune, la coordinatrice ATL souhaite que les opérateurs communiquent leurs activités pour alimenter plus régulièrement la page Facebook de l'ATL, nouvellement créée.

C'est tout ce qu'on souhaite mettre en place pour les 5 années qui viennent. Et donc ici, la demande d'agrément, on vous demande de valider ce programme CLE pour qu'on puisse le proposer à l'ONE. Et la Cellule Agrément de l'ONE devra aussi le valider.

Monsieur MAGNUS – Bravo pour ce travail de prospective très important.

Madame BLEROT – Bravo et merci pour tout ce travail. Vous avez parlé d'un site Internet, mais je ne vois pas de site Internet, peut-être que c'est la page Facebook ? Et si oui ce serait peut être intéressant qu'il y ait un lien du site de la Ville d'Arlon. Parce que tous les anciens partenaires sont mis sur le site de la Ville d'Arlon.

Madame JADOT - Il y aura une page Facebook. Pour l'instant c'est Alexandra MERLOT qui met les publications sur la page de la Ville. Ici ce qu'on souhaiterait c'est de faire une page Facebook pour l'ATL. Pareil pour le site Internet, je pense que c'est repris dans le site Internet de la Ville, dans « loisirs jeunesse ».

Madame BLEROT – D'accord, parce que quand on tape « ATL » on ne tombe pas dessus.

Madame JADOT – Non il faut le chercher, justement c'est quelque chose qu'on voudrait revoir pour que ce soit plus visible.

Madame BLEROT – Et pour présenter les stages etc. est-ce que ce ne serait pas intéressant de mettre aussi dans la communication les stages pour adolescents avec ceux proposés par la Maison des Jeunes– parce que sinon ça fait toujours des communications séparées.

Madame JADOT – Sur le flyer de cette année devait apparaître effectivement les stages de la Maison des Jeunes, mais ils ont été rentrés trop tard.

Madame BLEROT – Parce que dans les prévisions c'est indiqué jusqu'à 12 ans.

Madame JADOT – Oui, 2,5 ans à 12 ans. Mais dans la brochure ATL on peut aller jusque 15 ans.

Monsieur LANDRAIN – Pourriez remettre svp le slide par rapport aux recettes et dépenses – c'était au début du Powerpoint. C'est surtout pour un peu voir les chiffres et valoriser également le coût du beau travail. On avait décrié à l'époque la participation financière pour le coût de l'AES, et c'était surtout pour voir la proportion de la participation par rapport au coût total qui est englobé dans l'ATL. C'était pour le chiffrer parce que vous êtes passée rapidement et je n'ai pas pu le voir par rapport aux montants montrés.

Madame LECOMTE – Pour l’AES il y a juste effectivement un poste pour les plaines de jeux, c’est vraiment le coût de l’AES. C’est vrai que par le passé surtout, certains parents se sont plaints du montant du coût de leur intervention. Mais quand on voit qu’on propose une AES de qualité et donc avec du personnel qualifié, quand on voit le coût du personnel et qu’on en déduit la participation financière des parents, on se rend compte qu’à charge de la Ville ça représente effectivement un coût. Mais c’est aussi une volonté politique évidemment d’offrir un accueil extra-scolaire de qualité.

Monsieur LANDRAIN – En résumé, l’idée est de chiffrer le service qui est rendu à la population par des chiffres qui sont montrés.

Monsieur BALON – Merci pour votre présentation. J’avais quelques réflexions et questions à vous poser. Une première question sur la partie communication. Au niveau de la brochure cette année je n’ai pas vu les activités proposées par l’asbl de la Spetz, qui propose des activités tout l’été pour les enfants, et aussi pour les enfants en situation d’handicap. Il n’y en pas beaucoup qui le font, c’est donc important que cela se retrouve dans cette brochure. Peut-être qu’il y a une explication à cela, mais ce serait bien que les années suivantes, ce soit fait.

Au niveau de la page Facebook. Je trouve que l’idée est intéressante, mais pour toutes ces activités extrascolaires, une page Facebook est très compliquée pour les gens, car il faut trouver dans les fils, et les gens n’ont pas forcément Facebook. Ce qui est important c’est d’avoir un site Internet à jour, avec les horaires, les semaines, les tranches d’âge... et ça c’est ce qui manque, plus encore qu’une page Facebook.

Au niveau de l’accueil extrascolaire vous avez parlé de partenariat à développer. Je sais bien que mes enfants à l’école du centre, par l’accueil extrascolaire, ils peuvent aussi participer à des activités de l’école de musique à côté. Et je pense que ça c’est une des voix de partenariat qui doit pouvoir être développée, c’est d’amener potentiellement à l’école d’autres activités, et pouvoir passer de l’accueil extrascolaire à une autre activité. Ça c’est le genre de partenariat qui n’est pas simple à mettre en place j’en conviens.

Madame JADOT – On a déjà tenté d’emmener des enfants en activité, notamment à l’Académie des Beaux-Arts. Mais s’il y a 13 implantations, si on doit faire ça partout... on avait même, à une époque, mis en place le circuit en camionnette pour les amener à des cours (je ne sais plus lesquels), et alors au début c’était utilisé, et après pas beaucoup. Un enfant à Sterpenich, un enfant à Fouches... on perd un temps de fou, on monopolise des éducateur et les horaires sont les mêmes. C’est vraiment très compliqué.

Monsieur BALON – Maintenant, si on dit aux parents en début d’année qu’il y a une possibilité dans l’école, sur place... à voir. Une dernière réflexion que je me faisais c’est par rapport à l’accueil dans les plaines. Est-ce qu’il serait envisageable d’organiser des bus de ramassage pour les parents qui ont du mal à faire les déplacements ?

Madame JADOT – On l’a fait. Ça a très bien fonctionné pendant des années, on était même passé à deux bus pour faire tous les villages et avoir deux circuits, et les bus étaient complets. Et puis ça c’est essoufflé et on se retrouvait avec des bus pratiquement vides et un coût énorme. C’était très cher.

Monsieur BALON – Une dernière question, concernant la Commission, pourrais-je savoir qui sont les membres de cette commission ? Sans savoir les personnes exactes mais au moins la composition.

Madame LECOMTE – Il y a une vingtaine de personnes, dont des représentants de chaque parti politique notamment, l’un ou l’autre directeur d’école, certaines associations...

Monsieur GAUDRON – Merci pour la présentation, c'est vrai que c'est quelque chose d'important. Lors de la précédente législature on avait insisté pour la mise en place de cette coordination et la participation au programme CLE, avec deux objectifs.

Un premier objectif qui est justement de permettre aux acteurs de se rencontrer, et on voit très bien au travers de votre présentation que l'objectif est totalement rempli et que ça permet des synergies, des brochures...c'est une très bonne chose.

Et le deuxième objectif était de permettre à l'ensemble des opérateurs d'aller chercher des subsides, puisque sans la mise en place d'un programme CLE, tous les acteurs d'une commune ne peuvent pas aller chercher les subsides, qu'ils soient communaux ou pas. Donc il y avait vraiment une certaine importance à ce que la Commune d'Arlon se mette dans cette dynamique.

Est-ce que maintenant avec cinq ans de recul et la fin du premier programme on sait si certains opérateurs autres que la Commune a obtenu des subsides ?

Madame JADOT – L'AES n'a pas de subsides parce qu'on ne rentre pas dans les critères. On est agréé, mais on ne rentre pas dans les critères pour avoir des subsides. Par contre sur les deux autres, il y en a un qui bénéficie effectivement de ces subsides-là, c'est « Un accueil pour tous » qui se trouve à l'Athénée.

Monsieur GAUDRON – Et on a idée de ce que cela représente pour eux ?

Madame JADOT – Par an, c'est environ 9.000 €.

Madame LECOMTE – Il y a l'Ecole Buissonnière également.

Madame JADOT – L'Ecole Buissonnière ce ne sont pas encore les mêmes subsides, c'est beaucoup plus, dans les 101.000 €.

Madame LECOMTE – Nous bénéficions d'un subside de coordination.

Monsieur GAUDRON – Tout à fait. Je parlais vraiment des subsides pour le personnel de l'Accueil Extra- Scolaire qui aide à la professionnalisation, et dont l'Athénée peut bénéficier.

Monsieur LAQLII – Merci pour cette présentation. Juste une petite question sur l'impact du changement du rythme scolaire sur l'AES. Je sais que c'est une année de transition, ce n'est pas évident de voir. Les vacances de la Toussaint viennent de se terminer, est-ce que vous avez senti qu'il y a une différence, tout d'abord pour trouver les animateurs ? Car c'est la première fois que c'est deux semaines au lieu d'une. Est-ce que vous avez senti un chiffre un peu plus grand d'afflux des enfants ?

Madame JADOT – Au niveau de l'engagement, l'AES fonctionne toute l'année, donc on a nos équipes et les éducateurs sont là. Ça ce n'est pas un problème, au niveau des équipes ça roulait. Par contre au niveau des enfants, effectivement on a vu une réelle demande, les gens étaient stressés. Et comme on communique avec les autres opérateurs on sait dire si à tel ou tel endroit il y a encore de la place ou non pour aiguiller les parents. Il y a eu un très gros stress qui vient en effet du fait que les gens, pour la plupart posent leurs congés début d'année civile. Et puis je pense que même si on savait que ça allait arriver, peut-être que tout le monde a été pris un peu de court, et là deux semaines c'est la panique. Donc on était vraiment full. Et sans annulation.

Après discussion, le Conseil communal :

Vu le que le décret ATL (Accueil Temps Libre) a pour objectif principal d'organiser et de structurer au niveau des communes, un accueil extrascolaire de qualité destiné aux enfants de 2,5 ans à 12 ans et ce , de manière à répondre aux besoins des parents tout en favorisant l'épanouissement global de l'enfant et la cohésion sociale.

Vu que le Collège communal a décidé d'adhérer au décret ATL afin que tout accueil extrascolaire privé ou constitué en ASBL puisse s'il le souhaite, prétendre aux subsides octroyés par l'ONE.

Vu que pour ce faire, tout service d'accueil extrascolaire intéressé devra impérativement répondre à des critères bien précis et compléter un dossier administratif spécifique, et la commune par l'intermédiaire de la Coordinatrice ATL, doit réaliser un programme de Coordination Locale pour l'Enfance (CLE) qui doit être renouvelé tous les 5 ans.

Vu la présentation du programme de Coordination Locale pour l'Enfance 2022-2027 de l'accueil extra scolaire comme suit :

- les besoins d'accueil révélés par l'état des lieux
- les modalités de collaboration entre opérateurs de l'accueil qui participent au programme CLE
- les modalités d'information aux usagers potentiels sur le programme CLE
- les modalités de répartition des moyens communaux affectés au programme CLE

À l'unanimité,

Prend acte du programme de Coordination Locale de l'Enfance 2022-2027 et marque son approbation.

7. Demande de classement de Guirsch comme "Plus beau village de Wallonie"

Monsieur LAFORGE – On vous présente aujourd'hui le dossier de candidature du village de Guirsch au label des « Plus beaux villages de Wallonie ». C'est évidemment la première étape dans le processus, dont les modalités sont fixées par l'asbl « Les plus beaux villages de Wallonie », et que vous retrouverez d'ailleurs dans le rapport conseil qui est mis à votre disposition.

On espère vivement que Guirsch sera le 32^{ème} village labellisé, et le 9^{ème} de la province. Notre dossier de candidature a été concocté par le Royal Office du Tourisme et aussi par Valérie PEUCKERT. Je remercie d'ailleurs Sarah et Emilie pour ce travail en collaboration avec Valérie, qui le présentera dans un instant. Et merci à toi aussi, Valérie, pour ton travail et ta présence, malgré un agenda chargé.

Pour déposer un dossier on doit répondre à une série de critères. On peut citer par exemple le fait d'être un village qui a conservé son caractère rural avec la présence d'un monument classé, ce qui est évidemment le cas de Guirsch avec son centre classé et son emblématique château, sans oublier les traditionnelles fermes des 18^{ème} et 19^{ème}s siècles, ainsi que ses ruelles typiques. N'oublions pas aussi l'important patrimoine de ce village dont l'état d'entretien est remarquable.

Le village doit représenter également un dynamisme local et une volonté en termes d'activités touristiques. C'est aussi un projet qui regroupe les citoyens, donc chaque habitant est sensibilisé à la préservation d'une stratégie qui est commune et pérenne. Et enfin on peut indéniablement dire que l'obtention de ce label sera une réelle opportunité et une plus-value touristique pour notre commune. Et enfin une attraction supplémentaire pour les touristes belges et étrangers.

Madame PEUCKERT – Voici en quelques mots en quoi consiste cette candidature, puisque l'asbl « Les plus beaux villages de Wallonie » a été officiellement reconnu par la Région Wallonne comme opérateur touristique, c'est une forme de délégation. Cette asbl exige une délibération du Conseil communal pour le dossier de candidature.

Evidemment on n'est pas sûr d'obtenir ce label mais néanmoins nous estimons que ce dossier vaut largement la peine d'être défendu. L'asbl existe depuis 1994, et comme vous l'a dit Monsieur l'Echevin il y a actuellement 31 villages labellisés. Leurs actions sont multiples, ils entreprennent de nombreuses activités, de la promotion essentiellement, et ils ont à cœur de développer un tourisme responsable, durable et de proximité. La Lorraine Belge plus particulièrement, puisque les plus beaux villages de Wallonie sont organisés par pays touristique – donc ici c'est la Lorraine qui est concernée – Pays d'Arlon et Gaume. La Lorraine compte actuellement trois villages, deux en Gaume et un en Pays d'Arlon. Et donc il est vraiment grandement temps que notre Pays d'Arlon propose une quatrième candidature. D'ailleurs ce dossier a déjà été initié il y a quelques années, on a eu un peu de mal à le finaliser.

Le dossier de candidature qui est soumis à votre approbation ce soir, s'il est considéré comme recevable, sera analysé par différents organes de leur association. Il y a différentes étapes qui sont développées dans le dossier que vous avez reçu. S'il est accepté, un entretien avec le Bourgmestre est possible et bien sûr une visite sur place sera organisée. C'est l'Assemblée générale qui décidera sur base de ces différents rapports de l'octroi ou non de ce label.

Quelles seront les obligations de la Ville d'Arlon si nous obtenons le label « Plus beau village de Wallonie » ? Ce sera poursuivre et développer nos efforts en vue de l'amélioration de cette protection, la mise en valeur, le développement, la promotion et l'animation du patrimoine qu'il faut entendre dans son sens le plus large, du patrimoine existant sur son territoire. C'est-à-dire qu'une fois labellisé le village peut utiliser le label pour faire la promotion du village, mais il faut continuer à entretenir ce village, à le rendre conforme aux différents critères exigés par cette labellisation.

Nous nous engageons également à poursuivre activement les actions conduites par l'association « Plus beaux villages de Wallonie », en faveur de l'ensemble de ces plus beaux villages – 31 villages déjà labellisés – et en assurant entre autres près des habitants et des visiteurs la promotion de l'association.

C'est-à-dire que « Les plus beaux villages de Wallonie » met à notre disposition des dépliants, des brochures. Leur site Internet est aussi une invitation à la promenade, à la découverte ... il y a tout un matériel qui est proposé pour promouvoir Guirsch, mais les autres villages aussi.

Le prix d'une cotisation annuelle est actuellement de 1.450 euros forfaitaires, ainsi que 20 centimes par habitant du village concerné. Au 31 décembre 2021 il y avait donc 210 habitants à Guirsch, on est donc un peu en dessous de 1.500 euros. C'est donc une cotisation, mais aucune campagne publicitaire d'envergure régionale comme le propose « Plus beaux villages de Wallonie », ne reviendrait à ce prix-là, donc c'est largement gagnant.

Et enfin, on s'engage à utiliser dans nos actions de promotion et de publicité, la dénomination et le logo, de l'apposer sur un panneau aux entrées du village etc. Voilà une chose qui n'est pas trop compliquée à mettre en œuvre. Et par ailleurs c'est essentiellement l'Office du Tourisme et puis la Maison du Tourisme qui feront le travail exigé par les « Plus beaux villages de Wallonie » en termes de promotion.

Voici sommairement les éléments dont dispose Guirsch. Commençons par ses points forts. Le dossier début par une présentation générale et un aperçu historique. Guirsch est un village parmi les plus anciens d'Arlon. Je guidais encore tout à l'heure un groupe au musée pour notre exposition "Environs d'Arlon, vues de nos Villages » et Guirsch fait partie des plus beaux à voir sur notre territoire, sans préjudice aucun pour les autres bien entendu.

Quels sont ces points forts : Ce sont des qualités particulièrement axées sur le patrimoine. Cependant en termes de paysage Guirsch offre par sa situation de très beaux panoramas, et est lui-même situé dans un environnement très agréable. Ses caractéristiques urbanistiques d'habitat, de patrimoine architectural, sont tout aussi remarquables.

Le cœur du village de Guirsch est classé comme site auprès de la RW depuis 2010 et il n'y a plus jamais eu d'autre village classé depuis cette date. Ce qui a été classé surtout, c'est son aspect typiquement lorrain, particulièrement bien préservé, il est extrêmement représentatif de l'architecture locale.

En outre les éperons rocheux sur lesquels il est implanté offrent une vue paysagère impressionnante depuis la chapelle Saint Willibrord. C'est vrai que quand on quitte la route d'Oberpallen et qu'on arrive sur cet éperon rocheux, la chapelle nous accueille et on a cette vue magnifique vers la vallée.

Le château, classé lui aussi, et qui complète cet ensemble cohérent et authentique. Pour information le cimetière est labellisé niveau 3 en 'cimetière nature', ce qui fait partie des meilleures reconnaissances des cimetières qui sont inscrits dans une démarche végétale et naturelle. Et il présente bien sûr un patrimoine funéraire tout à fait intéressant. Aux alentours immédiats il y a également quelques calvaires et autres chapelles qui peuvent être découvertes.

Il y a cependant quelques points faibles par rapport aux exigences du dossier de candidature. Points faibles que nous estimons compenser largement par les points forts. C'est-à-dire que ces points faibles sont inhérents aux éléments qui viennent d'être énoncés. Car Guirsch ne compte pas par exemple de lieu d'accueil d'information du public, de type bureau d'Office du Tourisme – il ne se trouve pas dans Guirsch. Et il n'y a pas de zone de stationnement organisée. Je suppose que personne n'imagine un parking de 200 places à l'entrée de Guirsch. Il n'y a pas spécialement de trottoirs, pas d'accès aux transports en commun. Et en même temps c'est ce qui renforce son côté préservé et authentique.

Evidemment l'Office du Tourisme qui est à même pas 5 km de Guirsch fait tout le travail nécessaire pour donner les renseignements. Cependant dans le village même, il y a quelques panneaux d'orientation et d'explications. L'offre d'hébergement de commerces ou d'activités touristiques immédiates est inexistante. Luxfly ne se trouve pas dans Guirsch, mais un petit peu plus loin également. Pas de mini-golf, peut-être dans la cour du château, mais ce n'est pas encore prévu non plus.

Cependant le dossier le démontre que le village est particulièrement bien intégré à la région, et c'est la région elle, la Commune d'Arlon qui répond et assume largement les fonctions attendues en termes d'informations touristiques, d'hébergements, de restauration et de détente. En effet, à moins de 5km, comme je l'ai dit, le touriste pourra retrouver l'ensemble de ce qu'il peut être en mesure de désirer. Il va de soi aussi que la proximité immédiate du Pall Center vient également répondre en partie à ces demandes.

En revanche le village est déjà un lieu de promenades, il se retrouve sur plusieurs itinéraires, il offre des équipements de découvertes individuelles qualitatifs. Il y a également des bancs propices à la détente et au repos, et à l'observation des paysages. Un nouveau panneau « départ de balades » vient

d'être installé à l'entrée du village. Il y a donc déjà des éléments de valorisation touristiques qui ont été installés. Peu d'évènements d'animations en tant que tels non plus, si ce n'est cependant la remarquable procession Saint Willibrord qui a lieu les lundis de Pentecôte.

Cependant la valorisation du caractère préservé calme et proche de la nature qu'offre Guirsch, tout en étant intégré à un tissu économique et touristique transfrontalier dense, devrait effectivement porter cette candidature, je l'espère en tout cas, à son terme.

Cette candidature est similaire à d'autres villages, comme Nobressart par exemple, qui eux sont déjà labellisés, et nous formulons un espoir confiant dans l'acceptation de celui-ci.

Monsieur WALTZING – Nous sommes tous convaincus que Guirsch doit bien sûr être un village remarquable. Par contre, je regarde dans les différents points, tu indiquais qu'il y avait des manquements, et je vois que ce ne sont pas les mêmes commissions qui apprécient les différents critères. Justement, pour celui où il y a le plus de manquements, il n'y a qu'une seule commission, le bureau stratégique Pôle Tourisme, et l'équipe de gestion. Est-ce que cela peut être bloquant ? Ou au contraire, le fait que tu aies des arguments autres qui pourraient contrebalancer, rentrerait dans la même commission qui pourrait statuer ?

Madame PEUCKERT- J'ai étudié le site Internet des plus beaux villages de Wallonie, et dans les nombreux contacts qu'on avait eus avec leur administrateur délégué, il n'y a rien qui m'ait permis de répondre à cette question, mais en tout cas cet administrateur délégué ne nous a absolument pas découragés à faire le dossier, que du contraire. Quand je lui ai annoncé que ça passait au Conseil cette fois-ci, il était vraiment extrêmement enthousiaste. Comme dit l'expression, « ça ne veut pas dire charrette », néanmoins je ne pense pas que ce sera bloquant. C'est justement l'équilibre des fonctions qui devraient jouer en notre faveur.

Monsieur MITRI – Merci pour l'aboutissement de ce dossier qui a démarré comme vous l'avez indiqué depuis pas mal d'années. D'ailleurs Madame GOFFINET se rappelle bien ce dossier qui été initié. Si ce village est resté et a voulu aussi contribuer par la conservation de ce caractère, c'est aussi grâce à l'effort que la Ville a fait pour aboutir à un classement du centre du village.

Et d'où l'importance qu'on assiste actuellement à l'effort qui est fait à travers notre Conseil, notre Collège et tous les services communaux. Et spécialement le service Urbanisme pour garder, à travers le Schéma de Développement Territorial, ce caractère patrimonial en empêchant une urbanisation non réglementée et qui ne garde pas les valeurs de ces bâtiments, et à ces villages qui ont beaucoup de charme et beaucoup de valeurs historique et patrimoniale.

En tout cas nous espérons que ce dossier aboutira, et que beaucoup d'autres villages suivront, même sans labellisation, l'effort pour garder ce patrimoine très riche dans notre Lorraine.

Madame FROGNET – Quel est l'enthousiasme des villageois par rapport à cette demande de labellisation ? Est-ce qu'ils doivent avoir une implication (embellir, mettre des fleurs...) de participer à l'embellissement du village en plus patrimoine déjà présent ?

Madame PEUCKERT – La charte d'adhésion et le dossier de candidature ne se positionnent pas du tout en termes de participation citoyenne ou d'implication des villageois. C'est vrai que, dès lors, en le constituant, on n'a pas été forcément frapper aux portes non plus. Toutefois, ce label, vu qu'il tente de proposer un tourisme qui se veut respectueux de l'environnement et du patrimoine qui est valorisé, n'a pas pour vocation de faire débarquer des cars de touristes de masse – que du contraire, c'est justement le caractère préservé de l'ensemble architectural du centre de Guirsch et la nature aux alentours immédiats qui devraient toucher un visiteur à priori respectueux. Toutefois, si un flux plus

important de promeneurs devait entraîner par exemple plus de déchets dans les rues ou quelque chose comme ça, je suis certaine que l'information remonterait à l'Office du Tourisme, auprès des élus, par différents biais, auquel cas on serait amenés évidemment soit à interpeller « Les plus beaux villages de Wallonie », soit à devoir agir sur place.

Ce que disait Monsieur LAFORGE en introduction c'était aussi que, puisque sur place il n'y a pas énormément d'infrastructures. L'objectif est que cette labellisation bénéficie à un territoire un peu plus large que stricto sensu Guirsch, et donc à partir de là on espère avoir aussi un tourisme de qualité.

Monsieur LAFORGE – Le fait de labelliser va entraîner en fait une certaine protection du patrimoine, comme l'a dit Kamal. On a déjà le centre classé, et ça va peut-être être élargi à l'ensemble du village, et par ce biais-là, les villageois seront aussi sensibilisés à la protection du village, à l'embellissement de leur maison, leur façade etc. En plus il existe déjà des circuits touristiques dont le panneau est à l'entrée, et chaque été on organise aussi des visites guidées, ou même à la demande, du village de Guirsch. On a des guides qui sont spécialisés pour ce village-là, donc on a déjà un certain dynamisme touristique pour le village.

Après discussion, le Conseil communal :

Vu le potentiel de promotion touristique du village de Guirsch, et par rayonnement, de la commune d'Arlon au travers du label "Plus beau village de Wallonie" proposé par l'association du même nom, organisme reconnu par le Commissariat général au Tourisme (Région wallonne).

Vu la charte éditée par l'organisme, décrivant ses missions, ses critères d'attribution et les obligations qui incomberont au demandeur

Vu le montant de la cotisation annuelle de 1450€ + 0,20€ par habitant du village concerné

Vu le dossier de candidature et ses annexes

À l'unanimité,

Décide de solliciter la labellisation de Guirsch comme plus beau village de Wallonie auprès de l'association du même nom.

8. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 octobre 2022

Le Conseil communal, À l'unanimité :

Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 20 octobre 2022.

9. Communication d'ordonnances de police de réglementation de la circulation

Le Conseil communal :

M. le Bourgmestre a pris les ordonnances de police suivantes :

Vu les ordonnances de police prises par M. le Bourgmestre;

Vu les articles 117 (alinéa 1er), et 119 (alinéa 1er), 130 bis, 133 (alinéa 1er), 134 (alinéa 1er) et 135 (par.2) de la loi communale et le rapport de M.le Bourgmestre;

- Le 4 octobre 2022 : pour régler le stationnement et la circulation des véhicules Place du Lieutenant Callemeyn à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux d'entretien, en date du 04.10.2022 au 31.12.2022.
- Le 04 octobre 2022 : pour régler le stationnement des véhicules à l'avenue de la Gare, 61 à Arlon, devant les anciens bâtiments de la SNCB, en raison d'assurer le bon déroulement de l'emplacement de bus « Arlon/Luxembourg », en date du 29.10.2022 à 04h00 au 06.11.2022 à 23h00.
- Le 04 octobre 2022 : pour régler le stationnement des véhicules rue des Faubourgs, 1 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux d'évacuation, en date du 07.10.2022 de 09h00 à 16h00.
- Le 04 octobre 2022 : pour régler le stationnement des véhicules rue Nicolas Berger, 35 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de rénovation de maison, en date du 28.09.2022 à 07h00 au 28.10.2022 à 16h30.
- Le 04 octobre 2022 : pour régler la circulation des véhicules et des piétons, rue de Diekirch, 19 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 01.10.2022 entre 07h00 et 15h00.
- Le 04 octobre 2022 : pour régler le stationnement des véhicules et la circulation des piétons rue François Boudart, 19 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de placement d'un échafaudage, en date du 01.10.2022 à 07h00 au 07.10.2022 à 18h00.
- Le 04 octobre 2022 : pour régler la circulation des véhicules et des piétons à la rue de la Gendarmerie, 27 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement particulier, en date du 10.10.2022 à 07h00 au 21.10.2022 à 18h00.
- Le 04 octobre 2022 : pour régler la circulation des véhicules rue de Diekirch, 304-308 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement particulier, en date du 07.10.2022 à 07h00 au 21.10.2022 à 17h00.
- Le 04 octobre 2022 : pour régler le stationnement et la circulation des véhicules Grand Rue, 57 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 14.10.2022 de 08h00 à 18h00.
- Le 04 octobre 2022 : pour régler la circulation et le stationnement des véhicules rue de la Poste à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de l'aménagement de la Place Léopold, en date du 03.10.2022 à 07h00 au 03.10.2023 à 16h00 uniquement les jeudis.
- Le 04 octobre 2022 : pour régler la circulation des véhicules et des piétons rue des Martyrs, 61 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement particulier, en date du 12.10.2022 à 07h00 au 26.10.2022 à 18h00.
- Le 04 octobre 2022 : pour régler le stationnement des véhicules et la circulation des piétons, rue Scheuer, 40 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de toiture, en date du 05.10.2022 à 08h00 au 06.10.2022 à 17h00.

- Le 04 octobre 2022 : pour régler le stationnement des véhicules Place Schalbert, 1 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux d'emplacement d'une grue/élévateur, en date du 11.10.2022 de 07h00 à 16h00.
- Le 04 octobre 2022 : pour régler le stationnement des véhicules rue de Diekirch, 69 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de rénovation, en date du 07.10.2022 à 08h00 au 09.10.2022 à 14h00.
- Le 04 octobre 2022 : pour régler le stationnement et la circulation des véhicules rue Léon Castilhon, 25-34 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de placement d'une nacelle, en date du 24.11.2022 entre 07h00 et 18h00.
- Le 04 octobre 2022 : pour régler le stationnement et la circulation des véhicules rue de l'Eau à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de pose de câble voo, en date du 13.10.2022 à 07h00 au 30.11.2022 à 17h00.
- Le 04 octobre 2022 : pour régler le stationnement des véhicules rue Léon Castilhon, 19 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de démontage d'une citerne à mazout, en date du 21.10.2022 de 07h00 à 17h00.
- Le 04 octobre 2022 : pour régler la circulation des piétons à l'avenue de la Gare, 5 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de rénovation, en date du 05.10.2022 à 08h00 au 21.10.2022 à 17h00.
- Le 04 octobre 2022 : pour régler la circulation des piétons à l'avenue de la Gare, 5 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de rénovation, en date du 05.10.2022 à 08h00 au 21.10.2022 à 17h00.
- Le 04 octobre 2022 : pour régler la circulation des véhicules et des piétons rue des Martyrs, 61 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement particulier, en date du 10.10.2022 à 07h00 au 26.10.2022 à 18h00.
- Le 04 octobre 2022 : pour régler le stationnement et la circulation des véhicules Grand Rue, 9 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux d'installation publicitaire, en date du 04.10.2022 de 10h00 à 17h00.
- Le 04 octobre 2022 : pour régler la circulation des véhicules rue de Rédange à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de réparation de chaussée, en date du 10.10.2022 à 07h00 au 21.10.2022 à 18h00.
- Le 04 octobre 2022 : pour régler la circulation et le stationnement des véhicules à l'avenue Victor Tesch, rue du Casino à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de réparation d'accotement, en date du 24.10.2022 à 07h00 au 04.11.2022 à 17h00.
- Le 04 octobre 2022 : pour régler le stationnement des véhicules rue de la Poste, 11 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux, en date du 06.10.2022 de 05h00 à 22h00.
- Le 06 octobre 2022 : pour régler le stationnement des véhicules à l'avenue de Longwy, 126 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de rénovation, en date du 07.10.2022 de 07h00 à 18h00.

- Le 06 octobre 2022 : pour régler le stationnement des véhicules et la circulation des piétons rue des Faubourgs, 52 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 10.10.2022 à 10h00 au 20.10.2022 à 20h00.
- Le 06 octobre 2022 : pour régler la circulation des piétons rue de Sesselich, 72 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de rénovation de toiture, en date du 10.10.2022 à 07h00 au 10.11.2022 à 17h00.
- Le 06 octobre 2022 : pour régler le stationnement des véhicules sur tout le territoire de la commune à Arlon, en raison de travaux de surveillance et/ou réunion de chantier par Eric LAMBERT, en date du 03 janvier 2022 au 31 décembre 2022.
- Le 12 octobre 2022 : pour régler le stationnement des véhicules rue Saint-Jean, 1 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 22.10.2022 de 06h00 à 18h00.
- Le 12 octobre 2022 : pour régler la circulation des véhicules et des piétons à l'avenue Jean-Baptiste Nothomb, 14 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 25.10.2022 de 08h00 à 18h00.
- Le 12 octobre 2022 : pour régler la circulation des véhicules et des piétons à l'avenue Jean-Baptiste Nothomb, 14 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 25.10.2022 de 08h00 à 18h00.
- Le 12 octobre 2022 : pour régler le stationnement et la circulation des véhicules Place du Lieutenant Callemeyn, 3/6 à Arlon, résidence Seymerich, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison, en date du 11.10.2022 à 12h00 au 12.10.2022 à 17h00.
- Le 12 octobre 2022 : pour régler la circulation des véhicules à la N82 – BK 1,6 à BK 1,8 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de remplacement de poteau d'éclairage, en date du 17.10.2022 à 08h00 au 21.10.2022 à 17h00.
- Le 12 octobre 2022 : pour régler le stationnement des véhicules rue des Faubourgs, 7 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 15.10.2022 de 08h00 à 18h00.
- Le 12 octobre 2022 : pour régler la circulation des véhicules et des piétons rue Hammelsmarsch et rue de l'Eau à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de construction u collecteur Barnich, en date du 10.10.2022 à 07h00 au 14.07.2023 à 18h00.
- Le 12 octobre 2022 : pour régler le stationnement des véhicules rue Porte Neuve à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de rénovation de maison, en date du 13.10.2022 entre 12h00 et 16h00.
- Le 12 octobre 2022 : pour régler le stationnement et la circulation des véhicules Place Camille Cerf, 3 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 12.10.2022 de 07h00 à 17h00.

- Le 12 octobre 2022 : pour régler le stationnement des véhicules rue des Martyrs, 11 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de pose d'une grue/élévateurs, en date du 10.10.2022 à 07h00 au 12.10.2022 à 16h00.
- Le 12 octobre 2022 : pour régler la circulation des véhicules lotissement Boldair 17 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement particulier, en date du 17.10.2022 à 08h00 au 28.10.2022 à 17h00.
- Le 12 octobre 2022 : pour régler la circulation des véhicules route de Diekirch, rue du Centre et rue de la Cova à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de voirie pose d'une conduite d'eau, en date du 10.10.2022 à 07h30 au 20.10.2022 à 16h00.
- Le 12 octobre 2022 : pour régler le stationnement des véhicules rue Porte Neuve, 14 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de rénovation, en date du 06.10.2022 à 07h00 au 14.10.2022 à 17h30.
- Le 12 octobre 2022 : pour régler la circulation des véhicules et des piétons et le stationnement des véhicules, rue Godefroid Kurth, 56 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de pose d'un camion/grue / élévateur, en date du 10.10.2022 de 08h00 à 12h00.
- Le 12 octobre 2022 : pour régler la circulation et le stationnement des véhicules et la circulation des piétons, rue Nicolas Berger, 73 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de placement d'un échafaudage, en date du 18.10.2022 à 08h00 au 18.11.2022 à 18h00.
- Le 12 octobre 2022 : pour régler la circulation des piétons à l'angle du Marché aux Légumes et rue du Palais de Justice, 1 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de placement d'une nacelle, en date du 10.10.2022 de 07h00 à 18h00.
- Le 12 octobre 2022 : pour régler le stationnement des véhicules rue Scheuer, 20 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de rénovation, en date du 12.10.2022 à 07h00 au 13.12.2022 à 17h00.
- Le 14 octobre 2022 : pour régler le stationnement des véhicules rue Seyler (à divers endroits, place Schalbert (arrière du Palais de Justice), en date du mercredi 19 octobre 2022, à partir de 11h00 jusqu'au vendredi 21 octobre 2022 à 08h00, en raison du tournage de quelques séquences du film « un Silence ».
- Le 14 octobre 2022 : pour régler le stationnement des véhicules rue Godefroid Kurth, 33 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 14.10.2022 de 11h00 à 17h00.
- Le 14 octobre 2022 : pour régler le stationnement des véhicules rue Porte Neuve, 15 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison, en date du 13.10.2022 de 07h30 à 18h00.
- Le 14 octobre 2022 : pour régler le stationnement des véhicules à l'avenue Général Patton, 115 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de pose d'un container, en date du 28.10.2022 à 06h00 au 04.11.2022 à 12h00.

- Le 14 octobre 2022 : pour régler la circulation des piétons rue de Seymerich, 41 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de rénovation de façade, en date du 17.10.2022 à 07h00 au 21.10.2022 à 20h00.
- Le 14 octobre 2022 : pour régler le stationnement des véhicules à l'avenue Victor Tesch, en face du n°36 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de rénovation de maison, en date du 18.10.2022 à 07h30 au 21.10.2022 à 19h00.
- Le 14 octobre 2022 : pour régler le stationnement des véhicules rue du Marché au Beurre, 13 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 22.10.2022 de 08h00 à 18h00.
- Le 14 octobre 2022 : pour régler le stationnement des véhicules et la circulation des piétons et des véhicules rue Sonnetty, 9 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux d'égouttage, en date du 07.11.2022 de 09h00 à 15h00.
- Le 14 octobre 2022 : pour régler le stationnement des véhicules et la circulation des piétons et des véhicules rue Sonnetty, 9 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux d'égouttage, en date du 07.11.2022 de 09h00 à 15h00.
- Le 14 octobre 2022 : pour régler le stationnement des véhicules rue Porte Neuve, à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de rénovation de maison, en date du 14.10.2022 entre 12h00 et 17h00.
- Le 14 octobre 2022 : pour régler la circulation des véhicules rue du Moulin à Huile entre le n°1 et 7 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de fouilles – ouverture accotement, en date du 11.10.2022 à 07h30 au 14.10.2022 à 16h30.
- Le 14 octobre 2022 : pour régler la circulation des véhicules à la rue de la Belle Vue, 83 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux d'essai de sol, en date du 17.10.2022 de 07h30 à 17h00.
- Le 14 octobre 2022 : pour régler la circulation des véhicules rue de Lagland à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux d'abattage d'arbres, en date du 15.10.2022 entre 10h00 et 16h00.
- Le 14 octobre 2022 : pour régler le stationnement des véhicules rue Saint Jean, 52 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de placement d'un container, en date du 17.10.2022 à 08h00 au 28.10.2022 à 17h00.
- Le 14 octobre 2022 : pour régler le stationnement des véhicules et la circulation des piétons rue de Sesselich, 15 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de toiture, en date du 17.10.2022 à 07h00 au 18.10.2022 à 17h00.
- Le 14 octobre 2022 : pour régler le stationnement des véhicules rue de Neufchâteau, 12 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de réparation de toiture, en date du 16.10.2022 à 23h00 au 26.10.2022 à 17h00.
- Le 14 octobre 2022 : pour régler la circulation des véhicules rue A. Kreides, 26 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de réparation sur réseau, en date du 12.09.2022 à 07h00 au 30.11.2022 à 17h00.

- Le 14 octobre 2022 : pour régler la circulation des véhicules rue de Hachy, 83 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de pose de gaine/chambre de visite, en date du 24.10.2022 à 07h00 au 28.10.2022 à 18h00.
- Le 14 octobre 2022 : pour régler le stationnement des véhicules rue des Déportés, 7 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de remplacement de menuiserie extérieure, en date du 19.10.2022 à 07h00 au 21.10.2022 à 17h00.
- Le 14 octobre 2022 : pour régler le stationnement des véhicules rue de Waltzing, 29 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 28.10.2022 de 09h00 à 16h00.
- Le 14 octobre 2022 : pour régler la circulation des véhicules et des piétons rue de Sesselich, rue des martyrs, rue des Tanneries, route de Neufchâteau, rue Léon Castillon, rue des Faubourgs, avenue Numa Ensch Tesch, rue Pietro Ferrero, rue des Chasseurs ardennais, route de Bouillon, rue de la Vallée, rue du Château Barbanson, rue Basse, rue du Clocher, et rue de Habergy, rue Haute, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de réparation sur réseau et pose de gaine/chambre de visite, en date du 12.10.2022 à 07h00 au 16.12.2022 à 17h30.
- Le 14 octobre 2022 : pour régler la circulation des véhicules rue des Martyrs, 61 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement particulier, en date du 25.10.2022 à 07h00 au 28.10.2022 à 17h00.
- Le 14 octobre 2022 : pour régler la circulation des véhicules et des piétons rue de Viville, 109 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement particulier, en date du 21.10.2022 à 07h00 au 27.10.2022 à 16h00.
- Le 14 octobre 2022 : pour régler la circulation des véhicules rue du Cloître à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de la diminution des véhicules, en date du 17.10.2022 à 12h00 au 29.09.2022 à 12h00.
- Le 14 octobre 2022 : pour régler le stationnement des véhicules rue du Waschbour à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de la sécurisation du trottoir, en date du 17.10.2022 à 12h00 au 29.09.2023 à 12h00.
- Le 14 octobre 2022 : pour régler la circulation des véhicules rue Georges Prat à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de la diminution du trafic de transit dans Bonnert, en date du 17.10.2022 à 12h00 au 29.09.2022 à 12h00.
- Le 17 octobre 2022 : pour régler la circulation des piétons et des véhicules et le stationnement des véhicules Marché aux Légumes, 9 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de toiture, en date du 17.10.2022 à 07h00 au 19.10.2022 à 18h00.
- Le 17 octobre 2022 : pour régler le stationnement des véhicules rue de Bastogne, 190 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 21.10.2022 à 08h00 au 24.10.2022 à 12h00.

- Le 17 octobre 2022 : pour régler le stationnement des véhicules avenue Jean-Baptiste, 77 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 19.10.2022 de 08h00 à 18h00.
- Le 17 octobre 2022 : pour régler le stationnement des véhicules et la circulation des piétons rue des Faubourgs, 52 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 21.10.2022 à 10h00 au 28.10.2022 à 20h00
- Le 18 octobre 2022 : pour régler la circulation des véhicules rue de la Semois, 41 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de placement d'un camion, en date du 28.10.2022 de 07h00 à 15h00.
- Le 18 octobre 2022 : pour régler la circulation des véhicules et des piétons rue de la Semois, 109 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de placement d'un camion, en date du 24.10.2022 à 08h00 au 28.10.2022 à 17h00.
- Le 18 octobre 2022 : pour régler le stationnement et la circulation des véhicules Grand Rue, 9 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une installation publicitaire, en date du 25.10.2022 de 08h00 à 13h00.
- Le 18 octobre 2022 : pour régler le stationnement des véhicules rue des Faubourgs, 40 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 26.11.2022 de 08h00 à 16h00.
- Le 18 octobre 2022 : pour régler le stationnement des véhicules rue du Gazomètre, 78 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 22.10.2022 de 08h00 à 16h00.
- Le 18 octobre 2022 : pour régler la circulation des piétons rue des Martyrs, 61 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement particulier, en date du 02.11.2022 à 08h00 au 17.11.2022 à 17h00.
- Le 18 octobre 2022 : pour régler la circulation des véhicules rue de la Cova, 8 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement particulier, en date du 28.10.2022 à 07h00 au 04.11.2022 à 16h00.

À l'unanimité,

Prend acte sans observation de la communication des ordonnances de police dont il s'agit.

10. Intercommunale Imio : approbation des points de l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 13 décembre 2022

Le Conseil communal :

Vu le Code de la Démocratie et de la Décentralisation, notamment les articles L1523-1 à L1523-27 relatifs aux intercommunales ;

Vu la délibération du Conseil communal du 13 octobre 2011 portant sur la prise de participation de la Ville à l'intercommunale de mutualisation en matière informatique et organisationnelle (IMIO) ;

Considérant que la Ville a été convoquée à participer à l'assemblée générale ordinaire d'IMIO du 13 décembre 2022 par lettre datée du 25 octobre 2022 ;

Considérant que les annexes relatives à cette assemblée générale sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.imio.be.documents> ;

Considérant que l'Assemblée générale du deuxième semestre doit avoir lieu avant la fin du mois de décembre, conformément à l'article L1523-13 – paragraphe 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Considérant que la Ville doit être représentée à l'Assemblée générale de l'intercommunale IMIO par cinq délégués désignés à la proportionnelle, trois au moins représentant la majorité du Conseil communal ;

Qu'il convient donc de définir clairement le mandat qui sera confié à ces cinq délégués représentant la Ville à l'assemblée générale ordinaire de l'intercommunale IMIO du 13 décembre 2022.

Que le Conseil doit se prononcer sur les points de l'ordre du jour de cette assemblée générale adressé par l'intercommunale ;

Considérant que l'ordre du jour porte sur :

- 1. Présentation des nouveaux produits et services*
- 2. Point sur le plan stratégique 2020-2022*
- 3. Présentation et approbation du budget et de la grille tarifaire 2023*
- 4. Nomination de Madame Sophie Keymolen au poste d'administrateur représentant les provinces*

Considérant que les points précités sont de la compétence de l'Assemblée générale et ce conformément aux statuts de l'intercommunale IMIO ;

*Sur proposition du Collège communal ;
Après en avoir délibéré,*

À l'unanimité,

Décide :

D'approuver aux majorités ci-après les points portés à l'ordre du jour de cette assemblée générale ordinaire d'IMIO du 13 décembre 2022 qui nécessitent un vote ;

Article 1 - A l'unanimité, d'approuver l'ordre du jour dont les points concernent :

- 1. Présentation des nouveaux produits et services*
- 2. Point sur le plan stratégique 2020-2022*
- 3. Présentation et approbation du budget et de la grille tarifaire 2023*

4. *Nomination de Madame Sophie Keymolen au poste d'administrateur représentant les provinces*

Article 2- De charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente décision ;

Article 3 - De transmettre la présente délibération à l'intercommunale IMIO dans les plus brefs délais.

11. Intercommunale Sofilux : approbation des points de l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 14 décembre 2022

Objet : Administration générale : Intercommunale SOFILUX : Assemblée Générale Ordinaire du 14 décembre 2022.

Monsieur SAINLEZ – Pour Sofilux j'ai regardé le plan stratégique et financier des prochaines années et j'ai été surpris de voir qu'en fait à partir de 2024 – savoir que la grande rentrée de Sofilux, ce sont les dividendes d'Ores – les dividendes bon an mal an d'Ores vers Sofilux sont de 8.000.000 € par an. Donc 2023 ne déroge pas à la règle. Par contre 2024 et 2025 il y a une diminution de près de l'ordre des 30% des dividendes d'Ores vers Sofilux.

Vous voyez la suite. Sofilux maintient les dividendes des associés communaux à un niveau constant 2023-2025, mais par un biais de déficit dans son propre budget. J'ai demandé aujourd'hui à la secrétaire de Sofilux ce qu'il en était. Ils ont des grandes incertitudes, c'est assez incertain au caractère de tout ce qui se passe à ce niveau-là, vu qu'il y a une révision de la méthodologie tarifaire par la CWAPE. La CWAPE, c'est le régulateur Wallon qui impose une nouvelle méthodologie tarifaire, et qui n'est pas encore complètement reconnue à ce stade à Ores. Ores va diminuer ses dividendes aux associés communaux – donc ici on a vraiment un point assez important. Il faut veiller à ce qu'il va se passer dans les prochaines années parce que ça entraînera des conséquences sur les budgets communaux par effet de cascade.

Je voulais mettre en avant ce point parce que je pense que c'est un des principaux points aussi qui sera discuté lors de l'Assemblée Générale de décembre, et que nous, associés communaux, devons vraiment être attentifs sur ce sujet.

Monsieur WALTZING – En fait je voulais aborder le point mais j'attendais le point suivant relatif à Ores, parce qu'il est important de poser la question lors de l'assemblée générale d'Ores pour voir un peu ce qu'ils veulent faire au niveau des dividendes – ce que la CWAPE leur demande réellement. Comme vient de le dire Matthieu, on sait qu'Ores nous donnera encore chez Sofilux 8.000.000 € l'année prochaine, mais après c'est amputé de 30%. Donc moins de dividendes pour Ores, c'est moins de dividendes et moins de liquidité pour Sofilux ; moins de liquidité de Sofilux, ça veut dire qu'en 2024-2025 Sofilux est en déficit au niveau liquidité, parce qu'il y a tellement d'immobilisés qu'au niveau liquidité, ça ne va plus aller.

Si Sofilux a des difficultés, TV Lux a des difficultés, parce qu'on ne saura plus financer la partie de TV Lux attendue. Donc aujourd'hui, ou plutôt demain, on doit voter lors de l'Assemblée générale l'euro supplémentaire pour TV Lux – donc oui il faut leur donner l'euro en plus, parce qu'il faut savoir que TV Lux nous a annoncé un déficit de l'ordre de 400.000 €, donc on est obligé de leur donner. Mais eux doivent trouver un moyen structurel de sortir de leur déficit chronique. Hormis la crise énergétique qui les enfonce, il n'y a plus beaucoup d'indépendants qui font de la publicité chez eux, puisqu'eux aussi souffrent de cette crise énergétique.

Il faut absolument que des solutions soient envisagées par TV Lux, je vais dire même au niveau potentiellement de fusion avec d'autres télévisions – ça a été discuté - ou que la Fédération Wallonie Bruxelles augmente les subsides, mais on sait bien qu'on touche le fond. Lorsqu'on donne 2,50 € par habitant, il arrive réellement 2,50 € par habitant chez TV Lux. 2,50 € par habitant, ça ne correspond pas à 2,50 € pour Arlon. Parce qu'en fait la quote-part d'Arlon au sein de Sofilux est liée au nombre de parts Interlux – Télélux de l'époque, donc il faut savoir que 1,50 euro aujourd'hui par habitant c'est 65.000 € qu'Arlon perd. Si on monte un euro supplémentaire, c'est 45.000 €. Donc 2,50 € ça fait 110.000 € pour la Ville.

Et j'ai envie de dire, il faut savoir que la Province donne 130.000 €. Donc nous on est à 110 et la Province à 130. Que fait la majorité à la Province ? Là il y a réellement quelque chose à faire. Pour rappel le dividende Sofilux pour Arlon c'est 560.000 €, et le budget global qui est donné c'est 3.700.000 €. Ça ne s'annonce pas bien.

Monsieur GAUDRON – Je partage l'analyse faite par Matthieu et Olivier, mais je pense qu'il faut quand même aussi compléter le tableau. Si Ores donne aujourd'hui des dividendes, c'est sur le coût que le citoyen paye par rapport à toute une série de services. Je suis sensible tout comme vous aux pertes de recettes pour la Commune, mais ça veut dire aussi qu'on fait payer au citoyen un service qui correspond plus au coût de ce service, et qu'on a plus cette taxe cachée. Donc voilà, je crois que c'est un élément qu'il faut avoir en tête aussi.

Monsieur WALTZING – C'est pour ça qu'il est question qu'Ores puisse mettre la main à la poche pour réduire le coût de production électrique, du coût de livraison. Mais je crois qu'ils ont, de mémoire, 170.000.000 € d'argent en caisse. Sauf que vu les plans de la CWAPE pour répondre aux problèmes énergétiques il leur est demandé de garder justement ces fonds-là en vue d'investir. C'est un peu le serpent qui se mord la queue.

Monsieur MAGNUS – C'est l'éternel problème.

Après discussion, le Conseil communal :

Vu le courrier de l'Intercommunale SOFILUX du 27 octobre 2022, relatif à la convocation à l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 14 décembre 2022 à 18h00, à l'Amandier, avenue de Bouillon, 70 à Libramont ;

Attendu qu'en vertu de l'article 24 des statuts, chaque représentant des titulaires de parts sociales doit être porteur d'un mandat valable ;

Attendu les points suivants inscrits à l'ordre du jour :

Ordre du Jour :

1. *Présentation du plan stratégique 2023-2025*
2. *Subsidiation de la télévision communautaire TVlux pour 2022*
3. *Rapport du Comité de rémunération du 11 octobre 2022*

À l'unanimité,

Décide d'approuver tous les points repris dans l'ordre du jour de cette Assemblée Générale Ordinaire de l'intercommunale SOFILUX tel que repris ci-dessus, et qui aura lieu le 14 décembre 2022.

12. Intercommunale ORES : approbation des points de l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 15 décembre 2022

le Conseil communal :

Valablement représenté pour délibérer,

- *Vu le code de la démocratie Locale et de la Décentralisation (CDLD) et spécialement les articles L1122-19 et L1122 20 relatifs aux réunions et délibérations des Conseils communaux et l'article L1122-30 relatif aux attributions du conseil communal ;*
- *Vu les articles L1523-11 à L1523-14 du même codes relatifs aux Assemblées générales des Intercommunales ;*
- *Considérant l'affiliation de la commune à l'intercommunale ORES Assets ;*
- *Considérant que la commune a été convoquée dans le cadre de l'Assemblée générale du 15 décembre 2022 par courrier daté du 08 novembre 2022;*
- *Vu les statuts de l'intercommunale ORES ASSETS ;*
- *Considérant que les délégués des communes associées à l'assemblée générale sont désignés par le conseil communal de chaque commune parmi les membres des conseils et des collègues communaux, proportionnellement à la composition dudit conseil, et que le nombre de délégués de chaque commune est fixé à cinq parmi lesquels trois au moins représentent la majorité du conseil communal.*
- *Considérant que pour être prise en compte dans les quorums de présence et de vote, la simple transmission de la délibération ne suffit pas à rapporter la proportion des votes intervenus au sein du conseil communal ; au moins un des cinq délégués à l'assemblée générale devra être présent à la réunion.*
- *Considérant les points portés à l'ordre du jour de la susdite Assemblée :*
- *Considérant que la documentation relative à l'ordre du jour est disponible en version électronique à partir de son site internet : <https://www.oresassets.be/fr/assemblees-generales> ;*
- *Considérant que la commune souhaite jouer pleinement son rôle d'associé dans l'intercommunale ;*
- *Que dans cet esprit, il importe que le Conseil communal exprime sa position à l'égard des points portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale ;*

À l'unanimité,

- *Décide d'approuver les points ci-après inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale du 15 décembre 2022 de l'Intercommunale ORES ASSETS :*

ORDRE DU JOUR :

1. *Plan stratégique 2023-2025*
 2. *Nominations statutaires*
 3. *Actualisation de l'annexe 1 des statuts – liste des associés*
- *La commune reconnaît avoir pris connaissance de tous les documents qui devaient être mis à disposition dans le cadre de cette procédure décisionnelle ;*
 - *De charger le Collège communal à veiller à l'exécution de la présente délibération.*

- *La délibération doit parvenir au secrétariat d'Ores Assets au plus tard le 13 décembre 2022 au plus tard à l'adresse suivante : infosecretariatores@ores.be.*

13. PIC - PIMACI 2022-2024 - Approbation des projets à inscrire dans le Plan d'Investissement Communal et dans le Plan d'Investissement « Mobilité active et intermodalité ».

Monsieur MITRI – Pour rappel, le Fond régional d'investissement communal accorde à chaque commune, pour une période déterminée, des dotations dans lesquelles la Commune peut puiser pour réaliser les investissements.

Une première dotation concerne le PIC, qui permet des investissements pour les voiries, l'égouttage, les espaces publics, et les bâtiments publics depuis 2018.

Une seconde dotation est venue se greffer sur le PIC, et concerne le PIMACI - qui a été fait il y a pas longtemps - qui est le Plan d'Investissement « Mobilité active et intermodalité ». Cela permet des investissements pour les aménagements cyclables, les aménagements piétons, et les aménagements d'intermodalités.

Sur base de ces montants qui pourraient nous être octroyés, nous devons établir un plan d'investissement pour une période de trois ans, dans un même document pour ces mêmes dotations. Pour cela, vous voyez le tableau, ils cumulent les deux. Les attributions des travaux devront être faites avant le 31 décembre 2024, et les décomptes finaux - pas comme pour les autres subsides habituels - devront être rentrés au plus tard dans les 6 ans après la fin de la période couverte par le PIC.

Pour la période 2022-2024 qui nous intéresse maintenant, le montant que la Ville d'Arlon va avoir comme subside pour le PIC est de 1.495.063 €, et représente 60% du coût des travaux. Ça veut dire qu'il y a 40% qui restent, évidemment sur fonds propres.

La Région préconise, et exige même, qu'on charge le plan d'investissement présenté de 150 à 200 % par rapport à la dotation allouée.

Par contre pour le PIMACI, le montant alloué est de 295.771 €, ce qui représente 80% du coût des travaux subventionnables. La Région préconise pour le PIMACI, pour l'intermodalité, de charger ce plan de 400 à 450 %.

En fait le but est de permettre aux communes, à travers cette demande de charger le maximum de projets que l'on va rentrer - à condition qu'ils soient éligibles - de choisir parmi les projets éligibles, selon sa capacité budgétaire. Parfois même certaines communes qui ne consomment pas leurs dotations, peuvent être attribuées en dotation à d'autres communes.

Pour le PIC pour la période 2022-2024, les travaux de voiries sont choisis avec nos services, et le Collège décide. Ils sont évidemment financés aussi par la SPGE (Société Publique de Gestion d'Eau) avec la participation d'Idelux.

Nous allons vous proposer ce soir d'accepter la rénovation et l'égouttage des voiries du centre du village de Fouches – il y a vraiment un besoin urgent, vu les inondations et le besoin des égouttages – ainsi que l'état des voiries qui sont rues des Fours à Chaux, de la Fontaine, Nicolas Schnock et du Moulin. La rue du Moulin qui dessert aussi l'école communale, et les autres rues qui font partie de

cette phase de rénovation du centre du village de Fouches. Evidemment la SPGE participe à 1.122.000 €, il reste donc 2.809.000 € subsidiés à 60%.

Le deuxième projet est la rénovation de l'égouttage de la voirie à la rue des Haies, et le remplacement de l'égouttage à la rue Nicolas Berger. C'est un vieux dossier qui a été initié et qui est maintenant abouti, vu que la rue des Haies va trouver un aboutissement vers la rue Nicolas Berger. Le problème d'amener l'égouttage à travers les terrains de l'Isma n'est plus, et on peut réaliser ce projet avec la participation de la SPGE, à hauteur de 390.000 €. Il reste 223.449 € à charge de la Ville, subsidiés à 60% aussi.

Pour les bâtiments, depuis 2018, c'est une ouverture d'inscrire les bâtiments dans le PIC. On a la rénovation de la Maison de Jeunes à la rue des Déportés, n° 115 – cette maison de caractère se trouve à côté de la crèche « Boîte à Malices ». Cela permettra à la pointe de la Caserne d'être progressivement dégagée pour donner de la place aux autres services et à l'abri de nuit. Le montant des travaux est de 1.041.000 €, 60% financés évidemment par le PIC.

Le deuxième volet, qui est le PIMACI, est pour faciliter la mobilité cyclable piétonne et l'intermodalité – nous avons là 7 projets qui vont être introduits au niveau de la Région Wallonne. Nos services ont travaillé pour pointer ce qui correspond le plus aux besoins, et qui complète le maillage qui est en train de se faire avec d'autres projets. Le Conseil communal a déjà approuvé le projet de Wallonie Cyclable.

Le PIMACI permet de faire aussi des projets le long des voiries régionales, ce qui n'était pas possible avec le projet de Wallonie Cyclable. Suivant ce que nous avons écrit dans notre Plan Stratégique Transversal, les infrastructures doivent être adaptées dans notre espace public, qui est voué à être de plus en plus partagé. Il faut particulièrement promouvoir l'usage du vélo et établir un maillage d'itinéraires cyclables en ville, entre la ville et les villages et les communes voisines.

C'est pour cela qu'il faut donner une importance aux piétons parmi les usagers faibles protégés, favoriser la marche, faciliter aussi les exigences PMR sur les voiries, sur les trottoirs, et dans les bâtiments communaux.

Les sept projets sont le trottoir et la piste cyclable à la rue de la Posterie ,qui est une piste cyclable et un trottoir cyclopiéton, dont nous vous présentons ici sur les écrans la portion concernée. Ce que vous voyez directement ce sont des portions qui complètent des circuits qu'on a déjà présentés pour « Wallonie Cyclable », mais ici c'est le long de la voirie régionale, qui va de la jonction de la rue de l'Hydrion jusqu'au carrefour sur la Nationale.

C'est un projet qui est estimé à 233.147 euros, et qui sera évidemment financé à 80% par le subside de PIMACI.

Il y a un deuxième projet trottoirs partagés à l'avenue de Mersch. C'est un souhait qui nous a été demandé depuis longtemps, que ce soit par les riverains, par les personnes qui vont arriver au centre-ville à travers le Peiffeschhof, la rue Belle-Vue, pour éviter de faire des pentes plus dures vers la rue du Vallon ou la rue du Castel. C'est un trottoir partagé de 800 m, qui est estimé à 371.610 €, et qui sera financé à 80%.

Un trottoir partagé aussi route de Bouillon de 250 m, et là aussi ce qui va faciliter la jonction avec les pistes de « Wallonie Cyclable » et permettre à la population d'aller du centre-ville vers l'ouest de notre commune ; faciliter vers les villages, que ce soit Heinsch ou Freylange, jusqu'à Fouches. Ce sont 250 m à 142.000,47 €, avec le même financement de 80 %.

La mise aux normes de 18 passages piétons et mise aux normes pour les PMR. C'est aussi comme je l'ai dit une des mesures du PST d'adapter ces trottoirs pour que les PMR aillent une facilité surtout dans le centre-ville – beaucoup de nos passages piétons ne correspondent pas actuellement aux exigences PMR, car les bords des trottoirs sont encore surélevés. Nous avons 18 passages piétons que nous proposons pour être mis aux normes, à 274.428 €.

Un trottoir des deux côtés à la rue Léon Castilhon : 270 m de pavés et béton autobloquants pour permettre aussi d'aller vers la gare ou de venir de la gare au centre-ville, avec la densité de population qui emprunte ces trottoirs et aussi les écoles qui sont desservies – deux écoles communales et écoles secondaires aussi.

Installation aussi de cinq box vélos : trois box tout près de la gare et deux box aux arrêts TEC, qui vont faciliter cette intermodalité que nous espérons implémenter de plus en plus ; répondre au principe « STOP » que notre PST a voulu inscrire dans ses principes de vision ; permettre aux gens qui vont par exemple à leur travail, de déposer d'une manière sécurisée leur vélo à la gare ou aux arrêts TEC. Ces cinq box vélos à 39.325 € seront financés à 80% par cette dotation.

Le trottoir rue Godefroid Kurth : 900 m de trottoirs de part et d'autre des deux côtés avec mise aux normes des trottoirs pour passages piétons pour les PMR, pour 298.000 €.

Nous demandons au Conseil de se prononcer sur ces différentes fiches qui vont être introduites pour être éligibles. Certains peuvent ne pas être acceptés, à ce moment-là il revient au Collège de prioriser en fonction des besoins – prioriser les projets que nous allons adopter pour consommer ce subside.

Monsieur WALTZING – Je valide, mais j'ai juste une question par rapport aux racks vélos près de la gare. J'ai beaucoup de collègues qui me demandent justement des racks comme ceux-là, mais j'ai juste l'expérience des racks que l'on loue et auxquels on a accès systématiquement, mais c'est toujours la même personne qui y a accès. Est-ce que ce sera un accès beaucoup plus large, plus libre ici ? Quel est le modus operandi ?

Monsieur MITRI – Thibaut peut certainement répondre de manière détaillée, mais je pense que ceux que nous avons choisis sont les box à cinq ou six places.

Monsieur VINCENT – Ceux qui sont actuellement à la gare sont les abris vélos classiques de la SNCB, où il faut mettre son vélo dans l'arceau et l'accrocher par le cadre. Les box qu'on a choisis pour mettre à la SNCB et aux arrêts Tec structurants d'Arlon, ça va être les box classiques qui sont déjà un peu partout en ville, soit à six places.

Monsieur WALTZING – Oui mais si j'y vais demain, est-ce que je sais m'y garer ?

Monsieur VINCENT – Il faut avoir un abonnement.

Monsieur WALTZING – Un abonnement qui est valable pour tous les box ?

Monsieur VINCENT – Il faut avoir un abonnement qui est valable uniquement pour le box. Parce qu'il n'y a que six places, donc on ne peut pas dire à une personne « Vous avez un abonnement mais on ne peut pas vous garantir qu'il y aura un place quand vous allez ouvrir le box. »

Monsieur WALTZING – Oui mais 18 vélos pour 3.500 personnes qui montent dans le train chaque jour, ça ne va pas faire beaucoup d'heureux.

Monsieur VINCENT – On verra.

Monsieur GAUDRON – Dans les quartiers, on peut le comprendre, mais dans des endroits comme ça...

Monsieur VINCENT – Pour l’instant à la gare, j’y passe régulièrement, il y avait 18 vélos qui étaient installés dans le rack ; il y en avait encore de mémoire trois autres qui étaient à côté, et cinq autres du côté du parking, de l’autre côté des voies. Sur tous les vélos qui étaient là, il y en avait deux qui étaient électriques, donc il y a clairement une marge de manœuvre. Maintenant on ne va pas mettre 10 box vélos.

Monsieur WALTZING – Quelle est l’évolution justement, si ça marche ? Si les 18 sont pris, qu’est-ce qu’on fait pour attirer les cyclos à venir se garer, et pour sécuriser leur vélo ?

Monsieur VINCENT – La première chose sera de demander à la SNCB car les box vélos sont installés sur leur territoire. On a une convention qui est en cours avec la SNCB pour la mise en place de ces trois box vélos, ils sont d’accord et la convention va donc être signée. Si demain on leur dit qu’en fait on a une file d’attente de 50 vélos et qu’on veut donc mettre neuf box vélos supplémentaires, on va voir avec eux ce qu’on va faire.

Monsieur WALTZING – Ce sera peut-être déjà bien de savoir si on pourrait s’étendre facilement, parce que si on apporte une réponse qui n’est pas dimensionnée, on va faire pire que bien.

Monsieur VINCENT – D’expérience avec la SNCB, il faut d’abord leur prouver qu’il y a une demande avant qu’eux ne répondent.

Monsieur WALTZING – Oui mais si tu es confiant et si on peut s’étendre, je suis pour, mais il faut qu’on soit sûrs qu’on pourra s’étendre.

+ + +

23h30 : Monsieur Bruno ROBERT, Conseiller, sort de séance

+ + +

Monsieur MITRI – En fait ce qui est possible avec la gare, c’est qu’on puisse étendre éventuellement au niveau du parking. Mais tant qu’on n’a pas vraiment initié l’appel à ça, et si la SNCB voit qu’il y a vraiment trois box qui sont pleins tout le temps, ils initieront à ce moment-là parce que ça fait partie de leur intérêt aussi. Mais on ressent aussi la même chose au niveau de la Ville. D’ailleurs on a placé 3 box de part et d’autre, et maintenant les demandes n’arrêtent plus : les gens acceptent de sacrifier un emplacement de stationnement devant chez eux pour placer un box de vélos à 6 places. Mais il faut le temps, ce sera petit à petit.

Monsieur WALTZING – Est-ce qu’il est possible d’avoir un abonnement qui n’est pas limité à un box, pour permettre de nous garer où on veut dans n’importe quel box de la ville ?

Monsieur MITRI – Ça va être la pagaille.

Monsieur VINCENT – L’objectif est justement de garantir aux gens qu’ils auront toujours la possibilité de garer leur vélo. Si on dit à tous les gens qui habitent par exemple à la place Camille Cerf, là où il y a un box et où vous pouvez vous garer ou vous voulez, il est possible que demain ils aillent tous à la gare. Dans ce cas-là, celui qui a un box à la rue Scheuer ne saura plus accéder à la gare et ne pourra donc pas se garer à temps pour prendre son train pour aller travailler.

Monsieur MITRI – Ce n'est pas comme à la gare de Luxembourg, où on trouvera certainement une place. C'est un peu plus difficile ici.

Monsieur MAGNUS – Une autre philosophie est de mettre des box dans des villages, des villes ou des rues où les gens n'ont pas de garage. Ils veulent utiliser leur vélo mais n'ont pas non plus la possibilité de les ranger dans leur entrée de maison. On leur offre la possibilité de mettre leur vélo à cet endroit-là pour quand-même les encourager à aller à vélo.

Monsieur VINCENT – L'objectif à terme est quand même que la SNCB se rende compte qu'il y a une forte demande pour les vélos et qu'au lieu de mettre sept box vélos de six places à chaque fois, qu'elle fasse un parking grillagé comme à Gembloux, où cela fonctionne très bien.

Madame LECOMTE – Je voudrais revenir un instant sur le PIC. C'est vrai que comme le disait Kamal, c'est quand même important qu'on puisse inscrire depuis 2018 des bâtiments publics – pour autant qu'ils soient fonctionnels, accessibles et économes. Par conséquent je me réjouis réellement qu'on ait pris la décision d'inscrire le projet de transformation de la maison rue des Déportés pour en faire la nouvelle Maison des Jeunes.

Je me suis réjoui aussi que ce projet y soit inscrit, comme celui d'ailleurs de la construction de la crèche de Sesselich, dont les travaux ont débuté (les travaux de terrassement). C'était d'ailleurs un des engagements qui a été repris dans le PST, ce qui est aussi un bon signal.

Et alors je me réjouis, Madame la Présidente, d'abord et avant tout évidemment pour l'équipe de la Maison des Jeunes et pour tous les enfants qu'elle accueille; sachant effectivement que celle-ci a dû travailler longtemps et travaille encore dans des conditions peu optimales, qui ne les ont pas freinés dans leur volonté d'obtenir l'agrément « MJ catégorie 1 ». C'est quand même une belle reconnaissance du professionnalisme de notre Maison des Jeunes.

Juste quelques chiffres qui sont parlants : la MJ en 2021, c'est 87 jeunes par semaine qui fréquentent l'accueil de la MJ, notamment à l'Hôtel du Nord. C'est 48 jeunes inscrits aux ateliers hebdomadaires, 553 heures d'activités et de projets sur l'année, en tout. Et 1.642 heures d'accueil. Donc bravo, je sais en tout cas que le rôle social de la MJ n'est plus à démontrer. On sait à quel point le sentiment d'appartenance constitue une force fondamentale dans la vie d'un jeune. Donc leur proposer des activités, des projets collectifs, qui permettent à ceux-ci de se sentir écoutés, reconnus et de s'émanciper est crucial. Je remercie la Maison des Jeunes de s'y consacrer pleinement. Je voulais quand même faire cette petite intervention.

Monsieur BALON – Je me réjouis de tous les projets qui sont proposés. Est-ce qu'il y a une date qui est prévue pour la rue des Haies ?

Concernant le PIC, vu les montants importants et que, à priori, tout ne sera pas réalisé d'après ce que j'ai compris - vu qu'il faut mettre 150 à 200%. Au niveau par exemple de Fouches, on met tout en bloc ou est-ce que c'est scindable en plusieurs parties ? Comment cela fonctionne-t-il ? Vu que ce sont plusieurs rues, j'imagine que tout ne va pas se faire en même temps.

Un point important, je voulais quand même féliciter tous les projets qui sont mis aussi dans le PIMACI, parce que jusqu'à présent toutes les routes régionales ont toujours été « parents pauvres » de mobilité, surtout au niveau piéton. Ça permet donc d'avancer un peu sur ces sujets-là. Et un point d'attention particulière : la mise aux normes des passages pour piétons au niveau PMR est vraiment quelque chose qui était important et qui était dans le projet du Plan de Mobilité, et c'est bien que ça soit dedans.

Monsieur MITRI – Pour la première question « Quand ? », ça presse pour introduire tous ces projets au niveau de la Tutelle et de la Région Wallonne, qui vont étudier l'éligibilité de ces différents projets. La SPGE a déjà accepté les projets qui concernent la Ville. On a eu la réponse le 28 octobre comme quoi nos projets, que ce soit au niveau de Fouches ou de la rue des Haies, sont déjà éligibles. C'est-à-dire ce qui nous concerne de ce côté. Le reste va être envoyé aussi à la Région Wallonne et nous attendons un retour dans les mois qui viennent.

Evidemment il va y avoir au niveau du Collège un choix et une programmation par rapport à ces différents projets, pour les auteurs de projets et travailler là-dessus. Regardez ce qu'il y a eu par exemple avec la rue Hammelsmarsch : ça a tardé et ce n'était pas dépendant de la Ville. Mais la SPGE va travailler avec Idelux et prendra parfois du temps aussi. C'est pour cela que, pour l'exemple de la rue Hammelsmarsch, c'est maintenant qu'elle a démarré mais il y a trois ans qu'on avait décidé. Maintenant, à voir dans la programmation et à quel moment nous allons mettre ça en route après le retour de la part de la tutelle. Ce qui est certain, c'est qu'avant le 31 décembre 2024, toutes les attributions doivent être faites. Le décompte final des projets doit être au plus tard dans les 6 ans. C'est impossible de dire maintenant quand on va démarrer. Des projets comme ceux de Fouches par exemple, la SPGE va nous presser parce qu'ils ont un besoin très urgent pour réaliser les égouttages. On doit absolument profiter de ce projet conjoint pour démarrer les travaux, et il est certain qu'on va certainement démarrer par là. Je ne dis pas que ce n'est pas aussi urgent, ces deux projets d'égouttage de voirie vont être certainement réalisés rapidement.

Monsieur BALON – Ça doit être fait maintenant, ça ne peut pas être fait après.

Monsieur MITRI – Ça c'est le travail d'Idelux, qui est en contact avec, mais nous n'avons pas plus d'information. La première étape est l'accord du Conseil communal à envoyer à la Tutelle. Dès que nous avons la réponse, nous enclenchons la demande de rédaction du cahier des charges par les auteurs de projets. Pour Fouches et la rue des Haies, les auteurs de projet sont la SPGE et Idelux. Ça peut aller vite.

Monsieur SAINLEZ – Je suis assez interpellé par le fait que, finalement, on va payer des box vélos – et je suis très content qu'on en mette à la gare pour prouver finalement à la SNCB qu'il y a un besoin. On est bien d'accord que le but à terme est quand même d'avoir un point vélos à la gare d'Arlon. Comme Monsieur VINCENT l'a dit, il n'y a aucun point au sud de Namur. Au Luxembourg on voit le succès des box, on voit comment ils sont gérés, même sur plusieurs étages. Ils sont pleins. Je comprends l'approche de la Ville de vouloir montrer le besoin et de peut-être récupérer après ces box vélos. Mais c'est quand même effarant, on en arrive là pour démontrer qu'il y aurait un besoin. Personnellement je comprends la Ville, mais moi je suis vraiment interloqué par l'approche ici d'un transport public, où on doit démontrer un besoin dans un bassin de vie qui a un besoin énorme en matière d'intermodalité. Je sais que c'est un sujet qui vous tient à cœur, mais personnellement je trouve ça scandaleux de la part de la SNCB, et dans la Province du Luxembourg de ne pas considérer les gares IC Luxembourgeoises comme étant éligibles à des points vélos.

Monsieur MITRI – On verra déjà la réaction de la Tutelle.

Monsieur LAMBERT – Ce sont des beaux projets, ceci étant de mémoire la Ville d'Arlon c'est 400 km de voirie. Et ici il y a deux ou trois kilomètres peut-être qui vont être faits, maximum. Ça veut dire que dans la proportionnalité, ce n'est quand même pas énorme. Ça veut dire aussi que - c'est là où je voudrais vraiment attirer votre attention comme je l'ai déjà fait au dernier Conseil – il y a des endroits qui deviennent très dangereux.

Je vais reprendre la rue du Chalet de Lagland à Udange : c'est une route qui est rurale, mais qui est en campagne et où on peut raisonnablement rouler à du 60, 70, voir 80 km/h. Je vous ai invités à y aller, je ne sais pas si quelqu'un y est allé mais c'est extrêmement dangereux. Il va y avoir des soucis, des morts sur cette route, qui est quand même fortement fréquentée. Donc, je trouve que c'est bien, mais peut mieux faire.

Monsieur MITRI – C'est vrai qu'il y a des endroits qui nécessitent certainement des prises en charges, des réflexions et des corrections de voiries, mais il faut dire que les projets que nous présentons maintenant ne sont pas les seuls projets kilomètres que la Ville entreprend pour rénover les voiries. Ici, on a une somme, une dotation, et on la consomme. Mais pour tous les autres projets, on a la rue du Marquisat, la rue de Sesselich, etc. tout ça sur fonds propres. La traversée d'Udange sur un autre fond qui est la Région Wallonne. Rue de Neufchâteau aussi qui est sur la Région Wallonne. Et pour nos voiries, il y a la rue Paul Reuter qui a été terminée.

Il y a aussi un point qui suivra pour une priorisation, un recensement, un genre de cadastre de nos voiries pour programmer le bon moment pour les faire, afin de ne pas attendre des dégradations trop importantes ou des incidents.

Monsieur MAGNUS – Ici, on envoie à la Région Wallonne qui va revenir vers nous en donnant son avis. Ensuite on devra évidemment encore réfléchir à cela, et ça repassera alors devant le Conseil communal avec le cahier des charges.

Après discussion, le Conseil communal :

Vu le Décret du 04 octobre 2018 modifiant les dispositions du code de la démocratie locale et de la décentralisation relatives aux subventions à certains investissements d'intérêt public;

Vu l'Arrêté du 06 décembre 2018 du Gouvernement wallon portant exécution du titre IV du Livre III de la partie III du code de la démocratie locale et de la décentralisation, relatif aux subventions à certains investissements d'intérêt public ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 23 décembre 2021 fixant les priorités régionales pour la programmation 2022 – 2024 du Plan d'Investissement Communal ;

Vu la circulaire du 31 janvier 2022 relative à la mise en œuvre des Plans d'Investissements Communaux 2022 – 2024 ;

Considérant que dans le cadre de la programmation 2022-2024 du Plan d'Investissement Communal, la Ville bénéficiera d'un montant de 1.495.063,56 € de subside ;

Considérant qu'en parallèle à cette programmation du PIC, le Gouvernement Wallon a débloqué des moyens budgétaires pour la réalisation de projets en faveur de la mobilité active et de l'intermodalité ;

Vu l'Arrêté Ministériel du 24 novembre 2021 octroyant une subvention aux Villes et communes dans le cadre d'un Plan d'Investissement Mobilité active communal et intermodalité ;

Vu la circulaire du 18 février 2022 relative à la mise en œuvre des Plans d'Investissement Mobilité active communal et intermodalité ;

Considérant que dans le cadre de la programmation 2022-2024 du Plan d'Investissement « Mobilité active et intermodalité », la Ville bénéficiera d'un montant de 295.771,17 € de subside ;

Considérant que les investissements proposés sont les suivants, à savoir (Frais d'études et TVA compris) :

2024	1	Trottoir et piste cyclable rue de la Posterie	233.147,51	P I M A C I
2024	2	Trottoir partagé avenue de Mersch	371.610,49	
2024	3	Trottoir partagé route de Bouillon	142.047,85	
2023	4	Mise aux normes PP	274.428,00	
2024	5	Trottoir rue Léon Castilhon	158.812,50	
2023	6	Boxes vélos	39.325,00	
2024	7	Trottoirs Godefroid Kurth et consorts	298.567,50	
2024	8	Rénovation de l'égouttage et des voiries du centre de Fouches	3.932.343,49	P I C
2023	9	Rénovation de l'égouttage et de la voirie rue des Haies et remplacement de l'égouttage rue Nicolas Berger	613.860,19	
2023	10	Remplacement de l'égouttage à divers endroits de Freylange	594.760,00	
2023	11	Réhabilitation de l'égouttage à divers endroits	382.500,00	
2024	12	Rénovation de la Maison des Jeunes rue des Déportés	1.041.600,00	
TOTAUX			8.083.002,53	

Vu le courrier du 28 octobre 2022 de la SPGE émettant son avis sur les investissements relatifs à l'égouttage prioritaire ;

À l'unanimité,

Décide :

Article 1^{er} : D'approuver le Plan d'Investissement Communal et le Plan d'Investissement « Mobilité active et intermodalité » 2022-2024 en retenant les investissements suivants :

2024	1	Trottoir et piste cyclable rue de la Posterie	233.147,51	P I M A C I
2024	2	Trottoir partagé avenue de Mersch	371.610,49	
2024	3	Trottoir partagé route de Bouillon	142.047,85	
2023	4	Mise aux normes PP	274.428,00	
2024	5	Trottoir rue Léon Castilhon	158.812,50	
2023	6	Boxes vélos	39.325,00	
2024	7	Trottoirs Godefroid Kurth et consorts	298.567,50	
2024	8	Rénovation de l'égouttage et des voiries du centre de Fouches	3.932.343,49	P I C
2023	9	Rénovation de l'égouttage et de la voirie rue des Haies et remplacement de l'égouttage rue Nicolas Berger	613.860,19	
2023	10	Remplacement de l'égouttage à divers endroits de Freylange	594.760,00	
2023	11	Réhabilitation de l'égouttage à divers endroits	382.500,00	
2024	12	Rénovation de la Maison des Jeunes rue des Déportés	1.041.600,00	
TOTAUX			8.083.002,53	

Article 2 : De transmettre le dossier d'introduction du PIC - PIMACI 2022 - 2024 au Service Public de Wallonie via la plateforme du guichet unique des marchés subsidiés.

14. Marché de fournitures - Acquisition de matériel d'éclairage public pour l'aménagement de la Place Léopold, du Parc et des rues adjacentes - Approbation du cahier des charges modifié : insertion de formules de révision.

Monsieur MAGNUS – Il s'agit ici non pas de revenir sur la décision du Conseil communal du 21 octobre, mais d'apporter une précision pour l'éclairage de la place Léopold, du parc et des rues adjacentes. C'est un marché de 69.000 euros mais Ores nous a fait une recommandation. Ils ont dit : « Si vous ne mettez pas deux closes de révision du prix et un arrangement du délai de livraison, vous n'aurez personne qui va répondre à l'offre, ou alors vous aurez des prix tellement élevés, parce que les sociétés, ne sachant pas à quel coût elles-mêmes elles vont pouvoir acheter le matériel. Ce sera impossible de le réaliser, en tout cas à ces prix-là. »

Ils nous proposent donc deux choses : de mettre des formules de révision de prix pour les luminaires et les candélabres, et d'augmenter le délai de livraison de 35 à 90 jours.

Monsieur GAUDRON – La dernière fois qu'on avait évoqué ce point, il y avait eu toute une discussion par rapport à l'éclairage du cheminement PMR qui traverse le parc. Si mon souvenir est bon, rien n'était prévu pour éclairer directement ce cheminement, mais la discussion semblait rester ouverte. Qu'en est-il ? Est-ce qu'il y a une évolution positive par rapport à cette situation-là ou pas ?

Monsieur MAGNUS - Monsieur REVEMONT, est-ce qu'on a évolué par rapport à l'éclairage du parc ?

Monsieur REVEMONT – La simulation réalisée par ORES sur le logiciel Dialux par la suite montrait qu'en prenant en compte tout l'éclairage publique périphérique une luminosité acceptable pour ce cheminement. On a prévu par prudence de poser une gaine le long du cheminement pour y placer plus tard s'il le fallait un éclairage de balisage géré sur l'éclairage publique.

Monsieur MAGNUS – On ne passe pas le point comme ça, on a bien eu une réunion avec eux où on a reposé la question.

Monsieur WALTZING – Et est-ce qu'on peut bénéficier d'un prêt à taux réduit de SOFILUX ? Un prêt que l'on peut avoir lorsqu'on remplace l'éclairage ? Je ne sais même pas si on y a déjà fait appel, je pose la question mais je ne sais plus ce qu'on avait dit. Et ici vu que c'est une acquisition est-ce qu'on peut essayer d'en bénéficier ou pas du tout ?

Monsieur REVEMONT - C'est une question intéressante que l'on pourra soumettre au service des finances, je ne gère pas l'aspect du montage financier du projet. On pourra revenir vers vous à ce sujet.

Après discussion, le Conseil communal :

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 §1 relatif aux compétences du Conseil communal, et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ;

Vu l'article 135§2 de la nouvelle loi communale ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions, et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 42, § 1, 1° d iii (le marché ne peut être confié qu'à un opérateur économique: protection des droits d'exclusivité) ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures ;

Vu les articles 3 A.5, 9 et 47 des statuts d'ORES ASSETS à laquelle la Ville d'Arlon est affiliée;

Vu le décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité, notamment son article 10 ;

Vu la désignation d'ORES ASSETS en qualité de Gestionnaire de réseau de distribution sur le territoire de la commune ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 6 novembre 2008 relatif à l'obligation de service public imposée aux gestionnaires de réseau de distribution en termes d'entretien et d'amélioration de l'efficacité énergétique des installations d'éclairage public, notamment son article 3 ;

Vu les arrêtés suivants :

- *Revitalisation urbaine dite Parc Léopold » du 24/07/2019 émis par le Gouvernement Wallon ;*
- *Rénovation urbaine dite « Hypercentre d'Arlon », quartier « Saint-Donat » émis par le Gouvernement Wallon*
- *Arrêté du Gouvernement Wallon octroyant une subvention dans le cadre des projets de Revitalisation et de Rénovation urbains – Portefeuille Dynamo – Programme Opérationnel FEDER 2014-2020 pour la Wallonie ;*

Considérant qu'en vertu de l'article 29 de la loi relative aux marchés publics, ne sont pas soumis à l'application des dispositions de ladite loi, les services attribués à un pouvoir adjudicateur sur la base d'un droit exclusif ;

Vu la délibération du Conseil Communal du 31 mai 2013 par laquelle la commune mandate ORES ASSETS comme centrale des marchés pour les travaux de pose ;

Considérant qu'en vertu des articles 3 A.5, 9 et 47 des statuts d'ORES ASSETS la commune s'est dessaisie à titre exclusif et avec pouvoir de substitution du service de l'éclairage public, ORES effectuant ces prestations à prix de revient ;

Considérant dès lors que la commune doit charger directement ORES ASSETS de l'ensemble des prestations de services liées à ses projets en matière d'éclairage public ;

Vu la décision du Conseil communal du 24 septembre 2020 décidant du principe des travaux et chargeant ORES ASSETS de la réalisation de l'ensemble des prestations de service liées et à la bonne exécution du projet d'aménagement du réseau d'éclairage public de la place Léopold, du Parc et des rues adjacentes à Arlon et décidant pour les travaux de pose relatifs à ce projet, de recourir aux entrepreneurs désignés par ORES ASSETS, en sa qualité de centrale de marchés;

Considérant la Centrale de marché de travaux organisée par ORES ASSETS pour compte des communes;

Vu le projet définitif établi par ORES ASSETS pour un montant estimé à 164.514,86 € HTVA ou 199.062,98 € TVAC pour la fourniture du matériel d'éclairage, les travaux de pose et les prestations d'Ores réparti comme suit :

- 71.415,20 € hors TVA soit 86.412,39 € TVAC dans le cadre des subsides Rénovation Urbaine/Revitalisation urbaine*
- 93.099,66 € hors TVA soit 112.650,59 € TVAC dans le cadre des subsides Feder ;*

Considérant le cahier des charges établi par ORES ASSETS pour la fourniture du matériel d'éclairage au montant estimé à 69.570,70 € HTVA ou 84.180,55 € TVAC réparti comme suit :

- 32.013,28 € hors TVA soit 38.736,07 € TVAC dans le cadre des subsides Rénovation Urbaine/Revitalisation urbaine*
- 37.557,42 € hors TVA soit 45.444,48 € TVAC dans le cadre des subsides Feder;*

Considérant que le mode de passation envisagé pour ce marché de fourniture est la procédure négociée sans publication préalable avec consultation de 48 fournisseurs ;

Considérant que pour la pose des fournitures hors-stock et des fournitures en stock, ORES ASSETS va recourir aux entrepreneurs désignés dans le cadre du marché pluriannuel relatif aux travaux de pose d'installation d'éclairage public pour la Région administrative du Luxembourg, en sa qualité de Centrale de marchés organisée pour compte des communes ;

Considérant qu'ORES ASSETS assure ces prestations au taux de 16,5 % (études en ce compris l'élaboration des documents du marché, l'élaboration du rapport d'attribution, le contrôle du chantier et l'établissement du décompte), ce qui représente à ce stade un montant estimé à 23.300,39 € hors TVA, soit 28.193,47 € TVAC;

Vu la délibération du Conseil Communal du 21 octobre 2021 décidant :

- d'approuver le projet d'aménagement du réseau d'éclairage public de la place Léopold, du Parc et des rues adjacentes à Arlon pour le montant estimatif de 199.062,98 € TVAC comprenant, l'acquisition des fournitures, la réalisation de travaux, les prestations d'ORES ASSETS et la TVA.*
- d'approuver, pour la fourniture du matériel, le cahier des charges, le lancement du marché par ORES ASSETS, par procédure négociée sans publication préalable avec consultation de 48 fournisseurs. Le montant estimé s'élève à 69.570,70 € HTVA ou 84.180,55 € TVAC.*
- d'approuver, le cahier spécial des charges, et les documents du marché (formulaire d'offre, tableau de prix, plans, annexes) présentés, relatifs à ce marché de fournitures ;*
- de recourir, pour les travaux de pose relatifs à ce projet, aux entrepreneurs désignés par ORES ASSETS en sa qualité de Centrale de marché de travaux organisée pour compte des communes ;*

Vu la délibération du Collège Communal du 20 décembre 2021 décidant :

- d'attribuer le marché de prestations de service dans le cadre de l'aménagement du réseau d'éclairage Public de la Place Léopold, du Parc et des rues adjacentes à Arlon à Ores Assets au montant de 10.114,60 € hors TVA et 13.185,79 € hors TVA soit un total de 23.300,39 € hors TVA
- d'attribuer le marché de fournitures en stock dans le cadre de l'aménagement du réseau d'éclairage Public de la Place Léopold, du Parc et des rues adjacentes à Arlon à Ores Assets au montant de 540,94 € hors TVA et 776,95 € hors TVA soit un total de 1.317,89 € hors TVA.
- d'attribuer le marché pour la pose des fournitures hors stock et en stock aux entrepreneurs désignés par ORES ASSETS, en sa qualité de centrale de marchés au montant de 28.746,38 € hors TVA et 41.579,50 € hors TVA soit un total de 70.325,88 € hors TVA
- de marquer son accord sur la consultation des 48 opérateurs économiques tels que proposés par ORES ASSETS dans le cadre du marché de fournitures hors stock.

Vu le courrier du 22 septembre 2022 d'ORES émettant des recommandations afin d'éviter d'épineuses conséquences tant durant la phase de passation de marché que durant l'exécution du marché d'acquisition de matériel d'éclairage public pour l'aménagement de la Place Léopold, du Parc et des rues adjacentes, à savoir :

- le contexte économique auquel nous sommes confrontés depuis maintenant plusieurs mois est très instable;
- ceci est appuyé par les nombreux retours des fournisseurs qui ont encore récemment contacté ORES afin d'exprimer leur désarroi face à l'augmentation drastique des prix et l'évolution totalement incertaine de leurs différents coûts ;
- ORES souhaite pointer certains risques, tels que l'absence d'offre de fournisseurs potentiels ou la compensation, ainsi, sans formule de révision, les soumissionnaires remettant malgré tout une offre, se verraient contraints d'extrapoler les courbes des indices actuels sur base de la durée de validité des offres ;
- pour pallier à ces problèmes ORES suggère donc d'intégrer deux formules de révision des prix au point « III.7.4. Révision des prix » du Cahier des Charges :
- une formule de révision pour les luminaires (et matériel assimilé) ;
- une formule de révision pour les candélabres (et matériel assimilé) ;
- ORES suggère également d'augmenter le délai de livraison de 35 jours à 90 jours afin de permettre à/aux adjudicataire(s) de fournir le matériel dans un laps de temps plus réaliste ;

Par 21 voix pour et 5 voix contre (M. R. Gaudron, M. M. Laqlii, Mme G. Frognet, M. J-M. Lambert, Mme V. WAGNER)

Décide :

Article 1er : Décide d'approuver la modification du cahier des charges d'acquisition de matériel d'éclairage public pour l'aménagement de la Place Léopold, du Parc et des rues adjacentes

Article 2 : Décide d'intégrer dans le cahier des charges deux formules de révision des prix au point « III.7.4. Révision des prix » de celui-ci :
une formule de révision pour les luminaires (et matériel assimilé) ;
une formule de révision pour les candélabres (et matériel assimilé) ;

Article 3 : Décide d'augmenter le délai de livraison de 35 jours à 90 jours afin de permettre à/aux adjudicataire(s) de fournir le matériel dans un laps de temps plus réaliste

Article 4 : Le mode de passation du marché et l'estimation de celui-ci approuvés au Conseil Communal du 21 octobre 2021 restent quant à eux inchangés.

15. Adhésion à la centrale d'achat et au marché pour le recensement des éléments de voiries communales par mobile mapping de l'asbl Groupement d'Informations Géographiques (GIG)

Monsieur TURBANG – Pour répondre un peu à l'interrogation de Jean-Marie par rapport à l'état des voiries, il faut savoir que depuis 2018 le Conseil communal a voté l'adhésion à la centrale du Groupement d'Informations Géographiques (GIG). C'est une asbl qui traite toutes les données numériques au niveau cartographique. D'ailleurs le service technique, que ce soit le Conseiller en Prévention ou tout le service urbanisme, service voirie et autres, se servent régulièrement de cet outil, qui est complémentaire au géoportail que l'on retrouve le site Wallonie.

Qu'est-ce qu'on vous propose ici ? En fait, le GIG propose d'acheter de nouveaux outils de traitements qui va permettre éventuellement de faire évoluer certains logiciels que nous utilisons déjà.

Une deuxième chose, c'est de pouvoir faire un cadastre des voiries. Comme on l'a dit tout à l'heure, on a à peu près 400 km de voiries communales. On a remarqué qu'en faisant un cadastre des églises par exemple, on pouvait anticiper certains problèmes. On va faire la même chose, donc c'est l'asbl qui va s'occuper de cela et qui va faire un peu le système de la petite voiture Google : il va y avoir une voiture avec un système de caméras qui va tourner dans toutes les voiries communales.

On verra à ce moment-là l'état des voiries, et le Bourgmestre vient souvent avec ça lors des Collèges, en mettant parfois un petit coup de schlammage sur une voirie, on peut peut-être éviter des grosses réparations par la suite. Cette petite voiture, avec ses caméras et ces systèmes de GPS, permettra de voir l'état de ces voiries, mais de voir également l'état des fossés, des rigoles et ainsi de suite. Tout cela va nous permettre d'avoir un cadastre très précis et va pouvoir permettre également d'anticiper certaines réparations ; voir d'imposer des réparations urgentes. Ce qui sera probablement le cas. Je suis encore passé avant-hier à la route de Lagland, et elle n'est plus en très bon état.

Donc ce que nous vous proposons, c'est d'adhérer à la Centrale d'Achat du Groupement d'Informations Géographiques.

Monsieur BALON – Je pense que c'est un très bon outil mais on avait parlé à un moment donné d'un autre outil pour avoir un état des voiries, qui s'appelait BetterStreet, ou un autre du même style, mais qui permettait au citoyen de faire des relevés de tous les incidents qu'il y a sur les voiries. Est-ce que ça avance à ce sujet ?

Monsieur TURBANG – Oui ça avance. D'ailleurs c'était déjà fonctionnel au niveau du service Technique. Pour l'instant le citoyen ne sait toujours pas introduire directement ces données, mais le service Technique peut utiliser le logiciel. Ici ce sont deux outils complémentaires, ce n'est pas du tout la même chose. Le BetterStreet va permettre par exemple à n'importe qui de pouvoir prendre une photo à un moment donné par exemple d'une taque d'égout qui est cassée, avec un référencement au niveau GPS. Monsieur REVEMONT saura tout de suite que la taque d'égout à tel endroit est abîmée, ou bien ne tient plus. Et là il y aura une réponse immédiate qui sera faite via ce logiciel, il y aura une équipe qui sera mise en place, il y aura une fiche de travail qui va être mis en place et ainsi de suite.

Mais tout ça se fait doucement, ça prend du temps. Comme je l'ai présenté il y a quelques semaines de cela, « Arlon en poche » fonctionne très bien maintenant et commence vraiment à devenir un outil.

Beaucoup de gens m'en parlent. Et bien dans quelques temps vous aurez la même chose au niveau de BetterStreet, que vous pourrez d'ailleurs aller directement contrôler via « Arlon en poche ».

Monsieur KERGER – Ici, on demande seulement notre accord pour adhérer, il n'y a pas encore de demande spécifique ?

Monsieur TURBANG – Non. C'est sur le principe que le GIG va mettre tout cela en place. Bien évidemment il faut développer etc., mais au niveau financier on n'a encore rien. C'est juste sur le principe d'adhésion.

Après discussion, le Conseil communal :

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment les articles L1222-7 relatif aux compétences en matière d'adhésion à une centrale d'achat et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 47 relatif aux activités d'achats centralisées et centrales d'achat ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics ;

Considérant que l'article 47, §2, de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics dispense les pouvoirs adjudicateurs de l'obligation d'organiser eux-mêmes une procédure de passation lorsqu'ils recourent à une centrale d'achat au sens de l'article 2, 6°, de la même loi, c'est-à-dire à « un pouvoir adjudicateur qui réalise des activités d'achat centralisées » ;

Considérant qu'il est intéressant de passer par une telle centrale car la mutualisation des demandes de différents pouvoirs adjudicateurs est, du fait des quantités en cause, de nature à stimuler la concurrence et ainsi d'obtenir de meilleures conditions, notamment au niveau des prix ;

Considérant qu'en recourant à une entité plus spécialisée, la centrale d'achat, qui est mieux à même de définir les besoins à satisfaire, de rédiger les documents d'appel à la concurrence et de comparer les offres reçues, il en résulte, ce faisant, une simplification et un allègement des procédures administratives à mettre en place par la commune ;

Vu la délibération du Conseil communal du 30 janvier 2018 par laquelle la Ville d'Arlon décide d'adhérer à l'asbl Groupement d'Informations Géographiques (GIG) ;

Considérant que la Ville d'Arlon est donc membre de l'asbl GIG ;

Considérant que l'asbl GIG a pour but de soutenir ses membres en matière de développement d'outils informatisés ou virtuels, de récolte de données, de traitement informatisé de l'information, de cartographie numérique, de positionnement sur carte, d'exploitation de données informatisées, de développement d'application ou toute autre action similaire ou voisine ;

Considérant que l'asbl GIG a également pour but de promouvoir et coordonner au profit de ses membres la mutualisation de solutions organisationnelles, de produits et services informatiques en général ;

Considérant que pour atteindre les buts qu'elle s'est fixée, l'asbl GIG se destine notamment à réaliser les activités suivantes, sans que cette énumération soit limitative :

- le développement de centrales d'achats ou de marchés en vue de l'acquisition d'application informatiques « métiers » ;
- le développement d'activités d'accompagnement organisationnel et de formation des destinataires des services ;
- toute mission d'étude ou d'assistance en matière technique ;

Considérant que le réseau routier communal de la Ville d'Arlon est d'environ 400 km (selon les données du Service Technique Provincial) ;

Considérant que depuis une dizaine d'année, de nombreuses voiries ont été réaménagées à neuf via les marchés « Entretien extraordinaire de voiries » et « Entretien extraordinaire des voies de liaison » ;

Considérant que certaines de ces rues devraient déjà faire l'objet d'un entretien léger afin de retarder leur détérioration qui est irrémédiable ;

Considérant qu'afin de se rendre compte de la situation, de planifier et de budgétiser, il est absolument nécessaire de réaliser le cadastre du réseau des voiries communales ;

Considérant que cela implique un recensement précis des défauts de chaque rue afin de décider de l'entretien le plus adéquat ;

Considérant que pour ce faire, l'asbl GIG, en collaboration avec le Service Technique Provincial, propose des solutions (techniques, informatiques, ...) pour effectuer l'inventaire et la classification des données ;

Vu le courrier de l'asbl GIG du 30 septembre 2022 et le projet de convention transmis par la suite ;

Considérant que le budget alloué à l'entretien des voiries communales est un des budgets les plus conséquents, que l'application VOIRIES de l'asbl GIG permet de faciliter la planification de l'entretien des voiries communales et qu'un recensement des éléments de voiries est nécessaire pour l'utilisation de l'application ;

Considérant que la centrale d'achat comprendra différents marchés relatifs au recensement des éléments de voiries communales par mobile mapping et l'intégration de ces recensements dans l'application VOIRIES de l'asbl GIG ;

Considérant que les vidéos des voiries communales font partie des livrables du marché et qu'il sera possible par la suite de les exploiter pour la réalisation d'autres inventaires d'objets visibles sur les voiries communales, sachant que ces inventaires complémentaires ne font pas partie de la centrale d'achat en question ;

Considérant que les modalités de fonctionnement de cette centrale d'achat sont fixées dans la convention d'adhésion annexée à la présente délibération et font partie intégrante de la présente délibération ;

Considérant que l'adhésion à la centrale d'achat est réservée aux membres de l'asbl GIG ;

Considérant que l'adhésion à la centrale d'achat n'emporte aucune obligation de se fournir exclusivement auprès des adjudicataires des marchés publics passés par la centrale, ni aucune obligation de commande ; que l'adhésion est toutefois un prérequis nécessaire pour permettre à l'adhérent, s'il le souhaite, d'avoir accès aux marchés passés par la centrale d'achat ;

Attendu qu'il appartient désormais au Conseil communal de décider de recourir aux services de la centrale d'achat et au marché pour le recensement des éléments de voiries communales par mobile mapping de l'asbl GIG pour satisfaire son besoin, de sorte que la Ville d'Arlon ne doive pas elle-même lancer un marché public à cet effet ;

À l'unanimité,

Décide :

Article 1^{er} : *D'adhérer à la centrale d'achat et au marché pour le recensement des éléments de voiries communales par mobile mapping de l'asbl GIG et de signer la convention d'adhésion à ladite centrale d'achat.*

Article 2 : *De notifier la présente délibération à l'asbl GIG ainsi que la convention d'adhésion.*

Article 3 : *De charger le Collège communal de l'exécution de la présente délibération.*

Article 4 : *De transmettre la présente décision à la tutelle.*

16. Travaux forestiers dans le cantonnement d'Arlon - Approbation des conditions et du mode de passation

Monsieur DEWORME – En fait c'est l'approbation de toute une série de cahier des charges en rapport avec le Plan forestier qui a été présenté à l'occasion du dernier Conseil.

Il y a juste une rectification quand même à faire. Cela concerne le lot 6 qui s'intitule « Installation d'un verger à l'arboretum de Frassem. » Il y a effectivement bien l'intention de mettre là un verger, mais ce n'est pas le DNF qui fait le cahier des charges. Il y a mal donne et il faut donc retirer ce point-là, il sera traité en interne au niveau de la Ville et pas par le DNF.

Madame LAMESCH – Ce verger et l'implantation d'une partie des arbres (une cinquantaine d'arbres) va être effectué le week-end prochain, donc le samedi 26. C'est intéressant parce qu'on a récupéré des anciennes variétés ici en Lorraine, qui vont pouvoir être replantées, et on va aussi compléter des haies. Ce sont des plantations participatives, donc n'hésitez pas si nous ne savez que faire le samedi 26, venez nous aider à planter les arbres.

Monsieur DEWORME – C'était en herbe sur pied jusqu'ici, auquel on donne une autre fonction, et donc il ne sera plus en herbe du pied l'année prochaine puisque cela devient un verger.

Après discussion, le Conseil communal :

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 §1 relatif aux compétences du Conseil communal et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 42, § 1, 1° a) (la dépense à approuver HTVA n'atteint pas le seuil de 140.000,00 €) ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures, notamment l'article 90, 1° ;

Considérant qu'il y a lieu de réaliser des travaux forestiers dans les bois communaux sis dans le cantonnement d'Arlon ;

Considérant que les travaux envisagés, comprennent notamment :

- *Hirtzenberg : plantation en mélange de 7 essences (chêne sessile, châtaignier, tilleul à petites feuilles, érable plane, érable champêtre, pin maritime, douglas),*
- *Hirtzenberg : plantation en mélange de 6 essences (pin sylvestre, charme, châtaignier, mélèze d'Europe, pin de Corse, séquoia),*
- *Hirtzenberg : plantation de deux lisières forestières,*
- *Hirtzenberg : création d'une drève de 600 m le long du chemin Est-Ouest (tilleul à petites feuilles, Caryers, tulipier de Virginie, chêne pubescent),*
- *Arboretum de Frassem : création de mares,*
- *Arboretum : agrandissement au profit d'essences nouvelles,*
- *Bois des Paresseux : création d'une forêt nourricière (bouleau pubescent, châtaignier, tilleul à petites feuilles, noisetier, noyer commun, cerisier, sorbier des oiseleurs, saule blanc, murier blanc, pommier sauvage, cormier, poirier sauvage, sureau noir, églantier, prunellier, néflier),*
- *Pose et fourniture de panneaux d'identification des différents massifs forestiers de la Ville d'Arlon,*
- *Pose et fourniture autres travaux : dégagement de la plantation de douglas au cimetière de Bonnert.*

Vu la délibération du Conseil communal du 29 septembre 2022 approuvant le devis n°SN/911/2/2022 au montant de 108.762,47 € TVA 6% comprise ;

Considérant le cahier des charges N° MT-PNSPP/22-2570 relatif au marché "Travaux forestiers non subventionnables dans le cantonnement d'Arlon" dont le montant global estimé s'élève à 102.606,10 € hors TVA ou 108.762,47 € TVA 6% comprise ;

Considérant que ce marché est divisé en lots :

- Lot 1 : préparation du sol par fraissage de ligne (3m) sur 12,75 ha estimé à 13.381,44 € TVA 6% comprise ;
- Lot 2 : installation d'une plantation composée de 7 essences
 - + pose de répulsif (latex)
 - + prévision de quatre dégagements (2023, 2024, 2025 et 2026) estimé à 24.668,60 € TVA 6% comprise ;
- Lot 3 : installation d'une plantation composée de 6 essences
 - + pose de répulsif (latex)
 - + prévision de quatre dégagements (2023, 2024, 2025 et 2026) estimé à 16.783,60 € TVA 6% comprise ;
- Lot 4 : installation de deux lisières forestières composées de 6 essences
 - + installation d'une drève de 600m
 - + pose de gaines de protection (gainés)
 - + prévision de quatre dégagements (2023, 2024, 2025 et 2026) estimé à 10.458,18 € TVA 6% comprise ;
- Lot 5 : installation d'une plantation composée de 16 essences
 - + pose de répulsif (latex)
 - + prévision de quatre dégagements (2023, 2024, 2025 et 2026) estimé à 6.373,25 € TVA 6% comprise ;
- Lot 6 : installation d'un verger à l'arboretum de Frassem
 - + pose de protection (piquets + demi-rond) estimé à 6.279,80 € TVA 6% comprise ;
- Lot 7 : dégagements en bandes de plantations
 - 1 parcelle de douglas de 6,5 ha (cimetièrre de Bonnert)
 - 1 parcelle de chêne et érable de 2.3 ha estimé à 4.197,60 € TVA 6% comprise ;
- Lot 8 : installation de panneaux didactiques estimé à 12.100,00 € TVA 6% comprise ;
- Lot 9 : forfait de 100 heures machine pour création de mares, curage de fosse, rechargement de voiries forestières estimé à 14.520,00 € TVA 6% comprise ;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure négociée sans publication préalable avec consultation d'au moins 3 opérateurs économiques pour chaque lot ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2022, article 640/725-60/20226004 ;

Attendu que la présente décision a une incidence financière d'un montant global de 102.606,10 € hors TVA et que conformément à l'article L 1124-40 §1,3° du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, l'avis de la Directrice financière est obligatoirement sollicité ;

Vu la demande d'avis de légalité adressée à la Directrice financière en date du 27 octobre 2022 ;

Vu l'avis favorable rendu par la Directrice financière en date du 28 octobre 2022 et joint en annexe ;

Considérant qu'en séance, Monsieur Deworme, Président du CPAS, a signalé que les travaux prévus pour le lot 6, à savoir l'installation d'un verger à l'arboretum de Frassem, seront réalisés par les services communaux ;

Considérant qu'il est dès lors proposé que ce lot 6, estimé à 6.279,80 € TVA 6% comprise, soit retiré du cahier des charges ;

Considérant qu'ainsi l'estimation des travaux s'élève à 96.681,77 € hors TVA ou 102.482,67 € TVA 6% comprise ;

À l'unanimité,

Décide :

Article 1er : D'approuver le cahier des charges N° MT-PNSPP/22-2570 et le montant global estimé du marché "Travaux forestiers non subventionnables dans le cantonnement d'Arlon", modifiés en séance. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant global estimé s'élève à 96.681,77 € hors TVA ou 102.482,67 € TVA 6% comprise.

Article 2 : De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable avec consultation d'au moins 3 opérateurs économiques pour chaque lot.

Article 3 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2022, article 640/725-60/20226004.

17. Approbation de la démarche Zéro Déchet (ZD) pour 2023

Madame LAMESCH – Comme chaque année on vous demande de nouveau d'adhérer à la démarche Zéro Déchet pour 2023. C'est toujours le même principe, le subside de 80 cents par habitant par an. C'est un programme qui est fait en collaboration avec Idelux Environnement. Les axes sont toujours les mêmes. Au niveau de notre EcoTeam il y a eu une formation au gaspillage pour éviter le gaspillage alimentaire. Il était aussi prévu de faire une distribution de gourdes. On a des gourdes avec le logo de la commune et un petit déjeuner Zéro Déchet qui va être organisé prochainement.

Au niveau des actions de sensibilisation, il y a un kit d'accueil prévention destiné aux nouveaux arrivants qui est déjà mis en place. Il y a aussi la formation aux assistants compostage, pas mal de gens de la commune y ont d'ailleurs participé. Ils vont donc pouvoir aussi donner des conseils à ceux qui le souhaitent. C'est une façon d'augmenter un peu le levier de ce compostage.

Par rapport à ces compostières à prix réduit, des formations ont été organisées à l'occasion de la conférence Zéro Déchet deuxième édition, dans le cadre d'une conférence du Cercle Horticole, et aussi dans le cadre des journées portes ouvertes. On a distribué entre 50 et 60 compostières rien que l'année dernière, et évidemment on va continuer l'an prochain.

On continue à travailler, surtout notre éco-conseiller, avec les écoles. Cette année ce sont les écoles de Frassem et de Fouches qui ont bénéficié de cette petite assistance au compostage et qui ont été sensibilisées à ce point. Bien sûr il y a toujours la prime langes lavables et le test réemploi. On vous propose évidemment de continuer cette démarche.

On vous propose aussi de valider la mise en place d'un Comité d'Accompagnement constitué d'acteurs Ville / CPAS : c'est donc moi-même, l'Eco-conseiller Stéphane BASTOGNE, Lucie BOUTE au niveau du CPAS (qui fait un très gros travail au niveau du CPAS), la Conseillère en environnement d'Idelux, et puis la composition de l'EcoTeam qui reprend aussi des agents de la Ville et du CPAS, puisque c'est quelque chose qu'on fait en concertation, et qui a vraiment beaucoup de sens.

Après discussion, le Conseil communal :

Vu que l'AGW du 17 juillet 2008 a été modifié le 18 juillet 2019 afin de rendre la démarche Zéro Déchet accessible à toutes les communes wallonnes intéressées et de soutenir leurs efforts en octroyant une majoration du subside ;

Vu l'adhésion du Collège communal à la démarche Zéro Déchet du 23/03/2020 ainsi que celle du Conseil communal du 26/05/2020 ;

Considérant qu'un subside maximum pour ces actions de 0,80 € par habitant et par an (qui couvre 60 % des frais encourus pour la réalisation d'actions ou de campagnes de prévention) est disponible pour les communes qui mettent en œuvre des actions de prévention ainsi que des actions concrètes touchant des flux de déchets et des publics cibles différents ;

Considérant qu'Idelux Environnement propose un accompagnement pour les communes qui s'engageront dans la démarche ZD ;

Considérant que pour cet accompagnement, Idelux estime que les frais en ressources humaines couvrent 80 % des dépenses et les frais de matériel 20 % ;

Considérant qu'Idelux Environnement prendra en charge la préparation du dossier, l'introduction de celui-ci auprès de la Région wallonne, la récupération des subsides et la prise en charge sur fonds propres des 40% non subventionnés pour les actions proposées par l'intercommunale ;

Considérant que temps de travail de l'éco-conseiller de la Ville pourra également être subsidié (estimation : 1/5 temps) ;

Vu la mise en place d'un comité d'accompagnement (COPIL) en 2020, composé des forces vives concernées de la Commune, chargé de coconstruire et de remettre des avis sur les actions envisagées et leur évaluation, sur base d'un diagnostic de territoire ;

Vu la création en 2020 d'un groupe de travail interne de type Eco-team au sein de la Commune ;

À l'unanimité,

Décide :

- *D'approuver et de notifier au SPW la démarche Zéro Déchet pour l'année 2023 et de donner délégation à l'intercommunale Idelux pour la réalisation d'actions communales ;*
- *De marquer son accord sur la composition du COPIL ;*

Composition du Comité de pilotage (COPI) de la démarche Zéro Déchet de la Ville d'Arlon en 2021-2023 :

Anne LAMESCH, Echevine de l'Environnement

Stéphane BASTOGNE, Eco-conseiller

Lucie BOUTE, Attachée spécifique au CPAS

Audrey LAMBRECHT, Conseillère en Environnement IDELUX Environnement

- De marquer son accord sur la composition de l'écoteam telle que proposée ci-dessous :

QUI	Ville/CPAS	Service
Aude CHAIDRON	CPAS	Assistante sociale
Angélique PEIFFER	CPAS	Service RH
Elena PAHILWANI MEGOGO	CPAS	Serv entretien
Daphnée DEFOSSE	CPAS	SIS
Marc DEVILLET	CPAS	serv technique
Lucie BOUTE	CPAS	attachée spécifique
Sophie DECLAYE	Ville	Service juridique
Claire DUCAMP	Ville	Secrétariat du Bourgmestre
Thibaut VINCENT	Ville	Service Mobilité
Lucien LAPLANCHE	Ville	Service cimetières
Josée JUNGERS	Ville	Service Etat-civil
Brigitte ADAM	Ville	Coordinatrice GRH/projets
Yasmina BENNIS	Ville	Service entretien
Eddy MARCHAL	Ville	Service informatique
Carole STILLÉN	Ville	Accueil
Stéphane BASTOGNE	Ville	Eco-conseiller

18. Calcul du coût vérité de la gestion des déchets : budget 2023

Madame LAMESCH - Comme chaque année on vous demande de valider le taux de couverture du coût vérité Vous savez qu'on est tenu à travers ce coût vérité de couvrir les dépenses qui sont relatives à la collecte et au traitement des déchets par des recettes, et qu'on doit rester dans une fourchette entre 95 et 110 %.

Quel est l'impact de la collecte PMC sur le coût vérité, et sur les dépenses ? Au niveau des recyparcs d'abord, on sait qu'on ne peut plus amener les PMC correspondants au recyparc, essentiellement les bouteilles plastique. Cela correspond à une petite diminution des quantités de déchets au niveau des recyparc de l'ordre de 100 tonnes, ce qui n'est pas beaucoup en termes de poids, c'est à peu près 1% de diminution de la quantité au niveau des recyparcs.

Et par ailleurs, par rapport à tout ce qui est prix de collecte et prix de traitements, tout ce qui est prix de fonctionnement des recyparcs, ils sont maintenus constants. Pourquoi sont-ils constants ? Parce qu'on pourrait s'étonner finalement qu'ils ne subissent pas s'indexation. Mais en fait un point a été voté en début de législature au niveau du Conseil d'Administration d'Idelux Environnement, qui est de dire qu'Idelux maintient ses prix constants et prend la différence sur ses réserves de profit, jusqu'à un certain niveau. En tout cas ils doivent évidemment garder un minimum de réserve pour des potentiels investissements mais il y a un maintien des prix qui est validé. De cette manière il y a une petite diminution des coûts qui est de l'ordre de 55.000 euros au niveau des recyparcs – un peu moins de 5%.

Au niveau des quantités collectées en porte à porte, là on constate une diminution de 213 tonnes, donc à peu près 5% de quantité collectée en moins au niveau de la fraction résiduelle et de la matière

organique. Une petite augmentation de la matière organique et une diminution de la fraction résiduelle. Par contre les prix de collecte eux évidemment sont indexés, puisque là c'est un marché avec un prestataire extérieur qui suit une formule de révision classique. On a une indexation des coûts de 8%. Donc le prix de cette collecte en porte à porte, lui, augmente légèrement, de 1,7%.

Au niveau de toutes les dépenses, si on les regarde toutes, donc les dépenses qui viennent d'Idelux, mais aussi celles qui sont liées à la Commune - les frais de gestion administrative, la prime de fréquentation des recyparcs et l'achat des sacs, plus les frais de structure, de sensibilisation et d'accompagnement. On voit que les dépenses globales sont en très légère baisse, de 0,75%.

Si vous avez regardé le calcul du coût vérité de l'an dernier vous aurez vu qu'on est passé de 100 et des pourcents à 97,5%. Pourquoi ? Parce qu'il y a une légère baisse des recettes. C'est-à-dire que par rapport à l'estimation que nous avons faite de l'achat des sacs de fraction résiduelle, nous les avons diminués pour tenir compte de la collecte PMC, mais ils sont nettement inférieurs encore à ce que nous avons estimé. Est-ce que ça vient uniquement du passage à la collecte des PMC ? Est-ce que les gens ont fait des réserves l'année présente ? Ça c'est difficile à dire. Mais on a donc revu cette estimation des recettes à la baisse, et c'est ça qui explique ce coût vérité qui est ici à 97,5%. Sachant qu'on verra bien quel est le coût vérité réel à la fin de l'année.

On vous propose donc de valider ce taux de couverture sur base de l'estimation et des explications qui vous ont été données.

Monsieur MANIGART – Je voulais revenir sur les sacs pour les résiduels je pense qu'il n'y a pas assez de communication pour dire qu'il y a des plus petits sacs. Il y a quand même des problèmes dans certains petits ménages, ou des appartements, pour utiliser les grands sacs alors qu'on dispose de petits sacs. Peu de personnes le savent.

Madame LAMESCH – C'est noté.

Après discussion, le Conseil communal :

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, notamment les articles L1122- 30, L1133-1 et L1133-2 ;

Vu l'article 21 §1er du Décret du 27 juin 1996 relatif aux déchets qui stipule que « Tout citoyen a droit à un service de gestion des déchets ménagers, sans préjudice de l'obligation pour la commune d'imputer la totalité des coûts de gestion dont elle a la charge aux bénéficiaires et d'appliquer le principal d'une facture transparente qui reprend les éléments constitutifs de ce coût » ;

Vu le décret du Gouvernement wallon du 22 mars 2007 modifiant le décret du 27 juin 1996 relatif aux déchets ;

Vu le Plan wallon des Déchets « Horizon 2010 » adopté par le Gouvernement wallon en date du 15 janvier 1998 ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 17 juillet 2008 relatif à l'octroi de subventions aux pouvoirs subordonnés en matière de prévention et de gestion des déchets, notamment son article 10 ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 05 mars 2008 relatif à la gestion des déchets issus de l'activité usuelle des ménages et à la couverture des coûts y afférents, notamment son article 5 ;

Considérant que la commune doit organiser un service minimum ainsi que des services complémentaires de gestion des déchets résultant de l'activité usuelle des ménages ;

Considérant qu'il convient d'arrêter le taux de couverture des coûts en matière de déchets des ménages sur la base des prévisions pour l'exercice 2023 ;

Vu que pour l'exercice 2023, les recettes prévisionnelles s'élèvent à 3.066.496 € et que les dépenses à 3.143.858 € ;

Vu le calcul du taux de couverture soit $(3.066.496 \text{ €} / 3.143.858 \text{ €}) \times 100$;

Vu la communication du dossier à la directrice financière en date du 8 novembre 2022 conformément à l'article L1124-40, §1^{er}, 3° et 4° du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu l'avis favorable de la directrice financière en date du 9 novembre 2022 et joint en annexe;

À l'unanimité,

Décide de fixer le taux de couverture du coût-vérité à 97,54 %.

28. Adoption du règlement communal relatif à la taxe annuelle sur l'enlèvement et la gestion des déchets ménagers et y assimilés pour l'exercice 2023

Madame LAMESCH - Par rapport à la taxe, on reste dans la fourchette. On propose de ne pas y toucher, car elle est quand même là depuis plusieurs années. On n'a pas touché à la taxe fixe donc on vous propose à nouveau de ne pas y toucher et de rester sur les mêmes tarifs. Sachant aussi qu'il y a un régime particulier pour les personnes qui souffrent d'incontinence et qui ont droit à deux rouleaux de sacs gris supplémentaires, ainsi que pour les personnes qui ont un enfant et qui ont aussi par rapport aux langes, deux sacs gris supplémentaires offerts.

On ne change pas non plus le nombre de sacs gratuits qui est distribué aux ménages. Donc on reste en statu quo par rapport ça.

Monsieur GAUDRON – Ecolo vote abstention et vu l'heure je vous renvoie la motivation de l'année dernière.

Madame LAMESCH – Est-ce que vous pourriez rappeler votre motivation, et peut-être la proposition alternative que vous faites par rapport à cette taxe ?

Monsieur GAUDRON – Tout simplement, vous vous souvenez qu'il y a quelques années on votait contre. Il y a eu un premier effort du Collège pour aller vers une part de la taxation plus faible et pour réimpacter plus le coût sur les sacs. On estime qu'il faut aller encore plus dans ce sens-là pour avoir une part fixe beaucoup plus basse, et pour avoir plutôt un incitant à utiliser le moins de déchets possible.

Madame LAMESCH – Donc vous proposez une augmentation du coût des sacs.

Monsieur GAUDRON – Je propose une diminution du coût de la taxe.

Madame LAMESCH – Alors, est-ce que vous avez une idée ? Qu'est-ce que vous proposez comme diminution du coût de la taxe ? Pour avoir quelque chose d'un peu significatif.

Monsieur GAUDRON – Il faut travailler sur le sujet.

Madame LAMESCH – Mais moi j'ai travaillé sur le sujet donc il n'y a pas de problème.

Monsieur GAUDRON – Je vous mettrai une proposition pour l'année prochaine et j'espère qu'on pourra la voter ensemble.

Madame LAMESCH – Alors vous nous donnerez une proposition. Parce que juste pour info, si on diminue la taxe fixe de 10 euros, ce qui ne paraît pas beaucoup, vous devrez augmenter le prix des sacs gris à 1,10 euros (donc de 80 cents à 1,10 euros), ce serait une augmentation de presque 40%. Et vous devrez augmenter les prix des sacs pour matière organique à 55 cents (donc de 40 à 55 cents).

La difficulté c'est qu'il faut vraiment beaucoup augmenter les prix des sacs pour faire une petite compensation du prix de la taxe fixe. Et à mon avis, mais ce n'est peut-être pas le vôtre, je ne pense pas que les gens vont avoir vraiment l'impression que ça représente une différence significative.

Monsieur GAUDRON – En tout cas aujourd'hui celui qui doit payer le montant actuel de taxe alors qu'il n'utilise un sac qu'une fois par mois maximum, je pense qu'il sera content de voir une évolution en ce sens-là. Et puis il y a d'autres paramètres dans le coût vérité qui peuvent jouer aussi, donc je suis à votre disposition si vous voulez en discuter

Madame LAMESCH – Mais vous reviendrez donc avec une proposition construite l'année prochaine.

Monsieur GAUDRON – Si vous me dites qu'il y a une chance de la voter, oui. Mais je sais bien que le petit jeu c'est de faire passer vos propositions à vous. Si vous me dites on fait une Commission, on discute de fond et qu'on peut faire avancer sur quelque chose qui est un compromis entre nous, je suis d'accord. Mais perdre mon temps à faire une proposition pour ensuite qu'elle soit refusée parce que votre position est de faire passer vos positions, ça ne m'intéresse pas.

Madame LAMESCH – Non ce n'est pas le cas, vous pouvez faire ça.

Madame NEUBERG – Je partage le même avis, la décision est la même que l'année dernière donc je ne vois pas de raisons de changer notre fusil d'épaule cette année-ci.

Après discussion, le Conseil communal :

Vu la Constitution, les articles 41, 162, 170§4 ;

Vu la nouvelle loi communale, en son article 135 § 2 ;

Vu le décret du 14 décembre 2000 (MB du 18/01/2001) et la loi du 24 juin 2000 (MB du 23/09/2004, ed.2) portant assentiment de la Charte européenne de l'autonomie locale, notamment l'article 9.1 de la Charte ;

Vu le décret du 27 juin 1996 relatif aux déchets tel que modifié ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, notamment les articles L1122-30, L1133-1 et L1133-2;

Vu la Loi du 13 avril 2019 introduisant le Code du recouvrement amiable et forcé des créances fiscales et non fiscales ;

Vu le décret du 22 mars 2007 modifiant le décret du 27 juin 1996 relatif aux déchets et son arrêté d'exécution du 5 mars 2008 ;

Vu le décret fiscal du 22 mars 2007 favorisant la prévention et la valorisation des déchets en Région wallonne et portant modification du décret du 06 mai 1999 relatif à l'établissement, au recouvrement et au contentieux en matière de taxes régionales directes et notamment son mécanisme de « prélèvement-sanction » ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 décembre 2007 relatif au financement des installations de gestion des déchets ;

Vu la circulaire du 30 septembre 2008 du Ministre de l'Agriculture relative à la mise en œuvre de l'arrêté du Gouvernement du 5 mars 2008 ;

Vu l'arrêté du 7 avril 2011 du Gouvernement wallon modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 5 mars 2008 relatif à la gestion des déchets issus de l'activité usuelle des ménages et à la couverture des coûts y afférents ;

Vu les dispositions légales et réglementaires en vigueur en matière d'établissement et de recouvrement de taxes communales ;

Vu les recommandations émises par la circulaire du 19 juillet 2022 relative à l'élaboration des budgets des communes et des CPAS de la Région wallonne, à l'exception des communes et des CPAS relevant des communes de la Communauté germanophone, pour l'année 2023 ;

Considérant que le Plan wallon des Déchets prévoit la généralisation des collectes sélectives afin de minimiser les quantités de déchets à éliminer et qu'il est dès lors indispensable que chaque producteur de déchets en réalise le tri afin de les confier au service de collecte approprié ;

Considérant que chaque producteur est également invité, dans la mesure de ses moyens de déplacement, à se rendre au parc à conteneurs afin d'y apporter ses déchets recyclables ou valorisables qui ne font pas l'objet d'une collecte sélective en porte à porte, de ce fait il est d'utilité publique d'inciter les usagers à réduire les quantités de déchets produits ;

Considérant que le prix mensuel de l'hébergement dans un home, hôpital ou clinique comprend déjà l'évacuation des déchets des pensionnaires ;

Considérant que le recensement des situations imposables est effectué au 1^{er} janvier de l'exercice afin d'éviter des conséquences financières néfastes aux redevables quittant la commune dans le courant de l'exercice d'imposition ;

Considérant que les biens appartenant au domaine privé de l'Etat, la Région, la Communauté française, la province, la commune ou les établissements affectés à un service d'utilité public ne sont pas soumis à l'impôt ;

Considérant qu'en vertu de l'article 21§1^{er} al.2 du décret du 27 juin 1996 relatif aux déchets, tel que modifié par le décret du 23 juin 2016, la commune se doit de répercuter directement les coûts de

gestion des déchets résultant de l'activité usuelle des ménages sur les usagers, à concurrence de 95 % minimum et de 110 % maximum des coûts à charge de la commune;

Considérant le tableau prévisionnel de l'OWD constituant une annexe obligatoire au présent règlement duquel il ressort que le taux de couverture du coût de la gestion des déchets ménagers atteint 97,50% pour l'exercice 2022 ;

Considérant que ce taux de 97,50% a été approuvé préalablement par le Conseil communal en séance du 17 novembre 2022 ;

Vu le règlement communal concernant la gestion des déchets du 14/11/2008 ;

Vu la communication du dossier au Directeur financier faite en date du 9 novembre 2022 conformément à l'article L 1124-40 §1,3° et 4° du CDLD ;

Vu l'avis favorable n°2021-167 rendu par la Directrice financière en date du 9 novembre 2022 et joint en annexe;

Vu les finances communales ;

Vu que la commune doit se doter des moyens nécessaires afin d'assurer l'exercice de sa mission de service public ;

Sur proposition du Collège communal ;

Après en avoir délibéré;

Par 19 voix pour et 7 abstentions (Mme M. Neuberg, M. R. Timermans, M. R. Gaudron, M. M Laqlii, Mme G. Frognet, M. J-M. Lambert , Mme V. Wagner)

Arrête comme suit le règlement de la taxe communale annuelle sur l'enlèvement et la gestion des déchets ménagers et y assimilés,

Article 1^{er} – Principe

Il est établi au profit de la commune, pour l'exercice 2023, une taxe annuelle sur les déchets résultant de l'activité usuelle des ménages et déchets y assimilés.

Article 2 – Définitions

2.1. Par « usager », on entend le producteur de déchets, bénéficiaire du service de gestion des déchets, rendu par la commune.

a) Par « sac pour la matière organique » on entend : sac compostable de 20 litres certifiés OK COMPOST et VGS classe 2 (ou équivalent) ; conditionné par rouleau de 10, au nom de la Ville d'Arlon.

b) Par « sac pour la fraction résiduelle » on entend : sac de collecte sélective de la fraction résiduelle - EN 13592 : 2003 ou VGS – 600/850 – standard- polyéthylène basse densité radicalaire – gris clair translucide – sans soufflets – conditionné par rouleau de 10, au nom de la Ville d'Arlon.

c) Par « sac pour la fraction PMC ou bouteilles et flacons en plastique, emballages métalliques et cartons à boissons » on entend : sac de collecte sélective de la fraction PMC ou bouteilles et flacons en plastique, emballages métalliques et cartons à boissons de 60 litres conditionné par rouleau de 20, au nom de l'AIVE.

d) Par « sac poubelle de couleur jaune » on entend : sac poubelle de couleur jaune destiné à recevoir tous types de déchets sauf les déchets dangereux, verres et encombrant, de 60 litres conditionné par rouleau de 10, au nom de la Ville d'Arlon et réservé exclusivement aux usagers des brocantes, marchés, kermesses et toutes autres personnes autorisées au préalable par la Ville.

e) Seuls les sacs réglementaires sont admis. L'utilisation d'autres « sacs poubelle » est proscrite.

« Par sac réglementaire » on entend : tout sac distribué de manière directe ou indirecte par la commune d'Arlon et agréé par l'Intercommunale A.I.V.E. conformément aux points a), b), c) et d).

2.2 Collecte sélective de la fraction organique et de la fraction résiduelle par « conteneur » au sens du présent règlement, on entend tout récipient de collecte, rigide, d'un volume de 140, 240, 360 ou 770 litres, destiné à recevoir des déchets ménagers et assimilés.

Article 3 – Redevables

- §1. La taxe est due par le responsable de tout ménage d'une ou de plusieurs personnes, inscrit au Registre de la population ou au Registre des étrangers d'ARLON au 1^{er} janvier de l'exercice d'imposition et conformément aux dispositions de l'article 7 de l'arrêté royal du 16 juillet 1992. A défaut de paiement, la taxe est due solidairement par les autres membres du ménage qui, au 1^{er} janvier de l'exercice d'imposition, sont inscrits au registre de la population ou au registre des étrangers d'Arlon.
- §2. La taxe est due par le responsable de tout ménage d'une ou de plusieurs personnes, non inscrit aux Registres de population d'ARLON au 1^{er} janvier de l'exercice d'imposition, pouvant occuper ou occupant même épisodiquement, un bien immobilier (second résident ou non résident). A défaut de connaître l'identité de la personne qui dispose du logement et/ou à défaut de paiement de la part de celle-ci, la taxe est due solidairement par le propriétaire du logement.
- §3. Pour chaque lieu d'activité potentiellement desservi par le service de collecte en porte-à-porte, en application de l'article 1.5 du règlement communal concernant la gestion des déchets, la taxe est également due par toute personne physique ou morale, responsable d'une association, exerçant, au 1^{er} janvier de l'exercice d'imposition, sur le territoire de la commune, une profession libérale ou une activité industrielle, commerciale, de services ou une activité de quelque nature qu'elle soit, lucrative ou non, autre que l'activité usuelle des ménages.
- §4 La taxe est due par les communautés constituées de personnes vivant dans des foyers, homes, communautés religieuses, ... répondant au terme de communauté repris par les instructions générales du Registre national

Article 4 :

Tout changement dans la composition du ménage, toute cessation d'activité intervenant après le 1^{er} janvier de l'exercice d'imposition, ne donnent droit à aucune réduction ou dégrèvement, même partiel, dans le montant de la taxe due. De même, le fait de quitter le territoire communal au cours de l'exercice d'imposition ne donne pas droit à un dégrèvement partiel.

Article 5 – Exemptions - réductions

§1. Le responsable d'un ménage d'une ou de plusieurs personnes qui dispose d'un revenu global imposable, inférieur ou égal au revenu d'intégration social obtient une réduction de 20% de la taxe, sur demande introduite, avant paiement, auprès du Collège communal, dans les trente jours de la date d'envoi de l'avertissement-extrait du rôle ; accompagnée

- soit de l'original de l'avertissement-extrait de rôle reçu l'année précédente de l'administration des contributions, document qui lui est restitué avec la notification de la décision;
- soit d'une attestation du CPAS confirmant que l'intéressé bénéficiait du revenu d'intégration social au 1er janvier de l'exercice d'imposition.

§2. Sont exonérés de la taxe annuelle visée à l'article 3.

a) Les services d'utilité publique, gratuits ou non, ressortissant à l'Etat Fédéral, la Région wallonne, la Communauté française, la Province ou la Ville d'Arlon. Cette exonération ne s'étend pas aux parties d'immeubles occupées par les agents de ces services à titre privé ou pour leur usage personnel.

b) aux militaires de carrière en mission à l'étranger mais effectivement domicilié au 1^{er} janvier de l'exercice d'imposition en Belgique (adresse de référence), sur base d'une attestation délivrée par le Chef de corps.

Article 6 – Taux de taxation

§1. La taxe est composée d'une partie forfaitaire (terme A) et d'une partie variable en fonction de la quantité de déchets produite (terme B)

Terme A : partie forfaitaire de la taxe

A.1 Pour les redevables visés à l'article 3 §1 : un forfait annuel de :

- a. 150 EUR pour les ménages d'**une** personne.
- b. 180 EUR pour les ménages de **deux** personnes,
- c. 210 EUR pour les ménages de **trois** personnes,
- d. 240 EUR pour les ménages de **quatre** personnes et plus

A.2 pour les redevables visés à l'article 3 § 2 : un forfait annuel de 240 EUR, à l'exclusion des étudiants qui sont taxés au tarif forfait annuel prévu à l'article 6 § 1^{er} Terme A point A1

A.3 Pour les redevables visés à l'article 3 §3, à l'exclusion des redevables visés au A.4 ci-dessous : un forfait annuel de 240 EUR.

A.4 Pour les communautés adhérant ou non au service ordinaire de collecte, visés à l'article 3 §4 : un forfait de 240 EUR augmentés de 15 EUR par personne, à partir de la cinquième personne, pour les personnes vivant en communauté.

Terme B : partie variable en fonction de la quantité de déchets produite

B.1. conteneurs : un montant annuel de :

- 150 EUR par conteneur de 140 litres présenté au service ordinaire de collecte (matière organique).
- 150 EUR par conteneur de 140 litres présenté au service ordinaire de collecte (fraction résiduelle).
- 250 EUR par conteneur de 240 litres présenté au service ordinaire de collecte (matière organique).
- 250 EUR par conteneur de 240 litres présenté au service ordinaire de collecte (fraction résiduelle).

- 300 EUR par conteneur de 360 litres présenté au service ordinaire de collecte (fraction résiduelle).
- 600 EUR par conteneur de 770 litres présenté au service ordinaire de collecte (fraction résiduelle).

Les sacs fournis par la commune et les conteneurs soumis à la présente taxe sont les seuls récipients de collecte autorisés à être présentés au service ordinaire de collecte.

§2. Allocation de sacs gratuits

A. , les redevables visés à l'article 3 §1 recevront gratuitement, en cours d'année sous la condition de présenter l'avertissement extrait de rôle original,

a. pour les ménages composés d'**un** et **deux** usagers :

*Un rouleau de sacs poubelle destiné à recevoir les PMC **ou** la fraction organique **ou** la fraction résiduelle autorisés à être présentés au service ordinaire de collecte.*

b. pour les ménages de **trois** usagers :

*Un rouleau de 20 sacs PMC **et au choix un** rouleau de sacs poubelle destinés à recevoir les PMC **ou** la fraction organique **ou** la fraction résiduelle autorisés à être présentés au service ordinaire de collecte.*

c. pour les ménages de **quatre** usagers et plus :

*Un rouleau de 20 sacs PMC **et au choix deux** rouleaux de sacs poubelle destinés à recevoir les PMC **ou** la fraction organique **ou** la fraction résiduelle autorisés à être présentés au service ordinaire de collecte.*

B. Les redevables visés à l'article 3 §2 recevront gratuitement, en cours d'année,

*Un rouleau de 20 sacs PMC **et au choix un** rouleau de sacs poubelle destinés à recevoir les PMC **ou** la fraction organique **ou** la fraction résiduelle autorisés à être présentés au service ordinaire de collecte.*

C. Aux ménages dont l'un des membres inscrit aux Registres de la population ou au Registre des étrangers d'ARLON au 1^{er} janvier de l'exercice d'imposition, souffrant d'incontinence (sur production d'un certificat médical attestant de cet état), il est accordé en plus de l'allocation reprise au paragraphe 2 point A:

Deux rouleaux de 10 sacs poubelle destinés à recevoir la fraction résiduelle autorisés à être présentés au service ordinaire de collecte.

D. Il sera distribué à la naissance d'un enfant inscrit au Registre de la population ou au Registre des étrangers d'Arlon :

Deux rouleaux de 10 sacs poubelle destinés à recevoir la fraction résiduelle autorisés à être présentés au service ordinaire de collecte.

Article 7 – Perception

La partie forfaitaire de la taxe (terme A) ainsi que la partie variable liée à l'utilisation de conteneur (terme B.2) sont perçues par voie de rôle.

La taxe est payable dans les deux mois de l'envoi de l'avertissement-extrait de rôle.

En cas de non-paiement de la taxe à l'échéance, conformément aux dispositions légales applicables, un rappel sera envoyé au contribuable.

Ce rappel se fera par courrier recommandé et les frais postaux de cet envoi seront à charge du redevable. Ces frais seront recouverts avec le principal.

La partie variable liée à la quantité de sacs utilisés (terme B.1) est payable au comptant au moment de l'achat des sacs contre la délivrance d'une preuve de paiement.

Article 8 :

Les clauses concernant l'établissement, le recouvrement et le contentieux sont celles des articles L3321-1 à L3321-12 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et de l'arrêté royal du 12 avril 1999, déterminant la procédure devant le Gouverneur ou devant le Collège des bourgmestre et échevins en matière de réclamation contre une imposition provinciale ou communale.

Article 9 :

Le règlement sera publié conformément aux articles L1133-1 et L1133-2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Article 10:

Le présent règlement sera transmis au Gouvernement wallon conformément aux articles L3131-1 et suivants du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation pour l'exercice de la tutelle spéciale d'approbation.

Article 11 :

Le traitement de données à caractère personnel nécessaire à la mise en œuvre du présent règlement se fera suivant les règles suivantes :

- *Responsable de traitement : Ville d'Arlon ;*
- *Finalité(s) du(des) traitement(s) : établissement et recouvrement de la taxe ;*
- *Catégorie(s) des données : Données d'identification, données financières ;*
- *Durée de conservation : la Ville s'engage à conserver les données pour un délai de 30 ans et à les supprimer par la suite ou à les transférer aux archives de l'Etat ;*
- *Méthode de collecte : au cas par cas en fonction de la taxe ;*
- *Communications des données : les données ne seront communiquées qu'à des tiers autorisés par ou en vertu de la loi, notamment en application de l'article 327 du code des impôts sur les revenus, ou à des sous-traitants du responsable de traitement.*

19. Adoption d'une modification au règlement complémentaire à la circulation routière : création d'une zone d'évitement à la rue de Viville

CIRCULATION ROUTIERE : Adoption d'une modification au règlement complémentaire à la circulation routière : création d'une zone d'évitement à la rue de Viville.

Monsieur MITRI – C'est un point qu'on avait déjà évoqué, et maintenant on le finalise par la mise de cette zone d'évitement avec un hachuré. Et au niveau de la rue Sainte-Croix, vers la rue de Viville, devant l'école Saint-Bernard on va mettre des potelets de façon à éviter que les voitures dépassent et mettent les piétons et les enfants en danger.

Madame SCHMIT – Je voulais simplement remercier le Collège et Monsieur VINCENT pour leur rapidité, et également les traçages des différents passages pour piétons.

Après discussion, le Conseil communal :

Vu les articles 2, 3 et 12 de la loi du 16 mars 1968 relative à la police de la circulation routière et ses arrêtés d'application;

Vu l'article 119 de la Nouvelle loi communale;

Vu le décret du 19 décembre 2007 relatif à la tutelle d'approbation de la Région wallonne sur les règlements complémentaires relatifs aux voies publiques et à la circulation des transports en commun;

Vu l'arrêté royal du 1^{er} décembre 1975 portant règlement général sur la police de la circulation routière et de l'usage de la voie publique;

Vu l'arrêté ministériel du 11 octobre 1976 fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière et ses annexes;

Vu la circulaire ministérielle du 14 novembre 1977 relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière;

Considérant les problèmes de sécurité observés à la rue de Viville, entre le rond-point avec la rue Scheuer et le passage pour piétons situé devant l'entrée de l'école Saint-Bernard;

Considérant que, malgré les barrières placées le long du trottoir, les parents d'élèves déposent leur enfant entre le rond-point et le passage pour piétons. La chaussée étant suffisamment large, les automobilistes derrière dépassent alors le véhicule à l'arrêt et ne voient pas l'enfant qui traverse au passage pour piétons;

Considérant que cette manœuvre de dépassement est rendue possible par la largeur de chaussée, qui permet le croisement de 2 véhicules lorsqu'un troisième est à l'arrêt le long du trottoir;

Considérant la mise en place initiale d'un signal E3 interdisant l'arrêt et le stationnement entre le rond-point et le passage pour piétons;

Considérant que cette signalisation n'est pas respectée ;

Considérant la proposition de réaliser une zone d'évitement striée comme repris en annexe, laissant 5 mètres de passage libre et protégée par des potelets ;

Considérant l'accord de l'Inspecteur de sécurité routière à la Région wallonne;

À l'unanimité,

Article 1^{er}: Une zone d'évitement striée est créée à la rue de Viville, à son débouché avec la rue Sainte-Croix, du côté des immeubles à numérotation impaire, entre le carrefour et le passage pour piétons situé devant l'accès à l'école Saint-Bernard, de manière à laisser toujours au moins 5 mètres de chaussée disponible.

20. Adoption d'une modification au règlement complémentaire à la circulation routière : autorisation de stationnement sur le trottoir à la rue du Waschbour

CIRCULATION ROUTIERE : Adoption d'une modification au règlement complémentaire à la circulation routière : autorisation de stationnement sur le trottoir à la rue du Waschbour.

Monsieur MITRI – Lorsqu'on passe maintenant à la rue du Waschbour et dans le quartier, voit que les trottoirs ont été rénovés et cela donne vraiment très bien, c'est une facilité pour les piétons. Mais malheureusement à la rue du Waschbour il y a toujours une zone où les voitures sont sur l'espace public perpendiculairement à la voirie, se garent et empêchent évidemment les piétons d'être à l'aise. C'est pour cela qu'on propose de mettre un marquage sur une partie de trottoir - pour un stationnement sur une partie de trottoir et la voirie - ainsi il y aura assez de place pour que les piétons soient protégés du côté des immeubles. C'est sur une partie limitée de la rue du Waschbour, juste sur une distance à peu près entre le n°38 et le n°50, une faible distance.

Après discussion, le Conseil communal :

Vu les articles 2, 3 et 12 de la loi du 16 mars 1968 relative à la police de la circulation routière et ses arrêtés d'application;

Vu l'article 119 de la Nouvelle loi communale;

Vu le décret du 19 décembre 2007 relatif à la tutelle d'approbation de la Région wallonne sur les règlements complémentaires relatifs aux voies publiques et à la circulation des transports en commun;

Vu l'arrêté royal du 1^{er} décembre 1975 portant règlement général sur la police de la circulation routière et de l'usage de la voie publique;

Vu l'arrêté ministériel du 11 octobre 1976 fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière et ses annexes;

Vu la circulaire ministérielle du 14 novembre 1977 relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière;

Considérant le cas de la rue du Waschbour, entre son carrefour avec la rue Am Pad et son carrefour avec la rue Beim Weyer, où le trottoir existant mesure 6 mètres de large ;

Considérant le stationnement récurrent observé en perpendiculaire sur ce trottoir, empêchant toute circulation des piétons ;

Considérant que le stationnement en voirie n'est pas recommandé à cet endroit car les habitants situés en vis-à-vis ne sauraient alors pas (ou difficilement) manœuvrer pour accéder à leur terrain privé ;

Considérant la proposition de tracer, à la rue du Waschbour, une bande de stationnement sur le trottoir, longitudinalement à l'axe de la chaussée, entre les immeubles n°38 et n°50, de manière à toujours laisser au moins 2 mètres de passage libre pour les piétons ;

Considérant que le cheminement piéton sera toujours localisé entre le stationnement et les façades des immeubles ;

Considérant l'accord de l'Inspecteur de sécurité routière à la Région wallonne;

À l'unanimité,

Article 1^{er}: Une bande de stationnement sera marquée sur le trottoir à la rue du Waschbour, longitudinalement à l'axe de la voirie, du côté des immeubles à numérotation paire, entre les immeubles numéros 38 et 50, là où le cheminement piéton peut rester libre sur une largeur d'au moins 2 mètres

21. Adoption d'une modification au règlement complémentaire à la circulation routière : réservation d'un emplacement de stationnement aux personnes handicapées à l'école de Weyler

CIRCULATION ROUTIERE : Adoption d'une modification au règlement complémentaire à la circulation routière : réservation d'un emplacement de stationnement aux personnes handicapées à l'école de Weyler.

Monsieur MITRI – C'est tout proche de l'entrée de l'école près de l'immeuble n°3, au niveau du chemin des Marmottes, pour permettre un emplacement PMR.

Monsieur BALON – J'ai une petite question, pas sur ce point-là mais sur l'avis de la Fonctionnaire déléguée qui était en annexe, dans lequel est repris la modification du fléchage de la rue de Diekirch, et je me demandais pourquoi il n'était pas dans les points. Dans cet avis il est proposé d'avoir deux bornes qui permettrait d'aller tout droit à la rue de Diekirch, ce que je trouve assez audacieux.

Monsieur VINCENT – Je vais y regarder.

Après discussion, le Conseil communal :

Vu les articles 2, 3 et 12 de la loi du 16 mars 1968 relative à la police de la circulation routière et ses arrêtés d'application;

Vu l'article 119 de la Nouvelle loi communale;

Vu le décret du 19 décembre 2007 relatif à la tutelle d'approbation de la Région wallonne sur les règlements complémentaires relatifs aux voies publiques et à la circulation des transports en commun;

Vu l'arrêté royal du 1^{er} décembre 1975 portant règlement général sur la police de la circulation routière et de l'usage de la voie publique;

Vu l'arrêté ministériel du 11 octobre 1976 fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière et ses annexes;

Vu la circulaire ministérielle du 14 novembre 1977 relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière;

Considérant la demande émise lors du Conseil communal du 29 septembre 2022 pour réserver un emplacement de stationnement aux personnes handicapées à l'école de Weyler, à destination des utilisateur.ice.s de la salle de village ;

Considérant la proposition de réserver un emplacement aux personnes handicapées au chemin des Marmottes, du côté des immeubles à numérotation paire, à hauteur de l'immeuble numéro 30, au plus proche de l'entrée de l'école ;

Considérant l'accord de l'Inspecteur de sécurité routière à la Région wallonne;

À l'unanimité,

Article 1^{er}: Un emplacement de stationnement est réservé à l'usage des personnes handicapées au chemin des Marmottes, du côté des immeubles à numérotation paire, à hauteur de l'immeuble numéro 30, au plus proche de l'entrée de l'école.

22. Adoption d'une modification au règlement complémentaire à la circulation routière : Mise en zone bleue de la rue des Thermes romains

CIRCULATION ROUTIERE : Adoption d'une modification au règlement complémentaire à la circulation routière : Mise en zone bleue de la rue des Thermes romains.

Monsieur MITRI – C'est la suite de notre dernier Conseil où on a voté la réfection du trottoir à la rue des Thermes Romains et un passage pour piétons large et protégé devant le bâtiment des sports de l'INDA. Ici, pour faciliter aux riverains d'avoir un stationnement disponible devant chez eux, on propose de créer cette zone bleue dans la rue des Thermes Romains, des places de stationnement seront créées par marquage sur la voirie.

Après discussion, le Conseil communal :

Vu les articles 2, 3 et 12 de la loi du 16 mars 1968 relative à la police de la circulation routière et ses arrêtés d'application;

Vu l'article 119 de la Nouvelle loi communale;

Vu le décret du 19 décembre 2007 relatif à la tutelle d'approbation de la Région wallonne sur les règlements complémentaires relatifs aux voies publiques et à la circulation des transports en commun;

Vu l'arrêté royal du 1^{er} décembre 1975 portant règlement général sur la police de la circulation routière et de l'usage de la voie publique;

Vu l'arrêté ministériel du 11 octobre 1976 fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière et ses annexes;

Vu la circulaire ministérielle du 14 novembre 1977 relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière;

Considérant les problèmes de stationnement auxquels font face les habitants de la rue des Thermes romains, à savoir un nombre important de véhicules ventouses liés à la proximité de la gare SNCB d'Arlon, du hall sportif de l'INDA et à l'absence de réglementation sur le stationnement dans la rue des Thermes romains (stationnement actuellement gratuit sans limitation de durée dans le temps) ;

Considérant que cet excès de demande en stationnement en journée entraîne des difficultés de stationnement pour les riverains, ce phénomène allant s'exacerber dans les mois à venir lorsque la réfection du trottoir aura eu lieu ;

Considérant que la configuration urbanistique des habitations (logements mitoyens) ne permet en moyenne que le stationnement d'un seul véhicule par ménage, tout véhicule additionnel pouvant alors créer un conflit de voisinage ;

Considérant que l'actuelle zone bleue autour de la gare SNCB d'Arlon est régie par le signal E9a de type zonal de début et de fin de réglementation dans lequel figure la reproduction du disque de stationnement, la mention "3 heures" et la mention "Excepte riverains";

Considérant que, depuis 2019, la réglementation du stationnement le long des voiries régionales (passage d'une zone gratuite à zone payante ou zone bleue) est du ressort du Conseil communal ;

Considérant la proposition de limiter l'extension de la zone bleue dans la rue des Thermes romains à sa section allant de son carrefour avec la rue Albert Goffaux jusqu'à l'entrée du site Infrabel, le reste de la rue est pour l'instant épargné par les problèmes de stationnement ventouse ;

Considérant que l'actuelle zone bleue autour de la gare SNCB d'Arlon est régie par le signal E9a de type zonal de début et de fin de réglementation dans lequel figure la reproduction du disque de stationnement, la mention "3 heures" et la mention "Excepte riverains";

Considérant que l'accord de la Région wallonne concernant les zones bleues n'est pas nécessaire cette compétence relevant du Conseil communal ;

À l'unanimité,

Article 1er: L'article 20 du règlement général sur la circulation routière est abrogé et remplacé (ajout d'un point 12) par

Art. 20 : Zone Bleue

1. Rue des Martyrs

2. Square Albert Ier
3. Rue du Transept
4. Rue Jean Koch
5. Avenue Jean-Baptiste Nothomb sur le tronçon de voirie compris entre le carrefour dénommé Place des Fusillés et la rue Francq
6. Avenue de la Gare sur le tronçon de voirie compris entre le carrefour dénommé Place des Fusillés et la rue Francq
7. Rue du Général Molitor (ancien site militaire)
8. Parking Reuter Zone bleue (à partir de la façade mitoyenne de l'immeuble n° 39 jusqu'à la passerelle de la banque située au n°1)
9. Rue Zénobe Gramme
10. Rue du Gazomètre, depuis le numéro 22 jusqu'au numéro 77
11. Rue de la Semois
- 12. Rue des Thermes romains, entre son carrefour avec la rue Albert Goffaux et la voirie d'accès au site Infrabel**
 « La mesure sera matérialisée par un signal E9a de type zonal de début et de fin de réglementation dans lequel figure la reproduction du disque de stationnement, la mention "3 heures" et la mention "Excepte riverains" ».

23. Approbation de la modification budgétaire n°2 pour l'exercice 2022 de la Fabrique d'Eglise de Waltzing

Le Conseil communal :

Vu le décret impérial du 30 décembre 1809 concernant les fabriques des églises, les articles 9, 10, 12, 36, 37 et 92 ;

Vu la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes, telle que modifiée par le décret du 13 mars 2014, l'article 6 ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, les articles L1321-1, 9°, et L3111-1 à L3162-3 ;

Vu la circulaire ministérielle du 12 décembre 2014 relative aux pièces justificatives se rattachant aux actes adoptés par les établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus ;

Considérant que le Conseil de Fabrique, décide de modifier le budget de l'année 2022 :

Article concerné	Intitulé de l'article	Ancien montant (€)	Majorations/diminutions	Nouveau montant (€)	Remarques
R17	Supplément de la Commune pour les frais ordinaires du culte	8.901,88€	+1.000€	9.901,88€	Suite à la modification ci-dessous
D6a	Combustible chauffage	2.500€	+1.000€	3.500€	Suite à l'augmentation du prix de l'énergie

À l'unanimité,

- Décide d'approuver les nouveaux montants du tableau ci-dessus ;

- *Que l'intervention communale ordinaire 2022 sera majorée de 1.000€ lors de la prochaine modification budgétaire ;*
- *Émet un avis favorable à la modification budgétaire n°2 pour l'exercice 2022 de la Fabrique d'Église de Waltzing.*

24. Remboursement du précompte immobilier à l'asbl Royale "Jeunesse Autelbas" pour l'année 2022

Le Conseil communal :

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, les articles L1122-37, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 1^o, et L3331-1 à L3331-8 ;

Considérant la circulaire ministérielle du 30 mai 2013 relative à l'octroi des subventions par les pouvoirs locaux ;

Attendu que conformément à l'article 53 du RGCC, les différents montants subsidiés sont prévus à l'article 762/332-02 du service ordinaire du budget 2022 ;

Vu que l'ASBL Royale Jeunesse Autelbas nous ont fait parvenir une copie de l'avertissement-extrait de rôle de leur précompte immobilier, exercice 2022, s'élevant à 814,22€ ainsi que la preuve de paiement de celle-ci ;

Considérant que la subvention est octroyée à des fins d'intérêts publics à des organismes qui ont pour objet social de développer sur le territoire de la commune d'Arlon des initiatives dans les domaines du sport, de la culture, de l'enseignement et de la vie associative ;

Attendu qu'il est de l'intérêt général et du rôle de la commune de soutenir toutes initiatives tendant à développer les domaines repris ci-dessus ;

À l'unanimité,

- *Décide d'autoriser le remboursement du précompte immobilier 2022 à l'ASBL Royale Jeunesse Autelbas pour un montant de 814,91€*

25. Remboursement du précompte immobilier à l'asbl "Union Sportive Waltzing" pour l'année 2022

Le Conseil communal :

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, les articles L1122-37, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 1^o, et L3331-1 à L3331-8 ;

Considérant la circulaire ministérielle du 30 mai 2013 relative à l'octroi des subventions par les pouvoirs locaux ;

Attendu que conformément à l'article 53 du RGCC, les différents montants subsidiés sont prévus à l'article 764/33202-02 du service ordinaire du budget 2022 ;

Vu que l'ASBL Union Sportive Waltzing nous a fait parvenir une copie de l'avertissement-extrait de rôle de leur précompte immobilier, exercice 2022, d'un montant de 3.630,51€ ainsi que la preuve de paiement de celle-ci ;

Considérant que la subvention est octroyée à des fins d'intérêts publics à des organismes qui ont pour objet social de développer sur le territoire de la commune d'Arlon des initiatives dans les domaines du sport, de la culture, de l'enseignement et de la vie associative ;

Attendu qu'il est de l'intérêt général et du rôle de la commune de soutenir toutes initiatives tendant à développer les domaines repris ci-dessus ;

À l'unanimité,

- Décide d'autoriser le remboursement du précompte immobilier 2022 de l'ASBL Union Sportive Waltzing d'un montant de 3.630,51€

26. Octroi d'un subside à l'asbl "JUDDU" dans le cadre du projet de construction d'une école de devoirs au Sénégal

Le Conseil communal :

Considérant le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, les articles L1122-37, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 1^o, et L3331-1 à L3331-8 ;

Considérant la circulaire ministérielle du 30 mai 2013 relative à l'octroi des subventions par les pouvoirs locaux ;

Vu le courrier du 30 mai 2022 de Monsieur Etienne MAROT, Président du JUDDU Belgique, Drève de l'Arc en Ciel 23 à Arlon concernant une demande de subvention dans le cadre du projet de construction d'une école de devoirs au Sénégal ;

Considérant que le Collège communal a décidé d'accorder une subvention exceptionnelle de 1.500€ sous réserve de l'accord du Conseil communal en séance du 3 juin 2022 ;

Attendu que conformément à l'article 53 du RGCC, le montant subsidié est prévu à l'article 164/332-02 (subside pour actions de coopération) du budget ordinaire 2022;

Attendu que la subvention est octroyée à des fins d'intérêts publics à un organisme qui a pour objet social de développer sur le territoire de la commune d'Arlon des initiatives dans le domaine de la solidarité internationale ;

Vu que JUDDU a déjà versé 30.000€ de ses avoirs pour la construction, il manque encore 70.000€ pour la réalisation du bâtiment ;

Vu que le projet de construction d'une école de devoirs est un outil indispensable pour la réussite scolaire et le suivi pédagogique et social des enfants. Il permettra à Juddu ASBL de consolider son

ancrage à Pikine. Cela apportera une grande sécurité aussi bien physique que psychologique aux enfants de Juddu ASBL.

À l'unanimité,

- Décide d'octroyer une subvention de 1.500€ à JUDDU ASBL dans le cadre du projet de construction d'une école de devoirs au Sénégal ;
- Décide que la subvention est engagée sur l'article 164/332-02(subside pour actions de coopération) du service ordinaire du budget 2022 ;

Décide d'autoriser la liquidation de la subvention dès réception des pièces justificatives.

27. Octroi d'une subvention à la « Ressourcerie Famenne, Ardenne et Gaume »

Madame LAMESCH – C'est une initiative de la « Ressourcerie Famenne Ardenne et Gaume » qui a commencé en 2021. Ce sont trois partenaires : l'Entrepôt à Bastogne, Dureco et Terre, membres de la Fédération des Ressources. Ils ont mis en place un projet de réemploi. C'est-à-dire qu'ils font des collectes, chez des personnes qui le demandent, de biens qui peuvent être réemployés. Et puis ces biens sont triés, remis en état et vendus dans différents points de vente. Il y a notamment le point de vente de l'Entrepôt à Bastogne, et il y a aussi un point à Neufchâteau.

Ils ont été subsidiés en 2021 pour lancer le projet, mais ils n'ont plus ce subside de la Région Wallonne. Et donc pour le mener à bien ils ont besoin aussi d'un financement, notamment au niveau des communes desservies. C'est d'autant plus intéressant que c'est aussi une entreprise d'économie sociale qui remet à l'emploi des personnes qui ont des difficultés socio-professionnelles. C'est vraiment un projet qu'on souhaite aider. Ils recherchent différents points de vente et de tri, et notamment ici dans la région d'Arlon. Mais vous savez que c'est assez compliqué pour les entreprises de trouver des endroits pour s'implanter, mais c'est vrai que ça aurait tout son sens, aussi par rapport à ce côté social.

Ici, ils ont réalisé plusieurs collectes dans la région d'Arlon et 123 ménages ont pu en bénéficier. Cela correspond à 25 tonnes qui ont été collectées, et réellement réutilisés et revendues. Cela correspond donc à une économie totale puisque ce sont des déchets qui n'ont pas suivi la filière des encombrants – une économie de 15.881 euros, donc approximativement 50 cents par habitant. C'est le subside qu'on propose de leur verser pour soutenir cette activité.

Après discussion, le Conseil communal :

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, les articles L1122-37, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 1^o, et L3331-1 à L3331-8 ;

Considérant la circulaire ministérielle du 30 mai 2013 relative à l'octroi des subventions par les pouvoirs locaux ;

Considérant que le Collège communal a décidé d'accorder un financement annuel à hauteur de 0,5€ par habitant pour le service de récupération de biens de seconde main réutilisables gratuit offert aux citoyens de la Ville d'Arlon et pour la reconnaissance de son impact environnemental, économique et social en séance du 1^{er} août 2022 ;

Attendu que conformément à l'article 53 du RGCC, le montant subsidié sera prévu lors de la prochaine modification budgétaire ;

Vu que la « Ressourcerie Famenne, Ardenne et Gaume » est une activité d'économie sociale créative d'emplois d'insertion portée par trois partenaires membres de la fédérations ressources ;

Attendu qu'elle organise la collecte, le tri et la vente de biens réutilisables du quotidien sur l'ensemble du territoire de la Province du Luxembourg ;

Vu qu'entre août 2021 et avril 2022, la « Ressourcerie Famenne, Ardenne et Gaume » est déjà intervenue sur le territoire de la Ville d'Arlon :

- 123 ménages ont bénéficié gratuitement du service de collecte ;
- 25 tonnes ont déjà été récoltées et ont été réutilisées, constituant ainsi une grosse quantité de déchets évitée ;

Considérant que l'économie totale estimée représenterait 15.881€/an, approximativement 0,5€ par habitant ;

Attendu que grâce à une augmentation des tonnages collectés, à une diminution du taux de déchets et à une augmentation de la valorisation, la « Ressourcerie Famenne, Ardenne et Gaume » estime qu'elle pourra s'autofinancer à l'horizon 2025, ne sollicitant dès lors plus le soutien des communes ;

Vu que Monsieur François Malaise, administrateur délégué nous a transmis une facture d'un montant de 15.881€.

À l'unanimité,

- Décide d'octroyer une subvention de 15.881€ soit approximativement 0,5€ par habitant ;
- Décide que le montant subsidié sera prévu lors de la prochaine modification budgétaire ;
- Décide que la liquidation de la subvention est autorisée.

29. Approbation des conventions concernant l'exploitation de deux établissements de jeux de hasard de classe IV

le Conseil communal :

Vu la requête en date du 16 septembre 2022, adressée au nom de la SA DERBY, laquelle exploite deux points de vente situés sur le territoire de la Ville d'Arlon, ayant obtenu une licence de classe F2 d'une validité de 3 ans :

- Rue Godefroid Kurth, 25, à 6700 Arlon – licence FB – 116778
- Rosenberg, 529, à 6700 Arlon – Licence FB – 116810 ;

Que les licences F2 autorisant l'exploitation de ces deux points de vente, octroyée par leur autorité régulatrice, la Commission des Jeux de Hasard, arrivera à échéance respectivement les 04/03/2023 pour la licence FB – 116778 et 30/06/2023 pour la licence FB – 116810 ;

Que dans le cadre des démarches de renouvellement de cette licence, la SA DERBY est tenue de disposer et de fournir à ladite Commission une convention relative à l'exploitation de l'agence de

paris sportif conclue entre la commune du lieu d'établissement, l'extrait du procès-verbal du Conseil communal approuvant la convention ainsi qu'un avis conforme dûment complété, daté et signé par le bourgmestre relatif à l'exploitation de l'établissement susmentionné ;

Vu l'article 1123-23 du CDLD;

Le Conseil décide par 24 voix pour et 2 voix contre (Mme G. Frognet, Mme V. Wagner) :

- D'adopter la convention relative à l'exploitation d'un point de vente de classe IV – licence F2 n° FB – 116778, situé Rue Godefroid Kurth, 25 à 6700 Arlon ;
- D'adopter la convention relative à l'exploitation d'un point de vente de classe IV – licence F2 n° FB – 116810, situé Rosenberg, 529 à 6700 Arlon.

29.1. Plan Marshall II Vert - Arlon - Réaménagement du site dit "Ancien hôtel de police" : cinq exemplaires originaux de la convention relative à l'octroi d'un prêt pour investissement d'un montant de 86.744,36 €...

L'urgence est décrétée pour ce point qui ne figurait pas à l'ordre du jour.

Monsieur MAGNUS – C'est donc pour ici en face. On va pouvoir dire que grâce aux services qui ont bien travaillé et beaucoup couru à la fin du délai, on va probablement pouvoir avoir l'ensemble des subsides pour l'achat de tous les emplacements de parkings et le fameux garage. Il en reste un donc on verra bien, c'est à quelqu'un qui habite à l'étranger et ça a mis un peu plus de temps. La Région wallonne, surtout la SOWALFINAL doit faire un emprunt complémentaire parce que les garages coûtent plus cher que ce qui était prévu au départ. Ici ce sont donc eux qui paient, ils gèrent tout - les taux des ouvertures de crédits, les prêts et même la commission de réservation - et c'est repris textuellement dans l'article 6. Mais il faut aussi un accord du Conseil Communal, et cet accord devra être donné aujourd'hui parce que la liquidation des subsides doit intervenir avant le 31 décembre 2022. Donc si on avait passé ça au Conseil du 15 décembre, on aurait été en retard. Voilà pourquoi il y a urgence.

Monsieur KERGER – Vous parlez au-dessus d'un subside complémentaire de 86.744 €, et en dessous dans la décision on parle d'un emprunt à long terme d'un autre montant.

Monsieur MAGNUS – C'est un emprunt que nous devons faire mais qui nous est remboursé par SOWALFINAL. C'est pour ça que c'est à la fois un subside et un emprunt. On voit à l'article 6 qu'il est bien repris que les charges, dont question aux articles 4 et 5 de la présente convention, sont remboursées intégralement à l'opérateur – c'est-à-dire nous – sous même valeur d'échéance par SOWALFINAL en mission déléguée.

Après discussion, le Conseil communal :

Vu la décision du gouvernement wallon du 29 mars 2012 relative au plan Marshall 2.Vert, Axe IV, Mesure 2, Action B : réhabiliter les sites à réaménager – 2e liste, intégrant le site « Ancien hôtel de police » et réservant un subside de 1.170.000 € pour l'assainissement de ce dernier;

Vu le projet de convention relative à l'octroi d'un prêt pour investissement de 86.744,36 € conclu dans le cadre du plan « Sowafinal II » entre la Région wallonne, Sowafinal, Belfius Banque et la Ville d'Arlon,

Considérant que, une fois la présente convention approuvée par le Conseil communal, un arrêté de subvention devra être pris,

Considérant que la liquidation des subsides doit intervenir avant le 31 décembre 2022,

Considérant dès lors qu'il convient que cette convention soit soumise à l'approbation du Conseil communal du 17 novembre 2022 pour respecter ce délai et de solliciter l'urgence pour ce point qui n'est pas inscrit à l'ordre du jour,

Décide à l'unanimité :

- *D'accepter l'urgence pour ce point qui n'est pas inscrit à l'ordre du jour de ce conseil communal ;*

Décide à l'unanimité :

- *De solliciter un prêt à long terme de 678.100 € dans le cadre du financement alternatif décidé par le Gouvernement wallon et plus particulièrement dans le cadre de la réhabilitation ou l'aménagement de sites mis en place par le biais de la société Sowafinal en mission déléguée ;*
- *D'approuver les termes de la convention particulière précitées ;*
- *De mandater le Bourgmestre et le Directeur général pour signer la convention en question en six exemplaires originaux.*

+ + +

*Monsieur Vincent MAGNUS, en sa qualité de Président du Conseil Communal,
clôture la séance publique à minuit et 20 minutes.*

+ + +